

**HISTOIRE GÉNÉRALE
DES PRISONS.**

[GIRAUD] FISC 18.

HISTOIRE GÉNÉRALE DES PRISONS

SOUS LE RÉGNE DE BUONAPARTE,

AVEC

DES ANECDOTES CURIEUSES ET INTÉRESSANTES
SUR LA CONCIERGERIE, VINCENNES, BICÊTRE,
SAINTÉ-PÉLAGIE, LA FORCE, LE CHATEAU DE
JOUX, etc., etc., ET LES PERSONNAGES MAR-
QUANS QUI Y ONT ÉTÉ DÉTENUS.



» Trop long-temps la police a été l'aveugle instrument de la tyrannie; elle est enfin rendue à sa primitive et salutaire destination, celle de prévenir les délits pour se dispenser de les punir, et de défendre la société contre les maux secrets que les lois ne peuvent pas toujours atteindre.»
(M. le Directeur gén. de la police. *Circ. du 2 juin 1814.*)

PARIS.

ALEXIS EYMERY, LIBRAIRE,

Rue Mazarine, N°. 30.

1814.



1777 60

AVERTISSEMENT.

LE *Journal des Débats*, du 19 mai 1814, contient l'article suivant sur le sujet traité dans cet ouvrage : „ Des substituts du procureur général près la cour royale de Paris visitent en ce moment toutes les maisons de détention, afin de connaître les motifs de l'arrestation de chaque individu. On a découvert des abus inouis en ce genre. A Bicêtre seulement on a reconnu un grand nombre de personnes qui n'y sont détenues qu'en vertu d'ordres arbitraires délivrés le plus souvent par des blancs-seings. ”

Ces abus étaient déjà l'objet des méditations d'un de nos écrivains, qui fut traîné lui-même de prison en prison comme auteur d'une satire manuscrite contre le moderne Attila. Il a tracé le tableau de ces enfers terrestres d'après ce qu'il a vu de ses propres yeux, et sur des notes et des renseignemens puisés dans les sources les plus authentiques. Le cadre qu'il a choisi ne renferme pas

seulement tout ce qui concerne les hommes arrêtés par mesure de police, mais encore ce qui regarde les divers condamnés.

Un discours prononcé en présence de MONSIEUR, lieutenant général du royaume, par l'illustre président de la cour suprême, atteste que la dépendance des tribunaux et la loi qui pouvait soustraire les citoyens à leurs juges naturels, sont au nombre des causes qui ont contribué à peupler les prisons de la France.

Le Code lui-même n'est-il pas, dans quelques parties, d'une excessive sévérité ? De jeunes enfans dérobent des poissons renfermés dans un bateau, ou des œufs contenus dans un panier sur le carreau de la halle, ou des lapins dans un tonneau fermé; on les condamne à quatorze ans de réclusion; qu'ils subissent à Bicêtre. Deux ouvriers du faubourg Saint-Antoine, connus par une conduite jusque là irréprochable, sortent de la Courtille, échauffés par la boisson, rencontrent sur le boulevard un mari qui se promenait avec sa femme, et tiennent à celle-ci quelques propos indécents : elle leur donne un soufflet, le

mari des coups de canne ; la populace s'amasse autour d'eux, et, dans cette bagarre, la femme perd une de ses boucles d'oreille. Des poursuites ont lieu contre les deux perturbateurs, et ils sont condamnés à perpétuité de galères.... Une revendeuse du Temple revenait à Paris, vers le soir, dans un cabriolet de Charenton, où se trouvait déjà un individu qu'elle ne connaissait point: il l'insulte pendant la route, et, pour éviter ses outrages, elle s'échappe sur le boulevard de Beaumarchais, et laisse dans la voiture son *ridicule* contenant une somme de quinze francs. Le jeune cocher, qui n'avait point quitté son siège, est arrêté avec le coupable, et la loi les condamne pour la vie aux travaux forcés. Cette femme a depuis reconnu son erreur à l'égard du conducteur innocent : il n'en est pas moins parti pour Brest postérieurement à cette rétractation.

Certes, tous ces malheureux, fussent-ils également criminels, ne méritaient point une peine aussi sévère, aussi terrible; mais les juges sont eux-mêmes enchaînés par les rigoureuses dispositions d'un Code qui semblerait sorti de la pensée d'un nouveau

Dracon. Ces exemples deviendraient innombrables si l'on voulait citer tout ce qu'offrent de faits en ce genre les archives de tous les tribunaux.

Si l'équité du petit-fils du bon Henri a déjà brisé les fers d'une partie des détenus qui l'étaient injustement, si tous les autres sont assurés d'obtenir la même justice, la clémence royale s'est aussi étendue sur plus d'un condamné. Elle s'arrête sans doute sur la tête des moins coupables; mais que le vice se garde de penser que l'indulgence du père fera faire en toute occasion la juste sévérité du juge : un Code d'autant plus redoutable que la seule équité en aura dicté les dispositions, tout en protégeant l'innocence arrêtera le crime dans son affreuse carrière, et la grâce émanée du trône sera le dernier pardon.

L'arbitraire est partout poursuivi et flétri dans l'effrayant tableau que nous présentons au lecteur; mais ce tableau fut tracé par une plume impartiale, exempte de fiel et de ressentiment. Tout ce qui peut concerner les agens d'une police trop dévouée à la tyrannie, ne peut s'appliquer en rien à

ceux de la police actuelle. Son chef, aussi équitable qu'humain et éclairé, a laissé de nobles souvenirs à Rouen, dans la Westphalie, partout enfin où il se rencontra parmi ses administrés des hommes capables d'apprécier une administration paternelle: Quant aux principaux employés qui secondent ce digne magistrat, ils ne sont jamais redoutables que pour le vice et ses odieux sectateurs. Ceux-ci, par leur scélératesse, ont souvent provoqué des rigueurs inouïes : comme si un excès ne pouvait être réprimé que par un excès contraire! Mais dans les lieux où elles s'exercent, ces rigueurs retombent par contre-coup sur des hommes faibles ou sur des innocens. Hélas! si l'on représente la justice un bandeau sur les yeux, les exécuteurs de ses arrêts sont encore plus aveugles :

Et l'instrument des lois que maudit la licence,

Du crime ne sait point distinguer l'innocence.

L'œil de la surveillance s'ouvrira sur ces agens subalternes, sur ces gardiens farouches, qui deviendront humains sous des chefs amis de l'humanité. Mais ce serait

✱

en vain que l'on déclamerait contre une police nécessaire, indispensable : on n'aura plus besoin d'elle quand tous les hommes seront devenus sages, prudents et vertueux.

Puisse la lecture de cet ouvrage arrêter quelques jeunes gens sur le penchant d'un précipice parfois couvert de fleurs ! N'en eût-il préservé qu'un seul d'une chute certaine, l'auteur aura reçu le plus doux fruit de son travail.

HISTOIRE GÉNÉRALE DES PRISONS.

CHAPITRE I^{er}.

LE DÉPOT.

Prima voragine dell' abisso che ingoja i rei,
e gl' innocenti,

BECCARIA.

DANS la Cité, près du Palais, l'hôtel de la ci-devant Préfecture de police renferme deux prisons : c'est là que l'on déposait provisoirement tous les individus arrêtés en vertu d'un mandat du préfet ou d'un ordre des commissaires. L'un de ces dépôts, composé de chambres séparées, était destiné aux personnes dont la fortune, quel que fût le délit dont elles étaient prévenues, leur permettait une dépense proportionnée à l'avidité de leur geôlier. Le loyer d'un lit très-modeste leur coûtait 1 fr. 50 cent. par jour; quelques légers morceaux de bois pendant l'hiver, 2 fr.; un repas semblable à celui que donnent les restaurateurs à seize sous par tête, 3 fr.; et le vin de Mâcon, recueilli sur les côtes de Surène ou dans les plaines de Montreuil, était payé à raison d'un franc la bouteille. Mais on obtenait, du moins lorsqu'on n'était pas au secret, l'avantage de recevoir dans sa chambre les visites de ses amis.

Au demeurant, l'honnête concierge, dont l'âme

s'attendrissait souvent à l'aide du véritable Bourgoigne, mesurait toujours sa politesse sur l'aisance des détenus; et sa grosse moitié, aux yeux pers, devenait parfois aussi accorte qu'une maîtresse d'auberge qui entend bien ses intérêts.

L'autre dépôt, et le plus ancien, occupe un corps de logis distribué en trois étages, formant chacun une salle longue, obscure et étroite, et se compose en outre de quelques sombres cabinets pour les prisonniers au secret, et de plusieurs cachots. On renferme au premier étage ces créatures malheureuses que la police tolère dans les grandes villes pour la sûreté des femmes honnêtes. Celles que, pour des raisons plus ou moins graves, le magistrat a jugé à propos de mettre momentanément hors de service, restent dans cette retraite forcée jusqu'au moment où elles doivent aller achever leur pénitence à la Petite-Force.

On remplit le deuxième étage des prévenus les plus suspects ou les plus misérables : des planches alignées contre la muraille, garnies de minces paillasses et de rares couvertures, sont les lits où ils reposent. Ces lits sont semblables dans les trois chambres, qu'infectent également les miasmes qui s'échappent des latrines et l'air impur que respirent et exhalent ces malheureux, entassés les uns près des autres. L'étage supérieur est occupé par les détenus les moins chargés d'imputations, ou qui ne sont point dénués de toute ressource : ils ont le même *restaurateur* que ceux du premier dépôt. On appelle celui-ci *la salle des honnêtes gens*.

Chaque prisonnier reçoit tous les matins un pain de munition d'une assez bonne qualité, avec un bouillon détestable. Rançonnés par d'avidés commissionnaires, privés de toute espèce de visites, effrayés par l'attente ou l'issue d'un interrogatoire que fait un chef de bureau, qui ne voit jamais que des coupables, ils sont

en proie à toutes les souffrances de l'incertitude, jusqu'à la décision de l'autorité, qui prononce leur élargissement, ou les fait conduire à Bicêtre, ou les envoie à l'hôtel de la Force, pour y attendre l'instruction de leur procès. Cependant il est juste d'observer que leur sort est souvent adouci par l'humanité de leur gardien, dont les manières contrastent avec celles de tant d'autres geôliers.

Ce doit être une lanterne magique bien curieuse aux yeux de l'observateur, lorsqu'il a occasion de se trouver là, que le spectacle du mouvement d'un *dépôt* : le même jour, le même instant peut y amener le crime et l'innocence, l'honnête homme et le faquin, les fripons et les dupes, la fille de joie et l'intrigante de haut parage, qui tire un parti bien plus sérieux de ses charmes; le chantre des rues et des guinguettes et le bel-esprit qui a opposé aux baïonnettes de la tyrannie la pointe de ses épigrammes; le jeune tapageur qui paie l'intérêt de son billet de parterre en défendant la pièce que le public siffle, ou en sifflant celle qu'un rival voudrait empêcher de réussir, et le filou son voisin, qui prend au tapage une part très-utile et très-active, mais qu'un mouchard importun est venu mal à propos détourner de son objet. C'est, sous un gouvernement despotique et soupçonneux, une sorte de *rendez-vous* où tous les états, étonnés de se trouver rapprochés et confondus, apprennent qu'en quelque division qu'ils soient d'ailleurs parqués, ils n'en restent pas moins aux yeux du maître un *bétail homogène*, et sur lequel s'étend indistinctement la même verge : c'est une vallée de Josaphat en miniature, où, comme dans celle qui nous recevra, dit-on, tous à la fin des siècles, les grands et les petits, les innocens et les coupables, attendent l'instant de paraître devant le Juge toujours redoutable, mais non toujours inflexible, de qui va dépendre leur sort.

On trouve sur les dépôts de la préfecture et sur les *Rhadamantes*, tels que les sieurs Bert...d et Vêrat, par qui étaient examinés et scrutés les malheureux traînés dans cette antichambre de l'enfer des prisons, quelques détails consignés dans un écrit que vient de publier M. Eve Démaillot, l'un des *suspects* de la police de Buonaparte, et qui, grâce aux soins qu'elle prenait de sa conduite, pouvait passer pour avoir élu domicile dans les maisons d'arrêt. Ce fameux *conspirateur*, presque cul-de-jatte et perclus d'une partie de ses membres, depuis 1802 jusqu'à cette époque a achevé, sans sortir de Paris, une autre *Odyssee*, où il a plus souvent rencontré l'ancre du Cyclope que la grotte de Calypso, et qui eût pu lui fournir la matière d'une narration très-piquante, si le malheur et l'âge n'avaient pas tant pesé sur la tête de l'auteur. La première fois que M. Démaillot fut conduit à la préfecture il y eut pour compagnon M. Charles Nodier, en ce moment l'un des collaborateurs du *Journal des Débats*. Une ode, fruit de la jeunesse de l'auteur et en même-temps de sa haine contre la tyrannie, lui avait valu ces prémices d'une assez longue persécution.

M. Démaillot raconte qu'au bout de quelques jours passés au dépôt, la patience de M. Nodier fut épuisée, et que, voyant que ce novice n'avait absolument aucun goût pour le régime des prisons, il lui conseilla de racheter sa liberté par une petite concession poétique, qu'il lui assura ne devoir pas tirer à conséquence; que d'après cette décision, probablement passée en droit chez tous les *casuistes* du Parnasse, la *Napoléonne* fut expiée par une pièce de vers sur la *descente en Angleterre*, où l'on annonçait, comme de raison, à une nouvelle *Carthage* un nouveau *Scipion*; et qu'enfin, pour prix de sa soumission, l'auteur reçut la liberté de s'en aller... en exil, où il tarda peu à reconquérir des titres à de nouvelles persécutions.

CHAPITRE II.

LA CONCIERGERIE.

Qui si trova l'incertezza della libertà,
o della schiavitù; della morte, o della vita.

G. LETTI.

CETTE prison, qui tient au Palais de Justice, est aussi fameuse par son antiquité qu'effrayante par sa destination : c'est là que le crime ou le malheur vont attendre la liberté ou l'esclavage, et la mort ou la vie. Après avoir passé à l'examen du juge-instructeur, les prévenus mis en accusation par le jury sont écroués à la Conciergerie pour être jugés par la cour de justice criminelle. On pénètre dans cet antre effroyable par une porte basse et étroite, au-dessus de laquelle on pourrait, en quelque façon, graver l'inscription que le Dante met sur la porte de l'enfer :

Lasciate ogni speranza, voi ch' entrate!

Un sombre vestibule conduisant au greffe, à la prison des femmes, au logement du concierge et à l'infirmerie, est terminé par un long et ténébreux corridor, qu'on est obligé d'éclairer en plein jour, ainsi que le vestibule et tous les guichets. En traversant ce corridor à la lueur des lampes funèbres, on arrive d'abord au parloir, composé de deux grilles que sépare un intervalle d'environ cinq pieds, et au travers desquelles les prisonniers communiquent pendant une heure avec leurs parens ou leurs amis. À l'issue du parloir est une énorme grille formant l'entrée d'un

préau où les détenus se promènent, et où donnent les escaliers qui conduisent à leurs chambres. Elles sont occupées par ceux à qui leurs facultés pécuniaires permettent de prendre ce qu'on appelle la *pistole*, qui consiste en un lit passable, dont le prix est de cinq francs par mois. Les autres sont entassés dans des espèces de cachots fort mal-sains, où ils reposent sur une paille humide.

Tous renfermés, en été, à six heures du soir, et en hiver à quatre heures, pour n'avoir la liberté de la promenade qu'à huit heures du matin, ils auraient le temps de calmer leurs nombreuses inquiétudes dans les bras d'un sommeil bienfaisant... Mais vers minuit, au moment où ils s'y livrent le plus profondément, le bruit des affreux verroux se fait soudain entendre; les portes doublées en fer roulent sur leurs gonds rouillées; des gardiens à figures rébarbatives, munis de *martinets* à lumières effrayantes, parcourent la chambre à pas pesans, jettent leurs regards farouches dans tous les coins, sur tous les lits, et secouant leurs énormes paquets de clefs à l'oreille des malheureux qui s'éveillent en sursaut, ils les rendent, par ces visites nocturnes, aux remords déchirans et aux angoisses de la douleur. C'est ainsi que les poètes nous représentent les furies acharnées dans le tartare sur leurs éternelles victimes;

Et faisant retentir les voûtes des enfers

Du sifflement des fouets, du froissement des fers;

L'instruction du procès est terminée; le jour de la sentence arrive : à l'heure fixée, une cloche sinistre semble annoncer au prévenu le dernier jugement. Un huissier accompagné de deux gendarmes, s'empare de lui, et le conduit en silence, par de sombres détours, au banc des accusés. A-t-il vaincu les soupçons qui le poursuivaient, et désarmé la justice, appui de l'innocence,

cence, il reparaît enivré d'allégresse; l'épouvantable prison devient pour un instant un palais à ses yeux; bientôt elle reprend son horrible aspect, et il la quitte à l'ordre du procureur général, pour aller jouir au sein de sa famille des charmes de la liberté. Mais si le prévenu a succombé sous le poids de son crime, s'il doit, timbré par le bourreau, passer dix ans, vingt ans, tout le reste de sa vie dans les prisons ou aux galères, il annonce sa destinée par des gémissemens et des sanglots, souvent par les plus affreuses imprécations. La scène est bien plus déchirante lorsqu'une femme est condamnée : c'est au milieu des pleurs, des cris, des évanouissemens, qu'elle retourne dans son cachot.

Ces malheureux reçoivent-ils du moins quelques consolations? Jamais de leurs camarades d'infortune : l'attente du malheur rend par elle-même l'homme égoïste, et ce n'est pas parmi les habitans ordinaires de ces lieux, parmi des êtres que le vice dégrade, que le crime a desséchés, qu'il faut chercher des cœurs compatissans. Quelquefois ce sont des parens qui viennent déplorer leur sort, adoucir l'amertume de leur chagrin, et calmer leur désespoir, qu'ils partagent au fond du cœur. On voit aussi l'un de ces mercenaires qui se disent avocats, mais que méconnaît le barreau, accourir leur démontrer qu'ils ont été bien défendus par lui, mal jugés par la cour, et qu'au moyen d'une nouvelle somme il fera casser leur jugement. Qu'arrive-t-il? Sur cent condamnés qui en appellent au tribunal suprême, un seul à peine réussit à faire admettre son pourvoi, et tous les autres ont perdu leur dernière ressource.

Mais le jour où la Conciergerie prend l'aspect le plus funèbre, c'est celui d'une exécution. Le condamné à mort, isolé dans un cachot jusqu'à ce dernier jour, a été sans cesse entretenu dans l'espoir d'un ju-

gement en cassation par son avocat, par le concierge et les porte-clefs. Ces derniers agissent ainsi pour que le criminel n'attende pas sur lui-même, malgré toutes les précautions prises pour l'en empêcher, et pour que la justice soit complètement satisfaite. Au reste, qu'ils soient guidés par le devoir ou par l'humanité, ils n'en sort pas moins, en entretenant dans son sein une espérance souvent trompeuse, les bienfaiteurs de celui dont les lois ont proscrit la tête. Midi sonne : l'exécuteur paraît à ses yeux, lui annonce avec ménagement que son arrêt est confirmé, et l'abandonne aux soins d'un confesseur. Cet ecclésiastique est ordinairement un prêtre de Notre-Dame : il prodigue au coupable les secours de la religion, l'encourage, le console, le dispose à franchir le passage qui conduit à l'éternité. A deux heures, celui qui doit terminer son agonie vient lui lier les mains et lui couper les cheveux, pendant que le ministre des autels continue ses exhortations : cet ange consolateur ne cesse de remplir son héroïque ministère qu'à l'instant où la mort foudroie sur la tête du criminel.

Si cette prison terrible, dont le jeune concierge est doux et humain, est le théâtre de ces lugubres scènes quatre ou cinq fois l'année, combien n'en a-t-elle pas vu de plus déchirantes, de plus épouvantables pendant l'orage de la révolution!... Les mémoires du temps offrent la liste incomplète de ces innombrables victimes, dont la plus auguste implorait en vain de son barbare geôlier un peu de fil pour réparer ses vêtements (1). Une tombe lui fut déniée; mais elle eut un autel dans tous les cœurs vertueux : et tandis que les muses lui préparent des hymnes ex-

(1) Cette accusation ne concerne point M. BEAU, alors concierge de cette prison.

piatoires, ses mânes applaudissent au triomphe inespéré de l'honneur et de la vertu.

La Conciergerie, sous l'empire de Buonaparte, a encore recelé quelques détenus pour cause politique, des suspects d'opposition, des prévenus de conspiration contre son gouvernement. Un de ses premiers actes, on peut encore se le rappeler, fut une liste de déportation où l'on enveloppa entre autres plusieurs députés qui avaient montré le plus de courage à s'opposer à l'usurpation du 18 brumaire, et des journalistes, des écrivains qui avaient fait douter de leurs dispositions à concourir à l'élévation de la nouvelle idole; mais par un raffinement d'insolente perfidie, afin de les désigner d'une manière odieuse à l'opinion publique, on leur accola quelques révolutionnaires obscurs, mais dont les noms étaient entachés d'excès que nulle cause ne saurait faire excuser.

Vingt ou trente des personnes qui furent arrêtées peu de jours après la journée de Saint-Cloud, furent conduites à la Conciergerie. Les députés y occupèrent une salle basse voisine du greffe; les autres furent logés à l'infirmerie, située au premier, et formée d'une grande salle ou espèce de galerie irrégulière et assez aérée. Ces logemens donnaient sur la cour ou préau où les femmes de mauvaise vie venaient se promener.

Le régime de cette prison s'adoucit pour ces détenus, que les gardiens eux-mêmes jugeaient, avec beaucoup de bon sens, n'avoir été incarcérés que momentanément, et pour effrayer les résistances, s'il venait à s'en former. Comme on ne les croyait pas surtout capables de méditer ni d'exécuter des projets d'évasion, la surveillance à leur égard n'avait rien de très-rigoureux; seulement, pour ne pas déranger l'ordre de la maison, ils n'avaient la permission de jouir de la promenade dans la cour que quand les femmes étaient retirées.

ANECDOTES.

PARMI les faits remarquables que pourraient offrir les secrettes annales des prisons, j'en ai choisi quelques-uns dont nul journal n'a pu parler : ils trouveront leur place à la fin des chapitres qui traitent des principales maisons d'arrêt. Voici les anecdotes relatives à la Conciergerie.

Le nommé Buisson venait d'être condamné à quatorze ans de fers. Se rendant utile au concierge B....n, il avait la liberté de parcourir, du matin au soir, toute la maison. Un jour, à six heures du matin, il entre dans le vestibule d'un pas chancelant, le visage pâle, et manifestant tous les signes de la plus vive souffrance. Qu'avez-vous donc, lui demande le gardien de la porte d'entrée? — Une colique affreuse qui me dévore les entrailles : si vous ne me donnez quelque secours, je n'ai peut-être plus qu'un instant à vivre. Et en disant ces mots, il se laisse tomber à terre, et s'y roule avec tous les symptômes de l'angoisse et du désespoir. Touché de son état, le porte-clef lui dit de prendre patience, et qu'il va lui procurer de l'huile et de l'eau-de-vie pour calmer ses douleurs. Il remet sa clef au garçon du greffe, qui lui ouvre la porte, et il court chez un épicier voisin, tandis que l'employé du greffe y rentre pour en nettoyer l'intérieur. Aussitôt Buisson se relève, et, muni d'une autre clef qu'il avait fabriquée avec des cuillers d'étain, il ouvre doucement cette même porte, monte les degrés qui conduisent à la cour du Palais, la traverse tranquillement, et disparaît ensuite dans les rues de la Cité. Comme il passait dans la cour, le gardien l'aperçut de la boutique de l'épicier, et dit à celui-ci : „ Voilà un homme qui ressemble bien à Buisson ! si je ne l'avais laissé à demi-mort, et sous ma clef, je croirais que c'est lui-même. ” On devine le reste. Le crédule et malheu-

reux gardien, chargé d'une nombreuse famille, perdit son emploi, et fut condamné à un an de prison ; mais le prince de L***, instruit de son malheur, l'admit à son service. Buisson ne fut repris qu'au bout de dix-huit mois, qu'il avait passés à Paris, fréquentant avec audace les promenades, les cafés et les maisons de jeu.

— Il y a quelques années la justice condamna le nommé C*** à la peine de mort, pour crime de fausse monnaie. Doué d'une figure imposante et de beaucoup d'instruction, il déploya dans ses derniers instans un courage digne d'une meilleure cause. Une heure avant de partir pour le lieu de son supplice, il écrivit à sa maîtresse une lettre aussi touchante qu'énergique ; il rédigea son testament avec le plus grand sang-froid ; il distribua tous ses effets, qui étaient assez précieux, entre les gardiens et les plus malheureux détenus. Le sieur V***, inspecteur général de police, lui avait formellement assuré sa grâce sous une condition qu'il avait remplie. Cet agent se présenta devant lui au moment où sonnait l'heure d'un départ qui n'est point suivi de retour ; le coupable lui adressa publiquement des reproches amers et ironiques, et marcha ensuite à la mort avec tranquillité.

— En 1807 une évasion singulière eut lieu dans cette maison formidable. On avait mis aux fers et renfermé dans un cachot un chef de voleurs aussi adroit que dangereux. Il commença par briser ses fers, qu'il reprenait quand les gardiens venaient faire leur ronde accoutumée ; il parvint ensuite, à l'aide d'un simple clou, à détacher une large pierre, qu'il remplaçait lors des visites, en prenant soin de masquer les traces de ce travail avec la mie de son pain de munition, et en cachant les gravois et la terre sous la paille qui lui servait de lit. La pierre détachée, il en ébranla une seconde ; et le mur qu'il travaillait à ouvrir se trouvant mitoyen à une cave, il y fit tomber la seconde

Pierre, qui brisa à grand bruit, dans sa chute, une grosse pile de bouteilles. S'introduisant dans cette cave une heure avant le jour, il en arracha la serrure, monta l'escalier, et se trouva dans une maison voisine de la préfecture. Alors il pénétra dans une salle basse où dormait une vieille cuisinière, alluma paisiblement une chandelle, s'empara des clefs de la maison, ouvrit une porte qui donnait dans les cours de la police, et, sa lumière à la main, passa devant une sentinelle, qui le prit sans doute pour un domestique attaché à cette maison. Il s'évada ainsi, et, malgré toutes les recherches, on n'est jamais parvenu à le découvrir. V***, qui alors était concierge, fut destitué.

— On se rappelle encore l'affaire de Michel, employé des bureaux de la guerre, qui fut condamné à mort pour avoir vendu à un agent d'une puissance étrangère les secrets de l'Etat. Comme tous les autres coupables, il fut bercé de l'espérance que le jugement serait infirmé; il se persuada même que la peine serait commuée en six mois de détention, et, le matin du jour fatal, il faisait en déjeunant les plus beaux projets de conduite... L'exécuteur paraît, soudain le malheureux perd toute sa fermeté, et tombe dans le plus affreux désespoir. Il n'en sortit qu'à l'aide des touchantes exhortations de son confesseur; il se mit à ses genoux dans l'ombre d'un guichet, et après avoir prié pendant trois heures l'Être puissant qui ne refuse jamais de pardonner, il fut conduit à l'échafaud, où il mourut avec résignation.

— Un condamné aux fers, jeune et d'une force redoutable, devint furieux le jour de sa condamnation. Le soir, au moment de la fermeture des chambres, il refusa de rentrer dans la sienne, se dépouilla complètement au milieu du préau, et s'armant d'un tesson de bouteille, il défia tour-à-tour les guichetiers qui l'environnaient. Obligés de fuir, ils revinrent aussitôt

avec le concierge et la garde; mais le prisonnier leur résista encore, les poursuivit l'un après l'autre; et les soldats, ne voulant point faire usage de leurs baïonnettes contre un homme nu et presque aliéné, ils se retirèrent derrière la grille avec tous les gardiens. Dans ce moment arriva le sieur H***, inspecteur des prisons, connu dans ces lieux terribles par sa douceur et son humanité. Il se fait ouvrir la grille, entre seul dans la cour, parle avec bonté au prisonnier rebelle, et lui promet qu'il ne descendra point au cachot. Ce peu de mots ramène le calme dans les sens du condamné, qui jette au loin son arme, et se laisse conduire dans sa chambre. L'inspecteur s'était retiré; tout à coup plusieurs porte-clefs s'élancent sur le détenu, qui dormait paisiblement; ils lui mettent les fers, et le jettent dans un cachot. M. H*** vient faire le lendemain sa visite ordinaire; le malheureux réclame l'exécution de sa promesse; le chef du bureau des prisons est consulté par l'inspecteur, et la parole d'un honnête homme est enfin accomplie.

— Le nommé Charles F**, âgé de vingt-trois ans, neveu d'un capitaine de navire, élevé dans un lycée, doué d'une figure intéressante et de beaucoup d'esprit naturel, se vit réduit, par les malheurs de sa famille et l'absence de son oncle, à entrer comme postillon au service d'un officier supérieur. Un domestique, abusant de sa jeunesse et de sa confiance, lui fit écrire un billet au moyen duquel il commit une mauvaise action. Elle fut découverte et les coupables traduits à la cour de justice criminelle. Quelques preuves du délit existaient encore, mais le billet avait été perdu: le principal accusé soutint qu'il n'avait jamais existé; Charles F** avoua au contraire qu'il l'avait écrit lui-même. Sa franchise causa sa perte: il fut condamné à huit ans de réclusion, et son complice à dix années.

On les conduisit à Bicêtre pour y subir le temps

de leur captivité. Dès le moment de sa condamnation, et pendant le peu de temps qu'il passa dans cette dernière prison, Charles F** s'abandonna au plus profond chagrin : il se repentait amèrement du crime qu'il avait commis, il s'accusait d'avoir déshonoré sa famille, et ses larmes coulaient sans cesse. Un soir, à l'heure où l'on renferme les détenus, il arrive trop tard de quelques secondes à la porte de sa chambre, que les gardiens avaient déjà fermée. L'un d'entre eux, nommé Saint-Denis, d'une taille gigantesque et d'une force peu ordinaire, commença par l'accabler d'injures et de menaces ; le jeune homme lui répondit par des excuses pleines de soumission ; mais loin qu'elles désarmassent le farouche Cerbère, celui-ci le frappa de plusieurs coups sur la tête, qui le mirent bientôt tout en sang. Le lendemain Charles F** manifesta le plus violent désespoir ; il déplora sa destinée, protesta plusieurs fois qu'il ne survivrait pas à ce dernier outrage, et jura qu'il se vengerait pour se délivrer de l'existence. Vainement on essaya de le consoler, de modérer sa frénésie : il descendit dans la cour où les prisonniers se promènent, et s'approcha d'un groupe de détenus, parmi lesquels se trouvait le gardien qui l'avait outragé : ce dernier lui frappe sur l'épaule, en lui rappelant la scène de la veille. Charles F** saisit cet instant pour satisfaire sa vengeance ; il tire de sa poche un mince couteau, et en porte deux coups à Saint-Denis, qui tombe aussitôt en criant au secours. Plusieurs gardiens s'emparent du coupable, le frappent à plusieurs reprises, et le jettent dans un cachot.

La blessure de Saint-Denis ne le força point à s'aliter : elle fut guérie en peu de jours. Cependant le coupable fut transféré à la Conciergerie, et condamné à mort sans avoir voulu se défendre, ni appeler d'un arrêt dont il reconnaissait l'équité. Le jour de l'exécution il écrivit ses adieux à sa famille, grava quel-

ques vers latins sur les murs de son cachot, refusa de voir le confesseur, et tenant une fleur de pensée entre ses lèvres, il courba tranquillement sa tête sous le glaive de la justice.

— Nous terminerons ce chapitre par une anecdote moins sinistre et plus consolante.

M. D** de C**, ancien major général des armées catholiques et royales dans la Vendée, fut deux fois condamné à mort par le tribunal criminel, et deux fois il obtint un sursis, dont le dernier, après neuf ans de captivité, finit par l'arracher à ses persécuteurs. Sa générosité égalait son courage et son éloquence. Il se défendit lui-même avec une noble énergie, et vainquit ses deux avocats, les premiers du barreau : il n'envoya pas moins à chacun d'eux huit cents louis pour leurs honoraires, et, pendant sept mois de détention à la Conciergerie, il donnait en secret trois francs tous les matins à chaque prisonnier indigent.

CHAPITRE III.

MONTAIGU.

La disciplina è la salva-guardia dell' armi.

V. MONTI.

JE n'ai presque rien à dire de cette prison militaire, située dans le voisinage du temple de Sainte-Geneviève. C'était autrefois un collège d'où sortirent beaucoup d'hommes devenus célèbres dans la carrière des sciences et des lettres. Il fut métamorphosé en maison d'arrêt sous l'empire de Robespierre, si fécond en métamorphoses plus terribles encore.

On renferme dans cette prison, et seulement pour quelques jours, ceux des militaires de toute arme qui

sont venus à Paris sans congé, ceux de la garnison qui ont commis une faute légère contre la discipline, et ceux que l'on a rencontrés à certaines heures, dans certains lieux publics où plus d'un de leurs chefs s'introduit quelquefois, sans trop garder l'*incognito*. Un concierge et deux ou trois gardiens gouvernent cette maison, dont le régime est assez doux. Le soldat y reçoit les vivres qu'il aurait au quartier; il ne s'aperçoit guère que son lit y soit plus dur; et s'il éprouve une indisposition, il est soigné dans une infirmerie, ou transféré à l'hôpital du Val-de-Grâce.

Lorsque la garde nationale est en activité, les citoyens qui manquent à quelque partie du service vont passer à Montaigu un, deux, trois, et même dix jours, selon la gravité du cas. Outre que leur affliction ne saurait être bien douloureuse, ils y reçoivent aisément toutes les consolations, toutes les distractions que peuvent leur prodiguer leur famille et leurs amis. Ces prisonniers-là ne sont jamais tristes : ils n'ont ni craintes ni remords; huissiers, juges, avocats n'ont aucun droit de les troubler, et, tranquilles avec leur conscience, ils oublient sans peine les rigueurs de Bellone par les faveurs de Cypris et de Bacchus.

Sous le règne de la tyrannie qui vient de disparaître,

Comme un spectre odieux fuit à l'aspect du jour,

toutes les maisons d'arrêt, de justice, ou de détention, situées *intra muros* ou *extra muros* de la capitale, renfermaient des prisonniers d'Etat, c'est-à-dire des personnes soupçonnées par une police inquiète, et tourmentée elle-même, d'avoir une opinion contraire au gouvernement qui pesait sur la France comme sur l'Europe entière. Plus d'une victime de la politique infernale sur laquelle s'appuyait cet épouvantable colosse, a passé ainsi de longues années à Montaigu, et, dans le nombre, l'histoire réclame les

noms de deux de nos premiers généraux, dont un prince vertueux, remonté sur le trône des Lys, vient de récompenser le mérite, les services, et la gloire persécutée.

CHAPITRE IV.

L'ABBAYE.

Qui i più bravi guerrieri tremano.

ALFIERI.

EN septembre 1792, dans ces jours de sang et d'exécration mémoire, l'Abbaye fut l'un des théâtres où le fanatisme du crime exécuta ces scènes atroces que des plumes éloquentes ont retracées avec tant d'énergie.

Les militaires de tout grade, prévenus d'un délit quelconque, attendent dans cette prison le moment de paraître devant le conseil de guerre. Ils ont pour subsistance, suivant leurs facultés, les mets du restaurateur, ou le pain noir et le maigre bouillon, et pour lit de repos *la pistole* ou la paille.

Un concierge moins rigoureux que la plupart de ses confrères dirige cette maison à l'aide de quelques gardiens. Les détenus communiquent avec leurs amis plus facilement qu'ailleurs; ils ont aussi l'agrément de voir circuler les passans sous leurs fenêtres grillées, qui donnent sur les rues environnantes. Mais si l'amour et l'amitié profitent de cet avantage, particulier à l'Abbaye, le sentiment et le regret n'y trouvent qu'un tourment de plus.

Le cachot principal y est presque aussi terrible que les plus affreux de Bicêtre : creusé à trente pieds de

profondeur, la voûte en est si basse qu'un homme de moyenne taille ne peut s'y tenir debout, et l'humidité en est si grande, que l'eau soulève la paille qui sert de lit aux malheureux. D'après l'avis du médecin, ils n'y peuvent demeurer plus de vingt-quatre heures sans être exposés à périr.

Quand le jour fixé pour le jugement des prévenus est arrivé, on les conduit au conseil de guerre ou à la commission militaire, qui tiennent leurs séances à l'hôtel de Toulouse, rue du Cherche-Midi. S'ils sont condamnés aux fers ou à la mort, ils reviennent à l'Abbaye : les premiers vont rejoindre le dépôt de la chaîne, et les seconds, dans les quarante-huit heures qui suivent leur sentence, sont fusillés à la plaine de Grenelle.

ANECDOTES.

M. d'Arm....., jeune et brave militaire, prévenu d'émigration, d'avoir servi dans l'armée catholique et royale, est arrêté à Paris en 1803, plongé dans les cachots de l'Abbaye, et traduit à la commission militaire. Les plus sincères aveux ne se firent point attendre. La loi de sang était précise; les débats ne furent pas longs. Déjà le président se levait pour prononcer le jugement lorsque M. de F***, avocat de l'accusé, prenant tout à coup la parole : „ Infortuné d'Arm...., s'écria-t-il d'une voix forte, je n'ai pas besoin de te défendre; je lis d'avance ton arrêt dans les yeux de tes juges : demain tu dois mourir; demain je t'accompagnerai au lieu du supplice; je saisirai ta tête sanglante; j'irai la présenter au premier consul; je lui dirai : Voici la tête du fils d'Arm...., du fils unique d'un vieux guerrier qui t'a sauvé la vie dans une bataille...” de F*** avait à peine prononcé ces paroles, qu'un murmure général d'étonnement, de

terreur et de pitié s'éleva parmi les spectateurs. Les juges se regardent avec autant de surprise que de trouble et d'inquiétude : d'Arm.... est acquitté.

— L'ancienne police fit arrêter, en 1808, un jeune Polonais nommé P...ki, soupçonné d'espionnage. Il habita tour à tour différentes prisons, jusqu'à celle de Bicêtre; et, après une longue captivité, il fut traîné par la gendarmerie de brigade en brigade, au-delà des frontières. Un an s'est à peine écoulé qu'il se voit arrêter encore au sein même de l'Allemagne. Ramené à Paris, il est traduit à la commission militaire, comme prévenu d'intrigue et de propos contre le gouvernement français. Malgré sa défense et le zèle de M. P***, son avocat, il fut condamné à mort. Des journaux assurèrent que ce malheureux était non seulement un conspirateur, mais un fripon, qui avait déjà subi dans la maison de Bicêtre un jugement de deux années pour diverses escroqueries; et cependant nous avons la certitude que cette dernière imputation était d'une insigne fausseté.

Le lendemain de son arrêt, une heure avant de marcher au supplice, P...ki fit appeler son défenseur, qui se rendit auprès de lui. Il le conjura, par les plus ardentes prières, de l'accompagner jusqu'au lieu où il devait mourir. M. P*** ne put se refuser à ses instances, et il obtint de l'officier qui commandait le détachement la permission de monter dans la fatale voiture, à côté de P...ki. Pendant la route, l'infortuné Polonais, les mains attachées derrière le dos, lui fit cette déclaration, que nous tenons de l'avocat lui-même : „ On m'a disputé jusqu'à mon nom; mais je vous proteste, sur le bord de la tombe, et près de paraître devant le Souverain Juge, que je suis réellement le fils du comte P...ki et de la princesse M*** C***, qu'unissait un mariage secret.” Après avoir fait cet aveu, il ne parla plus que de son enfant et d'une

femme qu'il chérissait, quoiqu'elle l'eût indignement trompé. Il avait placé entre son menton et sa cravatte une tresse de leurs cheveux; il ne cessa de les couvrir de baisers jusqu'à son dernier soupir.

— C'est de plusieurs prisonniers détenus alors à l'Abbaye, et du caporal Rateau lui-même, que je tiens les détails suivans sur les derniers instans du général Malet (1) et de ses coaccusés. Le courage, le sang-froid que montra leur chef devant la commission militaire, firent découvrir en lui une âme au-dessus

(1) Claude François de Malet, d'une famille noble de la Franche-Comté, était entré fort jeune dans les mousquetaires. La révolution le rendit à l'état militaire. Buonaparte, qui avait apprécié son caractère et ses principes opposés au despotisme et à la tyrannie, ne l'employa pour ainsi dire qu'avec réserve. Son vote lors de l'élevation de Napoléon à l'empire est trop remarquable pour n'être point conservé avec soin. Le voici tel que M. Bazin l'a publié récemment dans le premier cahier de ses *Lettres philosophiques*. Malet commandait alors dans le département de la Charente, et il écrivit d'Angoulême au premier consul ce qui suit :

„ Citoyen premier consul, nous réunissons nos vœux à ceux
 „ des Français qui désirent voir leur patrie heureuse et libre
 „ Si un empire héréditaire est le seul refuge qui nous reste
 „ contre les factions, soyez empereur. Mais employez toute
 „ l'autorité que votre suprême magistrature vous donne pour
 „ que cette nouvelle forme de gouvernement soit constituée
 „ de manière à nous préserver de l'incapacité ou de la tyran-
 „ nie de vos successeurs, et qu'en cédant une portion si pré-
 „ cieuse de notre liberté, nous n'encourions pas un jour de nos
 „ enfans le reproche d'avoir sacrifié la leur. ”

Malet disoit à cette occasion qu'il n'avait pas trop voulu ressembler aux grenouilles qui demandent un roi; il semblait pressentir que nous sauterions de prime abord à la grue. On sent que cette *adhésion* ne dut pas en faire un des *dignitaires* du nouvel empire; il avait trop d'honneur pour parvenir aux dignités de la bassesse. Il tarda peu à rentrer dans la vie privée.

du commun, et d'une trempe tout à fait antique. Le président du tribunal auquel il avait été livré lui demanda le nom de ses complices. *Si j'avais réussi,* répondit-il, *j'aurais pour complices la France, l'Europe, et vous-mêmes.* Réponse sublime, et dont la profonde vérité dut retentir cruellement dans la conscience de ceux qui allaient ordonner sa mort.

Le jour de l'exécution des condamnés, après qu'ils eurent pris tranquillement leur dernier repas, on les fit descendre dans la cour de la prison : là ils s'adressèrent des adieux mutuels, qu'interrompirent d'abord les plaintes, les regrets et les larmes de quelques-uns d'entre eux. Ils gémissaient sur leur destinée, sur celle de leurs femmes, de leurs enfans... Malet calma leur désespoir, et releva leur courage par toutes les consolations d'une véritable philosophie. On apporta quelques bouteilles de Bordeaux : ils portèrent plusieurs toasts à leurs familles, aux armées françaises, aux habitans du monde inconnu, qu'ils devaient bientôt connaître; et l'heure suprême ayant sonné, ils marchèrent à la mort. Sur la route Malet continua d'exprimer ses sentimens avec une présence d'esprit qui attestait la supériorité de son âme. Ayant rencontré des étudiants, *souvenez-vous,* leur dit-il, *du 23 octobre.* Arrivé sur le terrain, il acheva d'encourager quelques-uns de ses compagnons qui, songeant à leurs familles abandonnées aux vengeances d'un tyran inexorable, jetaient encore en arrière un dernier et douloureux regard. Il les consola en leur montrant la chute infaillible de cette idole engraisée de victimes humaines, et après avoir prophétisé son renversement, il donna aux soldats qui devaient l'immoler le signal de faire feu, en mettant la main sur son cœur. Ils moururent en guerriers français.

Beaucoup plus à plaindre que ceux dont il voulut éviter le sort, devenu aujourd'hui un titre de gloire

le caporal Rateau fut induit à demander sa grâce, et il obtint de la générosité de Napoléon une commutation de peines, c'est-à-dire la flétrissure, et les fers à perpétuité.

„ Au lieu de mourir avec ses amis et de la main de ses frères d'armes, dit à ce sujet M. R. Bazin, qui fut lié avec le général Malet, et qui a donné des détails précieux sur son ami dans ses *Lettres philosophiques*, le malheureux, traîné à reculons à la queue d'un tombereau, va subir sur l'échafaud l'ignominie de l'exposition et de la marque, pour être conduit ensuite dans un bagne, et périr en détail sous le bâton de ces bourreaux de galères que le peuple nomme *argousins*. Flétrir en pardonnant! quel raffinement de bassesse et de barbarie! ”

CHAPITRE V.

SAINTE-LAZARE.

Purgatorio in terra per le femine criminali.

BECCARIA.

ON sait que dans cette maison, gouvernée autrefois par les PP. Lazaristes, qui en étaient propriétaires, on renfermait les jeunes gens de famille dont les mœurs étaient déréglées. Maintenant, depuis la révolution, ces nombreuses cellules et ces antiques dortoirs sont devenus les galères des femmes que la justice condamne à la peine de la réclusion ou des travaux forcés. Ainsi, tandis qu'à Sainte-Pélagie les hommes ont remplacé les femmes, à Saint-Lazare les femmes ont succédé aux hommes.

Indépendamment de celles qu'on y détient en vertu d'un jugement criminel, qui embrasse un laps de temps de cinq, dix, quinze, vingt années, et même du reste de leur vie, la police y renfermait, *ad libitum*, toutes les femmes suspectes de mauvais desseins ou de liaisons dangereuses.

L'autorité prudente et bienfaitrice a établi dans cette maison, comme à Sainte-Pélagie, aux Madelonnettes et à Bicêtre, des ateliers dont les travaux procurent à l'infortune les moyens d'échapper à l'ennui, à la misère, au désespoir.

Des entrepreneurs passent des marchés avec les administrateurs de la régie des travaux, et forment dans les maisons de détention ces divers ateliers utiles au commerce ainsi qu'aux détenus.

Ceux de Saint-Lazare sont affectés à la lingerie, à la broderie, au *tressage* des cheveux, à la filature de la laine et du coton.

La fille de la veuve Morin, dont le procès fit tant de bruit il y a deux ans, est l'une des contre-mâitres des ateliers de Saint-Lazare.

On donne aux ouvrières le pain *quotidien* et le bouillon communs à toutes les autres détenues : elles ont de plus le bouillon *gras*, quatre onces de bœuf le jeudi et le dimanche, et une portion de légumes les autres jours de la semaine. Il est vrai que cette nourriture n'est pas du premier choix, que le cuisinier est détestable; mais quand les travaux prospèrent, le sort des travailleuses est adouci du côté de la subsistance.

C'est sur-tout à Saint-Lazare que règne cette frénésie honteuse qu'on ne peut nommer sans rougir. Elle achève de corrompre, elle dévore, elle livre à de cruelles maladies, à la mort même, un grand nombre de femmes, *jalouses* les unes des autres, et se livrant au plus affreux des vices, malgré la surveillance et la

juste sévérité de leurs gardiens, malgré le cachot redoutable.

Libidinis culpâ Venus pro amore vocatur...

Une vaste infirmerie, destinée aux malades de toutes les classes, est visitée chaque jour par un médecin éclairé. Au surplus, les prisonnières peuvent communiquer deux fois par semaine au parloir grillé avec leurs parens ou leurs amis; la promenade leur est permise à certaines heures de la journée; et, le dimanche, elles en jouissent plus long-temps, après avoir assisté à la messe et au sermon. Plus heureuses en cela que les détenus de Bicêtre, elles sont à même de recevoir les secours et les bienfaits d'une religion qui nous ramène à la vertu; mais...

Sovente più la femina è colpevole, meno crede all' inferno.

CHAPITRE VI.

DÉPÔT DE SAINT-DENIS.

In questo tristo carcere sono ricchiusi e i poveri e i vagabondi.

G. LETTI.

Tous les mendiens des deux sexes, arrêtés dans la capitale ou aux environs, sont transférés au dépôt de Villers-Coterêts et à celui de Saint-Denis. On jette aussi dans ce dernier des hommes et des femmes errans, suspects et vagabonds, que la police ne juge pas assez dangereux pour être conduits à Bicêtre. Ils y restaient souvent plusieurs années, au caprice de l'arbitraire, qui ne peut jamais être juste, puisqu'il

ordonne sans consulter la loi, et décide, sans crainte et sur de vains soupçons, du sort des malheureux.

Le système des compensations avait heureusement permis que ceux dont la liberté était ainsi le jouet de l'égoïsme, trouvassent en ce dépôt l'avantage d'apprendre un état, s'ils n'en avaient point, et de s'accoutumer au travail. Mais beaucoup de ces détenus, qui l'étaient illégalement, en furent-ils moins les victimes de l'insouciance et de l'erreur? Quoi! l'homme coupable d'un délit quelconque voit sa peine fixée et le terme de sa captivité s'approcher de jour en jour; il endort son malheur au branle de la roue de l'espérance, qui, comme le temps, ne s'arrête jamais; et le *suspect* était plongé dans les fers, sans savoir si le jour, le mois, l'année qui s'écoulait, avançaient la fin de ses maux! Il endurait sans relâche le tourment de l'incertitude; il expirait à chaque minute sous le poignard du désespoir!

La mesure expéditive qui privait tant d'infortunés du premier bien de la nature, était cependant utile à la société sous des rapports qui l'intéressent essentiellement: elle arrêtait souvent la main qui se disposait à commettre un délit, et les pas de l'insensé prêt à se jeter dans l'abîme. Mais encore une fois cette mesure était arbitraire, injuste, oppressive; et si l'inflexible équité ne pardonne pas une erreur aux tribunaux, la police ne devait point avoir le privilège d'en commettre. Il est sage, il est juste de ne point faire dépendre la destinée des hommes du rapport d'un inspecteur: une autorité tutélaire et équitable jugera désormais administrativement tous les suspects; et, selon la gravité des soupçons qui pèseront sur eux, elle saura fixer le temps de leur détention.

Des ateliers divers sont établis en ce dépôt, maintenant formidable, et gouverné comme toutes les prisons; mais les suites de la guerre ont, depuis long-

temps, suspendu leur activité. Que l'on juge du sort actuel des huit à neuf cents détenus que renferme cette succursale de Bicêtre : ils n'ont, pour soutenir leur déplorable existence, que le pain du malheur !

CHAPITRE VII.

LES MADELONNETTES.

Qui la femine credute ree di qualche delitto,
attendono la loro sentenza.

CARACCIOLI.

CETTE prison, située dans la rue des Fontaines, et non loin du Temple, était autrefois un couvent de *filles repenties*, qui s'y retiraient d'elles-mêmes, ou que leur famille y faisait renfermer pour les forcer au repentir. Bien peu quittaient le monde avant que le monde les eût quittées; bien peu s'empressaient d'imiter cette belle Madelaine, à qui le Divin Maître a dit : „ Beaucoup de péchés vous seront pardonnés, parce que vous avez beaucoup aimé. ”

Pendant le règne de Robespierre la maison des Madelonnettes fut l'une des nombreuses bastilles qui avaient remplacé celle qu'éleva Charles V. Depuis une vingtaine d'années cet ancien couvent a été converti en une prison pour les femmes prévenues de délits : c'est là qu'elles attendent l'instruction de leur procès; et, suivant la décision du jury, elles en sortent pour être mises en liberté ou en jugement.

Les Madelonnettes sont pour les femmes ce qu'est la Grande-Force pour les hommes. Cependant on y détient encore celles qui sont jugées correctionnellement et celles que le tribunal de commerce fait ar-

rêter pour dettes : le département de ces dernières est séparé de ceux qu'habitent les prévenues et les condamnées. Des femmes, des jolies femmes quelquefois, arrêtées pour dettes, jetées dans une prison, condamnées à y languir des années entières, de longues, d'éternelles années, selon le farouche caprice de leurs créanciers impitoyables! Les Grecs et les Romains faisaient exercer la contrainte par corps contre leurs débiteurs; mais ils n'y soumettaient pas la plus belle moitié du genre humain :

Contre un sexe doué de grâces et d'attraits

Les éphores du moins ne lançaient pas leurs traits.

Quel juif législateur, quel arabe Lycurgue a pu, chez les Français, inventer cette loi barbare? On a vu certains Turcaret, amoureux d'une jeune marchande, d'une veuve aimable, qui ne cédaient point à leurs désirs, leur prêter de l'argent sur leurs billets : l'échéance arrive, les fonds manquent; transaction proposée, non admise : alors les recors ne manquent pas, et la jolie débitrice est enfermée aux Madelonnettes, pour vieillir ou capituler.

Des ateliers convenables aux femmes sont établis en cette maison pour celles qui sont condamnées par voie correctionnelle. Le régime y est à peu près le même qu'à Saint-Lazare : concierge, gardiens tolérables; mais infernal maître d'hôtel.

CHAPITRE VIII.

LA PETITE-FORCE.

Carcere di meretrici...

Z***.

LES courtisannes de la Grèce avaient autant d'esprit que de charmes : elles attiraient chez elles des poètes, des héros, des philosophes, que la bonne compagnie d'Athènes ne blâmait point d'aller jouir de leur attrayante société. Bien loin de ces siècles antiques, le dix huitième siècle avait aussi ses Phryné, ses Lays; mais ceux qui les fréquentaient trop ouvertement s'exposaient à la critique des honnêtes gens timorés, à la censure sévère des moralistes. Que dire maintenant des courtisannes de nos jours ? Elles n'ont presque rien conservé des grâces, des talens de ces Aspasia dont elles n'ont pas même lu l'histoire, et par une bonne raison. Les moins dangereuses sont celles qui vivent modestement avec un seul célibataire, qui n'affichent point un luxe outré aux dépens des pères, des fils de famille, que d'autres égarent, trompent, ruinent et déshonorent; qui ne conduisent point dans un char orgueilleux leurs insensés adorateurs, tandis que les femmes honnêtes, insultées par l'éclat de leurs pierrieres, rougissent de leur faste insolent.

Si la beauté, l'esprit et la richesse, si la laideur, la sottise et la misère paraissent diviser les courtisannes en plusieurs classes, toutes n'en sont pas moins, aux yeux de la morale, de viles prostituées; et la police leur prouve assez souvent que l'égalité du vice amène celle de l'opprobre et du malheur.

Jeune provincial, voyez cette fière Gnidienne, dans

ses brillans atours, étaler sur nos boulevards ses charmes provocateurs, qui vont s'offrir au plus offrant,

Ou, comme le soleil, luissent pour tout le monde;

voyez le soir cette autre *meretrix*, chauvesouris de Cythère, exposer ses attraits à juste prix au coin d'une borne. Parcourant la même carrière, elles semblent séparées par une grande distance. Mais suivez-moi, le lendemain, rue Pavée-Saint-Antoine; à la Petite-Force. Quelles sont ces deux malheureuses à demi-vêtues, comme toutes leurs compagnes, d'habits qui tombent en lambeaux, la tête, les bras, les jambes nus, le pied dans un sabot ignoble, les yeux rouges, le sein découvert et pantelant, et la pipe à la bouche? Eh bien, l'une est celle dont hier les attraits vous ont ébloui à Coblenz, et l'autre... son égale maintenant.

Pourquoi sont elles détenues toutes ces misérables? Celle-ci n'a pas exactement payé à la fin du mois sa *patente* de douze francs, sans laquelle on ne lui permet pas d'exercer sa profession; celle-là, coupable d'une *infidélité* envers un limier de la police, fut arrêtée par lui-même en vertu d'un ordre qu'il avait extorqué : presque toutes les autres sont là sur la plainte de leurs matrones, ou pour s'être permis des excursions hors des limites assignées par un grave inspecteur à l'exercice de leur savoir faire, ou pour avoir occasionné des rixes scandaleuses, ou même, et c'est le plus grand nombre, par un avis de l'Esculape officiel.

Si cette mesure est sage, celle qui les soumet au travail ne l'est pas moins. Telle élégante qui, la veille, se payait dans une loge aux *Variétés*, file ou carde aujourd'hui dans l'atelier qu'elle déteste; et la maigre cuisinière du sieur *Mignot* (1) a succédé pour elle aux mets succulens de *Véry*.

(1) Cet entrepreneur général des soupes à la Rumfort, servies dans les prisons, est sans doute le descendant du fameux traiteur Mignot, célébré dans une des satires de l'Horace français.

Gouvernées par le sieur H***, ancien inspecteur des prisons, et que les prisonniers appellent leur père, elles n'auraient qu'à se louer de sa douceur; mais leur malice, leur insolence égalent au moins sa bonté. Sont-elles affligées de leur détention, qui doit durer trois mois, six mois, un an? On ne le croirait pas, à les observer dans les cours aux heures du repos : elles fument, s'enivrent, se querellent et se battent....

... *Audere furens quid femina possit!*

D'étranges amours possèdent encore ces impures, et leur mettent souvent le couteau à la main. Plus d'un gardien m'a assuré qu'il aimerait mieux surveiller cinq cents hommes détenus que cinquante de ces créatures.

Amateurs des beautés qui ne sont d'aucun sexe, et brillent comme l'impur phosphore, allez les voir dans leur sombre retraite, vous maudirez la bassesse, la dépravation de votre goût, et vous reconnaîtrez le vice dans toute sa laideur.

CHAPITRE IX.

LA GRANDE-FORCE.

Deposito di quei tali prevenuti di delitto ed altre cose.

BECCARIA.

L'HÔTEL de la Force fut élevé par un duc de ce nom; il appartint ensuite à un riche maltotier, qui en fit présent à une de ses maîtresses; après plusieurs autres mutations Louis XVI le fit acheter pour l'École Militaire; mais cette demeure changea encore de destination, il y a environ trente ans, et devint une prison.

On y dépose les hommes prévenus de crimes et de délits, qui doivent y attendre, pendant l'instruction de la cause, leur transfèrement à la maison de justice, ou leur mise en liberté. Cette prison est divisée en plusieurs départemens, dont le plus commode et le plus aéré est situé au centre, et placé entre deux cours plantées d'arbres. Là se trouvent les détenus qui peuvent prendre *la pistole* et faire quelque dépense; plus loin, à gauche, sont les infirmeries, des chambres pour les personnes que l'on distingue, et des logemens particuliers pour les enfans; à droite du corps central, au fond d'une ruelle obscure, est le bâtiment neuf, destiné aux prisonniers les plus suspects ou les plus malheureux. C'est un édifice formidable construit en pierres de taille, liées entre elles par d'énormes barres de fer, et dans lequel il n'est entré ni bois ni plâtre : élevé de quatre étages voûtés, il renferme de vastes salles garnies de lits de camp, les *secrets*, le parloir à double grille, et des cachots aussi humides que ténébreux.

Comme tous ceux que l'on détient à la Force ne sont que prévenus, le régime y est plus doux que dans les maisons où sont les condamnés. D'ailleurs, sous les décenvirs, les olygarques et le despote, la police ministérielle y retenait souvent, et pour de longues années, des hommes dont l'opinion était contraire aux diverses tyrannies qui tour-à-tour ont pesé sur la France. A certaines époques on a vu réunis dans le même parloir, et manger au même *restaurant*, un célèbre voleur et un officier de marine anglaise; un banqueroutier frauduleux et un riche négociant; un élégant filou et un moine espagnol; un colonel et un curé; des généraux, des abbés, des musiciens, des préfets, des joueurs, des maires, des évêques, des poètes et des cardinaux. Ajoutons encore que *in illo tempore* des femmes honnêtes et des Lays

augmentaient chaque jour cette bizarre assemblée, où l'on faisait souvent des galas, de la musique, où l'on passait de la bouillotte aux jeux de mains ou de société. Certes, la bigarrure d'une semblable réunion ne se rencontrerait ni dans un coche, ni dans un foyer, ni dans un bal, ni dans un cercle.

Lors de la conspiration de Georges, le concierge de la Force B...n gagna, par la pistole et la table d'hôte, quinze mille écus en six mois. Une ordonnance de police a proscrit tous ces agréments, qui charmaient de sombres ennuis, de noires inquiétudes, et couvraient de quelques fleurs des chaînes souvent imméritées. Depuis cette réforme, qui date de cinq ans, les détenus ont moins de liberté, le concierge plus de soucis et moins d'argent, les gardiens plus d'humeur et moins de politesse. La politesse d'un géôlier, direz-vous, est d'ailleurs aussi agréable que la porte d'une prison. Vous vous trompez : on trouve à la Force, à la Conciergerie, et même à Bicêtre, des géôliers honnêtes et affables, des porte-clefs civils envers les prisonniers qui le méritent. Le concierge de la première de ces maisons a été militaire; il est décent, poli, humain, et deux ou trois de ses gardiens, le nommé F*** sur-tout, devraient être pris pour modèles par leurs semblables. Dans les rondes nocturnes celui-ci ouvre à petit bruit les verroux criards, et marche d'un pas léger dans les chambres des détenus, respectant le sommeil de ces malheureux, ce sommeil qui souvent est leur dernier bien. La plupart de ses camarades sont brusqués et farouches : on n'adoucit pas ces Cerbères-là avec des gâteaux de miel; mais la bouteille offerte et acceptée loin des yeux du chef, les désarme et les fait sourire :

Il est avec l'enfer des accommodemens.

Ces détails paraîtraient-ils minutieux et inutiles? Je

ne le crois pas; car ils intéressent l'humanité, et, quelle que soit la place où l'homme se trouve jeté par le sort, on peut signaler ses défauts et louer son mérite. D'ailleurs, dans cette immense capitale qui sait quel accident imprévu peut tout à coup arriver au citoyen le plus honnête et le plus vertueux?

Souvent nos meilleurs avocats se rendent à la Force, appelés par les prévenus pour se charger de leur défense. Il en est d'autres qui viennent offrir d'eux-mêmes leurs talens oratoires... Ces défenseurs officieux, dont quelques-uns parlent français comme nos comédiens ambulans, et sont vêtus comme les huissiers qu'on immole sur la scène, affichent d'abord les plus orgueilleuses prétentions; mais, après s'être assurés des faibles *moyens* de leurs cliens, nos *Cicéron* modernes, mettant leur éloquence à juste prix, les défendent pour quelques écus.

ANECDOTES.

Lord Mazarin, anglais fort riche, mais qui n'avait point l'habitude de payer ses dettes, passa vingt années au Châtelet et à la Force aux dépens de ses créanciers. Il menait dans cette dernière maison la plus joyeuse vie, tenant table ouverte, faisant des courses à cheval dans la cour de la *dette*, donnant des concerts et des bals. Le concierge avait une fille dont ce lord devint amoureux : il l'épousa dans sa prison, et devint libre en 1789.

— Dans ces jours déplorables où la tourmente révolutionnaire était dans sa plus grande fureur, l'un des meilleurs officiers de notre ancienne marine, Latouche de Tréville, se trouvait à la Force, dont le sieur Bault était alors concierge. On sait qu'à cette époque les juges-bourreaux qui composaient un tribunal de sang assassinaient sans les compter leurs innombrables

victimes, et que souvent ils faisaient appeler le lendemain celle qu'ils avaient égorgée la veille. Latouche de Tréville, malheureux et sans ressource en ce moment, ne s'en était pas moins fait chérir, par son noble caractère, d'un concierge humain et courageux. Celui-ci reçoit à l'avance une des listes fatales sur laquelle était porté le nom du brave marin : il conçoit aussitôt, avec sa digne épouse, le projet de le sauver ; il communique la liste à cet officier, l'oblige à se travestir en garçon de service, à rouler la brouette en sabots et en bonnet de coton ; et quand l'huissier de la mort se présente pour l'enlever avec plusieurs autres, il lui montre le nom de Latouche Tréville rayé sur le registre, en lui assurant qu'il a été confondu dans une des précédentes *fournées*. Le stratagème réussit, et cette action généreuse d'un concierge, dont les deux fils dirigent maintenant la Force et la Conciergerie, demeura dans l'oubli, quoiqu'elle eût conservé à la France un de ses premiers amiraux.

— Auteur de plusieurs ouvrages dramatiques et de quelques articles assez vigoureux insérés dans les journaux, M. de G*** avait été plus d'une fois en butte à la tyrannie des Polémarques de la nouvelle Athènes. Successivement chargé de la direction d'un théâtre et de l'entreprise d'un journal, on ferma le premier, et le second fut supprimé pour quelques épigrammes contre les puissans du jour. Les créanciers du poète ruiné ne pouvant l'attaquer au tribunal de commerce pour huit à dix mille francs qu'il leur devait, rendirent plainte contre lui au correctionnel. Il est jugé par défaut, arrêté ensuite, jeté à la Force, puis à Sainte-Pélagie où le gouvernement lui envoya une gratification de cent louis pour une *essai poétique* à la gloire des armées.

Madame V***, femme d'un juge suppléant, lui avait témoigné quelque intérêt pendant sa mésaventure :

remis en liberté, il va lui rendre ses hommages. Cette dame tenait une assez grande maison ; elle l'invite à dîner pour le lendemain, et il s'y trouve parmi des juges, des avocats, des huissiers ; enfin, il est précisément placé entre deux magistrats qui l'avaient *corrigé*. Le repas fut aussi gai qu'un déjeuner militaire, et, quand le Champagne eut brillé, madame V*** s'adressant à l'un des présidens du tribunal criminel : „ Mon cher ***, lui dit elle d'un air languissant, une migraine affreuse m'empêcha hier d'assister au tribunal, mon spectacle ordinaire : qu'avez-vous fait de cette douzaine d'accusés qu'on a jugés dans cette séance ? — Ma foi, nous les avons acquittés. — Tous ? pas possible ! — Que voulez-vous ? on ne peut pas toujours faire feu de file. ” — Lorsqu'on se sépara un juge dit en riant à M. de G*** : *Allez, et ne péchez plus*. Monsieur, lui répartit l'auteur, du moins je ne *pêche* pas en eau trouble.

Peu de temps après, en 1806, M. de G*** fait la cour à une demoiselle fort aimable, et qui le payait du plus tendre retour : il se disposait à l'épouser lorsqu'il apprend que son futur beau-père avait, quelques mois auparavant, fait offrir la main de sa fille dans les Petites-Affiches, pour suivre la mode anglaise. Le prétendu, fort peu content, avait déjà prêté une quinzaine de louis à la maman coquette de la belle ingénue, pour dépenses faites, disait-on, à l'insu du cher mari. Un ami de la maison veut arranger les choses et les embrouille davantage : querelle entre lui et le poète ; légers coups de canne du second sur le dos du premier ; nouveau procès. Dans cette circonstance le futur découvrit (je ne fais pas un conte) que l'ami de la maison était justement le frère de madame V***. L'inspecteur général de la police le mande poliment dans ses bureaux. On l'arrête, on le conduit à la Force, on excite contre lui le reste de ses anciens créan-

ciers : il est condamné à un an de prison. Appel interjeté au tribunal criminel; mais il y trouve encore des juges qu'anime leur collègue V***, et le terrible président, qui ce jour-là ne faisait pas feu de file, élève du moins la peine du malheureux à quatre ans de détention.

Il porta singulièrement malheur, sans le désirer, à tous ceux qui causaient le sien, et cela en moins de dix-huit mois. Le commissaire de police qui avait rédigé le procès-verbal de la *séduction*, meurt de la syphilis; l'officier de paix, porteur du billet doux, succombe à une fièvre chaude; le secrétaire de l'inspecteur général va rendre le dernier soupir à Charenton; le chef de division qui avait procédé à l'interrogatoire, périt dans une attaque de goutte; l'huissier, signataire de l'écrou, se pend de ses propres mains; tous les juges et le président subissent la réforme; enfin M. V***, condamné lui-même par un jugement correctionnel pour une affaire de bougies, quoiqu'il fût assez éclairé, est aussi conduit à la Force, et placé dans la chambre qu'habitait notre auteur. Celui-ci le reçut gaîment, et quand le juge criminel lui demanda s'il avait au moins été remboursé par la mère de la jeune personne: Non, lui répondit-il, car l'objet *passé* des soins de votre beau-frère regarda comme un *présent* les quinze louis prêtés par le *futur*.

— Un jeune filou, prévenu de plusieurs vols, mande à la Force, il y a quelques années, l'avocat M... de la V....., l'Esopo du barreau, et lui confie le soin de sa défense. La cause est appelée au tribunal criminel; les témoins ne paraissent pas; l'accusé est défendu, les jurés l'acquittent. Monsieur l'avocat, s'écrie avec humeur le président H***, je savais depuis long-temps que vous étiez le père des voleurs. Hélas! monsieur le président, répond M... de la V....., que feriez-vous sans mes enfans? M. H*** garda le silence;

mais l'avocat fut justement condamné à six mois d'interdiction.

— Le nommé Dorcon, principal auteur du vol de 1,800,000 francs fait à la banque territoriale, s'était enfui à Marseille, et se préparait à s'embarquer pour passer en Afrique, où sa femme devait le rejoindre. La veille de son départ il entre dans un café, parcourt les journaux, et tombe sur un article dans lequel on annonçait que sa femme, innocente de son crime, venait d'être arrêtée à Paris, et qu'elle serait détenue jusqu'à la prise du coupable. Soudain il part en poste, va se livrer à la police, et réclame la liberté de sa femme, qui était restée libre. C'était une ruse adroite de l'autorité, qui connaissait son caractère et son attachement pour sa compagne.

Incarcéré à la Force, il fut ensuite traduit devant ses juges avec tous ses complices. Le président lui demanda quelle est sa profession : celle de voleur, répond-il avec effronterie, et depuis l'âge de neuf ans. On apprit par les débats qu'au moment où lui et ses associés se disposaient à ouvrir un coffre-fort rempli d'espèces, ils entendirent le bruit du mouvement de la montre d'un employé qui couchait dans une soupente au-dessus de leur tête. Un d'eux en prit l'alarme, et fit observer à son chef qu'ils couraient tous un grand danger : „ Tant mieux, répartit le nouveau Cartouche; il est beau pour des voleurs de mourir sur une caisse. ” Et, tandis qu'ils l'enlevaient, il se mit à chanter, à demi-voix, le duo des *Avares* : *De moitié nous serons ensemble, etc.*

A ce détail le président observa que c'était pousser l'audace du crime jusqu'à la témérité. „ Sachez, monsieur, s'écria l'un des brigands, que Dorcon est aussi bon voleur que B*** est bon général. ” Toute la bande fut condamnée à quatorze ans de fers.

— C***, jeune homme d'une famille honnête, mais

jeuven forcené, commit un vol immense dans le cabinet des antiques de la bibliothèque royale. Il se sauva en Angleterre, vendit toutes les choses précieuses qu'il avait dérobées, plaça des sommes considérables sur la banque de Londres, et revint chez lui pour y prendre le fameux vase d'agate qu'il avait enterré dans son jardin. Surpris, arrêté envoyé à la Force, il lit dans la gazette de France le récit de son arrestation, et le juste salaire que les lois réservent à son crime. Il écrit aussitôt deux lettres, l'une au préfet, l'autre au concierge, se procure un pain sortant du four, un pâté de 3 francs et une bouteille d'eau-de-vie, se met au lit, prend à la hâte tous ces alimens, et en moins de cinq minutes meurt étouffé.

Si la plupart de ses confrères s'expédiaient ainsi eux-mêmes pour l'autre monde, les juges seraient moins occupés, les avocats ménageraient davantage leurs poumons de Stentor, et les bagnes seraient moins ruineux pour le gouvernement.

— Salvador, célèbre voleur dont les journaux ont détaillé l'histoire, s'était trente-deux fois échappé des prisons, et quatorze fois des galères. Instruit, courageux, et d'une force égale à son adresse, il possédait au fond du cœur les infernales maximes de son horrible état. Après avoir lutté pendant un quart d'heure contre douze agens de police, il fut arrêté, en 1805, et conduit à la Force. Meurtri de coups, et prêt, en apparence, à rendre le dernier soupir, il est placé dans une infirmerie qui donne sur la rue Pavée. Si quelque détenu de sa profession, connaissant sa libéralité, qu'il exerçait aux dépens de l'univers, venait réclamer ses secours : Quelle est, lui demandait-il, la cause de ta détention ? — J'ai volé une montre. — Tu mérites d'être pendu ; retires-toi ; et il ne lui donnait rien. Un autre succédait, et faisait la même prière : Pourquoi t'a-t-on arrêté ? — J'allais forcer une caisse ;

mais, surpris... — Fort bien ; je te reconnais digne d'exercer mon état : prends cet argent.

Une certaine nuit, lorsqu'il était déjà condamné par le médecin, il fait un trou au mur de sa chambre, descend, à l'aide de ses draps, dans une chaise de poste où sa maîtresse l'attendait, et prend la fuite avec elle, échappant à la justice pour la quarante-sixième fois.

Deux ou trois ans après Salvador fut arrêté à Toulouse, et conduit au bagne de Rochefort. Au moment où il s'évadait encore il fut repris, et comme un de ses gardes avait été blessé en l'arrêtant, la cour Martiale mit fin à son odieuse carrière en le condamnant à être fusillé.

— Un gardien de la Force, nommé R***, était détesté de tous les détenus par son insolence et son avidité, et méprisé de tous ses camarades pour son orgueil et sa bassesse. Le vénérable cardinal G***** était renfermé au secret dans le bâtiment neuf : ce gardien y monte, et lui dit qu'il vient lui annoncer sa mise en liberté, et qu'il se recommande à ses prières et à sa bienfaisance. Le vertueux prélat lui donne une pièce d'or, descend avec lui, arrive au greffe, et y trouve deux sbires qui le conduisent au donjon de Vincennes. Plusieurs traits de cette espèce, révélés au chef du bureau des prisons, firent chasser le fripon qui spéculait sur l'espérance, la crainte et le malheur.

— M. P***, chef de ce bureau, est un homme éclairé, juste, bienveillant, et l'ange consolateur d'une foule de malheureux, car lui seul est chargé de délivrer les permissions aux amis et aux parens qui visitent les détenus.

Il a sous ses ordres deux inspecteurs qu'il envoie journellement dans les prisons pour y surveiller les gardiens et recueillir toutes les réclamations. Le premier, digne successeur de M. H***, exerce son

emploi avec autant de douceur que de sagacité : le second est depuis long-temps la terreur des prisonniers et de leurs gardiens. Quand une espèce de liberté s'était introduite à la Force, flegmatique et sévère, son seul aspect la faisait disparaître : il arrivait à pas de loup, précédé de sa longue canne, comme un épouvantail des amans et des buveurs ; mais si l'Argus de la fable, avec ses cent yeux, n'y voyait pas trop clair, D***, qui n'en a que deux, était facilement trompé.

Son air de gravité, sa marche pédantesque, annonçaient tout ce qu'il pensait lui-même de son importance. Il vint un jour visiter dans sa chambre un nouveau prisonnier d'Etat, qui voulait, disait-on, se laisser mourir de faim. Qui êtes-vous, lui dit le malade ? — Inspecteur, et je viens vous demander pourquoi vous ne mangez pas. — Retirez-vous, répond le prisonnier : je suis fournisseur, et, par état, je n'aime pas les inspecteurs des vivres.

— On sait que M. le marquis de R*** fut condamné à mort dans la conspiration de l'immortel Moreau, et qu'il eut le bonheur d'échapper à cette fatale sentence. Assis au banc des accusés, au moment où les juges proscrivaient sa tête il ne la perdit pas, et remarquant dans une tribune madame de la Force, l'une des plus jolies femmes de la capitale, il fit cet impromptu :

En prison est-on bien ou mal ?
On est fort mal à l'Abbaye ;
C'est de même au Bureau central,
Bien pire encore à Pélagie.
Mais au Temple l'on n'est pas mieux,
Et d'en sortir chacun s'efforce :
Le prisonnier le plus heureux
Est le prisonnier de la Force.

CHAPITRE X.

SAINTE-PÉLAGIE.

Qui sono forzati i debitori, ed i stocatori
a ricevere una corrigibile educatione.

V. MONTI.

AVANT la révolution, qui a duré vingt-cinq longues années, un père, mécontent de la conduite de sa fille, un mari trompé par sa femme, obtenaient une lettre de cachet, et les belles qui avaient abusé de leur liberté la perdaient à Sainte-Pélagie. Ce temps-là est passé, disent ces dames ; il reviendra, pensent ces messieurs.

Chez tous les peuples, autrefois, l'adultère était puni de mort : les chrétiens ne le pardonnaient qu'à la dernière extrémité. « Judas, dit D. Calmet, ayant appris que Thamar, sa bru, était tombée dans le crime d'adultère, dit : *Qu'on la fasse venir, et qu'on la brûle.* »

« Les lois des douze Tables accordaient l'impunité au mari qui tuait un adultère surpris en flagrant délit. Solon permettait à l'époux de le punir à sa volonté. Justinien avait autorisé la même chose par une loi qui a eu cours chez les chrétiens. »

Le grand Constantin fit aussi une loi qui condamnait les femmes adultères au dernier supplice. Cette peine fut adoucie par l'empereur Léon. Les constitutions de Charlemagne et de Louis le-Débonnaire leur infligent une peine capitale. Lycurgue avait ordonné qu'on punirait l'adultère comme le parricide. Les Lo-

criens leur arrachaient les yeux. Les Orientaux, dit Tavernier, les punissaient sévèrement. Chez les Saxons, une femme convaincue d'adultère était pendue et brûlée, et sur ces cendres on plantait une potence où l'on étranglait le complice du crime. Quelquefois la femme qui avait commis un adultère était condamnée à être fouettée par les bourgs et villages; et dans chaque endroit les femmes exécutaient elles-mêmes la sentence, pour venger l'injure faite à leur sexe.

Le code actuel, moins sévère, les condamne à deux ou cinq ans de prison, qu'elles vont passer aux Madelonnettes. Revenons à Sainte-Pélagie. On n'y renferme plus que des prisonniers pour dettes et des hommes jugés correctionnellement. Placés dans un bâtiment séparé, les premiers reçoivent dans leurs chambres les visites de leur femme, de leur maîtresse, de leurs amis; et ceux qui n'ont pas perdu le grand moteur de tous les biens comme de tous les maux, passent leurs momens solitaires soit au café intérieur, soit à faire la partie, soit à la promenade, permise dans un jardin qui n'est pas tout-à-fait aussi vaste ni aussi beau que celui du Luxembourg. Que font cependant les détenus insolubles avec les 20 francs par mois que leur accordent les juifs dont ils sont les esclaves? *La pistole* leur enlève un tiers de cet argent, et le reste suffit à peine pour leur procurer du pain. Un homme a-t-il le droit d'ôter la liberté à son semblable pour un peu d'or qu'il lui prêta, quelquefois à usure? Est-il autorisé par la justice naturelle à le ravir à sa famille, dont il est l'unique soutien? Peut-il, sans honte et sans remords, le retenir dans une prison où jamais il ne peut s'acquitter, même en y passant le reste de sa vie?... Je laisse au philosophe à décider ces questions, qu'ont tranchées des législateurs qui n'étaient guère philosophes; mais je remarquerai du moins que le *Solon* moderne qui rétablit la détention pour dettes, te-

nant la balance de Thémis plus égale, considérant le prix des choses nécessaires à la vie, et prescrivant des bornes à la vengeance intéressée, aurait bien pu augmenter le prix de la pension alimentaire que paye le créancier avare, et fixer à cinq ans le plus long terme de la captivité.

Dans un laps de temps assez court, quarante ou quarante-cinq mille prises de corps avaient été décernées par le tribunal de commerce de la capitale : cela suffit pour donner une idée de la protection accordée au commerce sous le dernier gouvernement.

Il serait facile de s'étendre sur les nobles ruses que les huissiers et les recors emploient contre les débiteurs; mais je ne les soumettrai point à ma censure, parce qu'elles attirent souvent à ces alguazils de la chicane certains tours de bâton qu'ils trouvent fort onéreux. D'après le principe de la législation, *non bis in idem*, je m'abstiendrai de renouveler leurs douleurs.

Passons au second département. Concierge et gardiens aussi rigides qu'ils doivent l'être; *fouille* inquisitoriale comme dans les autres prisons; marchand de vin comme à Bicêtre et partout; ateliers de boutonnerie, de cardage, de passementerie, de filature et de cordonnerie; vivres, promenades, visites et cachots suivant la règle ordinaire; voilà tout ce que l'on peut dire sur le régime intérieur de la détention. Quant à l'infirmerie, elle ne vaut point celle de la Force : le médecin est instruit, mais la pharmacie est sans médicamens; les salles sont fort étroites, mal aérées, et il n'y a point de cour où les convalescens puissent aller respirer.

On dit la messe à Sainte-Pélagie, et les seuls condamnés sont admis à l'entendre. Il semble que les détenus pour dettes sont plus Israélites que leurs créanciers, ou moins catholiques que les sieurs T*** et

R***, l'un gouverneur, et l'autre sénéchal de cette forteresse à triple rempart. Ajoutons que le premier, dans le printemps de l'âge, est d'une sévérité qui contraste avec l'élégance de ses manières, et que le second possède des connaissances qui le rendent très-digne d'un emploi supérieur.

ANECDOTES.

Le trait suivant, déjà connu, se trouve hors du cadre que nous avons choisi; mais on relit toujours avec plaisir le récit d'une bonne action; et celle-là mériterait d'être placée dans les annales de la vertu.

A l'époque des *septembrisades* d'horrible mémoire, et lorsque l'on commençait à égorger d'innocentes victimes dans toutes les prisons, le sieur Bouchotte, alors concierge à Sainte-Pélagie, ordonne à ses gardiens d'ouvrir aux détenus la porte de secours, et de fuir avec eux. Bientôt les massacreurs arrivent, frappent long-temps à la porte de la rue de la Clef, que personne n'ouvre, et finissent par la briser à coups de hache. Ils entrent en foule dans la prison, la parcourent en tous sens, arrivent au greffe, et n'y trouvent que le concierge, qui s'était fait garrotter ainsi que sa femme par ses gardiens, pour éviter la furie des brigands, sans avoir à craindre le pouvoir des monstres qui les dirigeaient. „ Vous voyez, leur dit-il, comme les détenus nous ont traités; mais vous les chercheriez vainement, car ils ont pris la fuite depuis plus d'une heure. ” Les assassins hurlent de rage, coupent cependant les liens du généreux Bouchotte et de sa digne épouse, et courent ensuite à Bicêtre exercer leurs atroces fureurs.

— Vers le commencement du consulat, dans ces temps déplorables où l'homme qui avait fui sa pa-

trie en deuil pour servir son roi était encore regardé comme un traître, le jeune et brave W*** fut arrêté en Bretagne, transféré à Sainte-Pélagie; et traduit à la commission militaire. Accusé d'émigration et d'être *Chouan* non amnistié, il est condamné à mort, et ramené dans sa prison pour y attendre l'heure fatale.

Cependant mademoiselle d'A***, maîtresse adorée et digne de l'être de l'infortuné proscrit, va, dès le même jour, supplier le capitaine rapporteur d'accorder à la victime les vingt-quatre heures complètes qui devaient s'écouler entre le jugement et l'exécution. Le capitaine lui donne sa parole que son ami existera jusqu'au lendemain soir; mais ce jour-là, dès neuf heures du matin un détachement de fusilliers vient le prendre à Sainte-Pélagie pour le conduire au champ de mort. W*** n'avait point été prévenu de la dé marche que mademoiselle d'A*** avait faite, mais il s'attendait à la voir, et à lui faire ses derniers adieux. Dévorant sa douleur et ses larmes, il lui écrit à la hâte quelques lignes brûlantes, donne sa montre et son argent aux gardiens émus de son sort, et marche au supplice en héros.

Un quart d'heure après son départ, une voiture dans laquelle étaient deux gendarmes et une femme voilée, s'arrêta à la porte de la prison: les gendarmes en sortent, et présentent au concierge un ordre ministériel qui lui ordonne de leur remettre W*** pour être conduit au ministère de la police. Le concierge étonné leur répond qu'il vient de partir, et ils regagnent la voiture qui disparaît rapidement. On devine que l'ordre était supposé, la dame voilée mademoiselle d'A***, et les gendarmes deux amis dévoués....

— Un jeune prisonnier pour dettes, d'une taille au-dessous de la médiocre et d'une figure féminine, avait eu le malheur de s'ennuyer en prison, bien qu'il y reçût chaque jour la visite de sa femme. Certain

dimanche, lorsque les visiteurs sont plus nombreux, elle vient le voir avec un double vêtement, un double voile, et une double permission : elle s'enferme avec lui dans sa chambre, le travestit en femme, et vers le soir le prisonnier s'échappe, précédant d'un quart d'heure sa libératrice, qui sort ensuite aussi heureusement.

— De Sade, l'abominable auteur du plus horrible des romans, a passé plusieurs années à Bicêtre, à Charenton et à Sainte-Pélagie. Il soutenait sans cesse qu'il n'avait point composé l'infernale J***; mais M. de G***, jeune auteur qu'il attaquait souvent, le lui prouva de cette manière : „ Vous avouez *les Crimes de l'Amour*, ouvrage presque moral, qui porte votre nom; vous ajoutez à ce titre : par l'auteur d'*Aline et Valcour*; et, dans la préface de cette dernière production, *pire* encore que J***, vous vous déclarez l'auteur de cet infâme ouvrage : résignez-vous. ”

Considérée sous les rapports physiologiques, la tête de ce peintre du crime peut passer pour une des plus étranges monstruosité que la nature ait jamais produites. On assure qu'il a fait lui-même les essais de plusieurs dérèglemens qu'il a décrits avec une épouvantable énergie. Il était gros d'horreurs; et son odieuse fécondité lui imposait le besoin d'en enfanter jusque dans les prisons où l'on voulait étouffer son infernal génie.

Des inspecteurs de la police avaient la mission de visiter fréquemment les lieux qu'il habitait, et d'enlever tous les écrits qu'ils y trouveraient, et qu'il cachait quelquefois de manière à rendre les recherches très-difficiles. Le sieur V...t, chargé souvent de faire ces visites, a dit à plusieurs personnes que, malgré les glaces de l'âge, il sortait encore à travers les feux de cette imagination véritablement volcanique, des productions plus abominables encore que celles qui ont été livrées au public.

Il est possible que les cartons du bureau *des moeurs* de la préfecture de police servent de catacombes à ces infâmes enfans d'une dépravation qu'on ne saurait qualifier; mais il est aussi à désirer qu'ils rentrent dans le néant d'où ils n'auraient jamais dû sortir.

— Nadir-Mirza-Schah, neveu du sophi de Perse, se trouvait à Paris en 1802. Jeune, aimant le plaisir, et d'une figure agréable, il courait les spectacles, les bals, les promenades, et surpassait en folies tous les incroyables du temps. S'étant permis d'administrer des coups de bambou à son cocher, qui connaissait les droits de l'homme, il fut condamné à trois mois de prison, et renfermé à Sainte-Pélagie. Là, il donnait souvent un festin modeste aux prisonniers d'Etat; mais il fallait se conformer aux usages asiatiques : des matelats étendus sur le carreau servaient de table et de sièges; on s'asseyait à la turque; on mangeait avec les doigts; et comme le vin n'était point banni de ces repas, Nadir, à chaque rasade, levait les yeux au ciel, en suppliant Ali de fermer les siens sur son impiété. Il aimait les fleurs, et était aussi galant qu'un chevalier français. Lorsqu'il allait se promener au parloir, s'il y voyait une jolie femme il lui présentait une rose en disant : *Moi vous rends à vous-même*. Ayant conçu de l'amitié pour M. de G***, il voulait l'emmener en Perse avec lui, pour en faire un jour *son ministre de l'intérieur*.

CHAPITRE XI.

LE TEMPLE.

Questa è troppo poca casa a si gran famiglia.

MACHIAVELLI.

QUE sont devenues ces tours formidables, antiques monumens de la pieuse valeur des chevaliers du Temple ? Qu'est devenu ce séjour redoutable et sacré de la puissance et du malheur ? La faux du temps a passé par là ; les vieux donjons, les hautes tours ont disparu de leurs fondemens arrachés aux entrailles de la terre, et des enfans jouent sur la place où régnerent, où tombèrent les rois, les princes et les grands capitaines.

Ombre de Philippe-le-Bel, que dis-tu quand tu vis la licence populaire triompher là où tu avais assis le despotisme royal, et l'un de tes successeurs venir prendre des fers dans ces tours où tu avais enchaîné les Templiers, recevoir son arrêt de mort aux lieux d'où tu avais dicté la condamnation de tes victimes ? Singuliers rapprochemens des destinées humaines, jeux bizarres des révolutions, effets uniformes des passions toujours les mêmes des hommes ; non, vous n'êtes point les arrêts d'une justice vindicative, impitoyable, inflexible, qui poursuivrait les pères jusques dans leur plus lointaine postérité ; et le mal accidentel et fortuit n'est-il pas déjà assez fréquent, sans rattacher encore les désastres présens aux désastres passés pour en former une chaîne sans fin de crimes et de vengeance (1) ?

(1) Des gens tourmentés du besoin de voir et de penser autrement que tout le monde, et qui ont la prétention de mettre

Ah ! que disparaissent plutôt avec ses derniers débris les souvenirs du Temple et de nos malheurs ! Mais non ; qu'ils revivent pour honorer ce prince, cette auguste victime qui pria, en mourant, pour le bonheur de la France ! qu'ils revivent surtout, malgré les précautions craintives de la dernière tyrannie, pour nous en redire et nous en faire détester les excès ; et que le présent et le passé servent, s'il se peut, de leçon à l'avenir !

Il ne reste plus du Temple que le palais des grands-prieurs de France, qui était à ce titre dans l'apanage de M. le duc d'Angoulême, et dont, par suite, jouissait M. le comte d'Artois avant la révolution. L'espèce de forteresse qui avoit été le palais des Templiers et le chef-lieu de leur ordre, a été détruite ces années dernières ; et sur son emplacement existe, depuis environ deux ans, un marché commode et formé de galeries couvertes. Ce château, qu'on désignait aussi par le nom de *tours du Temple*, était composé de deux corps de bâtiment carrés, dont un plus petit en avant-corps, et flanqués de quatre grandes tours et de deux tourelles ; les quatre grandes tours occupaient les angles du plus grand carré ; et par conséquent deux de ces tours liaient le plus grand bâtiment au plus petit, sans qu'il y eût d'ailleurs de communication de l'un à l'autre ; les deux tourelles étaient aux deux autres angles de l'avant-corps. La hauteur du grand bâtiment qu'on appelait la grande tour, pouvait être d'environ cent cinquante pieds ; l'intérieur en était divisé en quatre étages voûtés et soutenus au

de la profondeur dans les choses les plus simples, ont découvert que la révolution était le résultat des complots des sociétés secrètes formées pour la vengeance de Jacques Molay. Voilà une révolution qui vient de loin, et qui n'en a pas été mieux conduite pour avoir été si longuement méditée.

milieu par un gros pilier qui se retrouvait à chaque étage jusqu'au comble : c'était là qu'on avait déposé les archives de l'ordre de Malte. Cette énorme construction était placée primitivement au milieu d'un jardin; mais les maisons qui formaient ce qu'on appelait l'enclos du Temple avaient empiété sur le terrain et s'avançaient jusqu'au pied des tours. On en fit abattre plusieurs pour isoler ce séjour, lorsqu'on l'eut destiné, après le 10 août, à devenir la prison de la famille royale.

Le droit d'*asile*, affecté autrefois aux églises et à divers établissemens religieux, s'était maintenu au Temple jusqu'à l'époque de la révolution. Les gens qui avaient de mauvaises affaires, les débiteurs et banqueroutiers s'y réfugiaient; mais les criminels n'y étaient pas très en sûreté. Ce privilège donnait une grande valeur à toutes les bicoques qui encombraient l'enclos du Temple. Les loyers y étaient excessifs, et formaient un revenu considérable au grand prieur. N'était-il pas ridicule que des gens qui n'avaient pas d'argent pour payer leurs dettes en trouvassent pour acquitter le loyer d'une méchante chambre plus chère qu'un superbe hôtel garni?

Le Temple continua de servir de prison d'Etat sous le directoire et sous Buonaparte.

Les plus illustres prisonniers que, sous le directoire, ses tours renfermèrent momentanément, et en attendant leur déportation, furent les députés du parti dit de Clichy, parce qu'ils tenaient en ce lieu leurs assemblées secrètes, et qui se trouvèrent prévenus dans leurs projets par l'autorité directoriale, lors de la journée du 18 fructidor an V (4 septembre 1797). Le sang ne coula pas dans cette révolution; mais un assez grand nombre de députés, de journalistes, de personnes suspectes ou convaincues de royalisme, furent condamnées à aller expier ce crime du moment dans les

déserts brûlans de la Guyanne. Plusieurs y succombèrent; d'autres en revinrent, surtout après le 18 brumaire. L'un de ces derniers fut le célèbre général Pichegru, qui devait encore revoir les tours du Temple, mais pour n'en plus sortir.

Un autre des prisonniers d'Etat du directoire, dont le public s'est beaucoup occupé, fut le commodore Sidney Smith, qui, devenu prisonnier de guerre, fut condamné à une captivité rigoureuse pour ses expéditions incendiaires contre nos ports. Il s'évada du Temple avec de faux ordres, présentés par des personnalités en costumes d'officiers supérieurs. Cette évasion fit beaucoup de bruit dans le temps. Le concierge du Temple fut arrêté; mais on prétendit que le véritable coupable n'avait pas été puni, et que c'eût été plus haut, dans le palais de l'autorité première, qu'il aurait fallu chercher les traces de ces moyens doux et puissans à la fois avec lesquels Philippe, père d'Alexandre, trouvait qu'il n'y avait point de forteresse imprenable, et qui alors firent tourner sans éclat et sans bruit les énormes portes du Temple.

La tyrannie de Buonaparte peupla plus que toute autre ce terrible séjour d'étrangers et de nationaux; et quand il eut résolu de faire disparaître ces nouvelles *oubliettes*, parce que, placées au milieu d'un des quartiers les plus populeux de Paris, le mouvement intérieur de cette bastille pouvait n'être pas assez secret, les détenus en furent transférés à Vincennes, qui, situé à deux lieues de la ville, sans mettre les prisonniers moins à l'étroit, mettrait le despotisme bien plus au large, et lui permettrait d'opérer avec sécurité, et sans crainte des témoins importuns.

ANECDOTES.

Tandis que Buonaparte préparait en 1804 la tragi-

comédie à l'aide de laquelle il voulut se faire déférer la royauté par des autorités asservies, et au nom de la nation qui n'y pensait pas, il faisait marcher de front une intrigue non moins inique, celle qui devait lui donner les moyens de cimenter les bases de son trône du sang des principaux partisans de l'ancienne monarchie. L'on vit avec autant d'étonnement que d'indignation un étranger, déserteur de l'armée française en Egypte, destructeur au 18 brumaire de la république qui l'avait élevé aux honneurs, traître au gouvernement établi, traître à tout ses sermens, demander la couronne impériale pour prix de ses forfaits, et poursuivre comme conspirateurs contre cette même république, des Français accusés d'avoir voulu replacer la couronne royale sur la tête d'un prince de la maison de Bourbon.

Beaucoup d'indices tendent à établir que Buonaparte, jaloux de Pichegru ainsi que de Moreau, facilita la venue du premier en France, dans le dessein de les envelopper tous deux dans le même piège, ne doutant pas qu'ils ne renouassent leurs anciennes liaisons. Il est certain en effet aujourd'hui que tous deux, avant le 18 fructidor, s'étaient occupés des moyens de ramener la France au régime monarchique.

On croit en outre que Pichegru était porteur de pièces importantes relatives à des négociations secrètes, dans lesquelles Buonaparte aurait pris avec les Anglais l'engagement de coopérer au retour des Bourbons, et qu'il venait en France avec la mission de forcer, de façon ou d'autre, à tenir ses promesses un homme qui devait si bien prouver par la suite que pour lui il n'était aucun lien de sacré.

Quoi qu'il en soit, la petite police ayant arrêté, sans savoir à qui elle s'adressait, un agent de Georges, nommé Picot, la grande police qui jusque là laissait les chefs libres afin de leur donner le temps de

compromettre Moreau, se vit forcée de précipiter ses mesures. On se mit donc à la poursuite de Pichegru et des autres; on promit un million à qui livrerait celui-ci, et lorsqu'on le tint, on exila pour toute récompense le perfide qui l'avait vendu.

On connaît l'issue de ce fameux procès, dont on ôta la conduite au grand-juge pour la confier au conseiller d'Etat R., attendu que le grand-juge, dit Napoléon, était trop bête pour qu'on pût se fier à lui.

Pichegru, renfermé au Temple, devait paraître, et ne parut point sur les bancs des accusés. On craignait trop les révélations qu'il aurait faites, et la manière dont il aurait traité le *grand homme* de qui il disait qu'il ne l'aurait pas laissé *battre le tambour dans son armée*. On l'étrangla. Les gendarmes de garde au Temple, et qui comptaient parmi eux une grande quantité de vieux soldats de la liberté, en furent retirés. On les remplaça par des mameloucks et des albanais. Ces mameloucks furent introduits la nuit dans la chambre de Pichegru, et ils l'étouffèrent malgré ses efforts. On dit qu'il s'était étranglé lui-même. Peu de temps après les exécuteurs de cet assassinat furent fusillés sous quelque prétexte; un des geôliers, qui avait aussi été mis dans le secret, nommé P. p. n., disparut, de son côté, environ deux mois après. L'assassinat de Pichegru est prouvé par une circonstance bien décisive: c'est que les juges furent convoqués pour faire l'inspection du cadavre, et ouïr le rapport des chirurgiens pour un jour fixe, et qu'à ce jour, les juges assemblés, le cadavre ne se trouva point au lieu désigné.

Les ordres qui avaient été donnés pour la nuit qui précéda ce jour ne purent être exécutés au moment voulu avec assez de secret, et l'exécution fut renvoyée à la nuit suivante. Les juges très-surpris de ne pas trouver le cadavre de celui dont on leur avait annoncé la mort, furent congédiés sous quelque prétexte, et la

séance simplement ajournée fut remise *sans faute* au lendemain.

Pichegru était porteur de lettres-de-change que Buonaparté fit toucher, et dont il hérita :

Ah ! doit-on hériter de ceux qu'on assassine !

Georges, dans son procès, fit plusieurs fois de sanglantes allusions à la fin tragique de Pichegru, il répétait qu'il prendrait ses précautions pour *n'être pas suicidé*.

Le capitaine de vaisseau anglais Wright, arrêté en débarquant des hommes sur les côtes de France, figura aussi dans le procès de Moreau : on voulait lui faire rendre témoignage sur les relations des personnages qu'il avait débarqués; il se retrancha dans une ignorance absolue de ce qui se passait, alléguant qu'il n'avait connu que les ordres de son gouvernement, qui l'avait chargé de mettre à terre les différentes personnes envoyées pour cela à son bord. Renfermé au Temple il y fut mis à la torture pour lui arracher des aveux. On lui brûla les pieds en les frottant de graisses, et en approchant ensuite des plaques de cuivre rougi au feu, sans pouvoir obtenir aucune révélation. On lui coupa successivement, et tout aussi inutilement, un bras et une jambe; et après l'avoir mis dans cet état, on eut l'insolence de lui promettre de lui faire en France, d'où il ne sortirait plus, le sort le plus doux s'il voulait dire ce qu'il savait. Il repoussa toutes ces offres avec un souverain mépris, et il resta dans sa prison; mais le ministère anglais ayant fait demander sa liberté par le gouvernement espagnol, Buonaparté s'empessa de la promettre, et en même temps de se débarrasser de toute demande de même nature. Le capitaine Wright fut étranglé, et l'on publia qu'il s'était tué lui-même de désespoir, après avoir appris la perte de l'armée autrichienne à Ulm. On remarqua qu'il avait atterdi

NEUF JOURS après la connaissance de cet événement pour se livrer à cette violence, et l'on en conclut qu'un désespoir si réfléchi n'avait pu produire qu'un *suicide* un peu secondé comme celui de Pichegru.

Beaucoup d'autres Anglais et d'autres étrangers ont été empoisonnés au Temple.

Lorsqu'après la bataille d'Austerlitz, la Prusse, trompée dans ses calculs, fut obligée d'implorer sa grâce pour sa conduite équivoque et pusillanime à cette époque entre les belligérans, on lui arracha entr'autres sa principauté de Neufchâtel. Les troupes y furent envoyées sans attendre même que le traité fût ratifié, et l'on y fit saisir comme propriétés anglaises les marchandises d'une quantité de négocians. Le commerce de Bâle et de Neufchâtel envoya à Paris une députation formée des citoyens les plus respectables pour se plaindre de cette violente et ruineuse spoliation. Pour toute réponse on les enferma pour trois mois au Temple, afin d'y apprendre à connaître à fond la théorie et la pratique du droit de conquête.

En vérité les Français ont beaucoup gagné à abattre la Bastille en 1789.

CHAPITRE XII.

VINCENNES.

Terribile carcere di tutte le vittime che sono all'arbitrario della politica, del despotismo, e della tirannia.

G. LETTI.

LES éloquens ouvrages du Démosthène de la France (Mirabeau), les écrits du célèbre et malheureux Linguet, et les récits de l'infortuné Latude, ont

assez fait connaître la prison de Vincennes, qui ne s'est pas embellie sous le règne de Buonaparte. Instruit, d'ailleurs, qu'un de nos historiens s'occupe à dévoiler les derniers et ténébreux mystères de l'horrible donjon, j'abandonne le tableau que j'en avais déjà tracé, et qui réclamait la plume d'un moderne Tacite :

Dessinant à grands traits ses tableaux rembrunis,
Lorsqu'il peint les tyrans ils sont déjà punis.

Offrons cependant une légère esquisse d'un travail suspendu, et terminons-la par quelques anecdotes trop malheureusement historiques, et qui forceront peut-être plus d'un lecteur à s'écrier :

Quis talia fando, temperet à lacrymis!

Le château de Vincennes n'offrit long-temps à nos rois qu'un lieu de délassement, un séjour de plaisance, avant que la politique et le despotisme peuplassent ses tours formidables de pénibles souvenirs.

La beauté du lieu, la fraîcheur de ses bois, arrosés des eaux de la Marne, à l'ombre desquels les Druides avaient exercé leur culte mystérieux (1), le voisinage de Paris, tout invitait les princes à fréquenter cette agréable retraite. Dès le règne de Philippe Auguste on la voit peuplée d'animaux destinés à

(1) On croit que quand les Romains pénétrèrent en Gaule, le bois de Vincennes fut fréquenté par les prêtres du dieu Sylvain. On dispute sur l'étymologie de ce nom. Les uns disent qu'il vient de celui de ces bois qui s'appelaient *Sylva Vulcennia*; d'autres prétendent qu'étant situés à vingt stades ou deux mille pas environ de Paris, on exprima cette distance par le terme *ad vincennes*, d'où se forma le nom de Vincennes; d'autres enfin veulent tirer ce même nom de *vita sana*, vie saine; ce qui rappelle un peu l'étymologie d'*alfana*.

procurer au monarque les plaisirs de la chasse. L'imagination aime encore à couvrir la pelouse de ces chênes séculaires où saint Louis, sans autre garde que l'amour de ses sujets, et entouré de vassaux qui recevaient de lui protection et justice, était bien plus grand que quand aux plaines brûlantes de l'Égypte il arrosait de stériles lauriers du sang de l'indomptable Sarrazin. Outre un vieux château ou donjon qu'a remplacé celui qui existe aujourd'hui, s'élevait plus près de la Marne le petit *château de Beauté*, au milieu d'un bouquet de bois qui en porte encore le nom. Ce château a disparu; mais le souvenir s'en conserve avec celui d'Agnès Sorel, qui en fit le dernier ornement; de cette noble et tendre Agnès, qui sut élever et soutenir à la hauteur de ses devoirs l'âme de son royal amant, et dont le nom, tant qu'il y aura en France des poètes et des chevaliers, sera également cher à l'honneur et à l'amour (1).

Ce fut en 1330 que Philippe VI, dit de Valois, fit jeter sur les ruines d'un édifice antérieur les fondemens du château que ses successeurs ont achevé et agrandi jusques à Louis XIV, et qui n'a cessé, jusqu'à nos jours, de leur offrir tour-à-tour un lieu de plaisance et de sûreté.

(1) Charles VII, en voulant qu'Agnès Sorel devint *dame du Château de Beauté*, ne faisait presque à son égard qu'un trait de galanterie française. Il était plus réellement généreux, il acquittait une dette nationale, ce François Ier, ce chevalier de l'honneur, lorsque célébrant lui-même la beauté conservatrice du trône des Lys, il lui adressait ces vers, que doivent savoir tous les Français :

Gentille Agnès plus d'honneur tu mérites
La cause étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans son cloître ouvrir
Close nonain ou bien dévôt hermite.

L'ensemble de l'édifice présente la forme d'un rectangle ou carré long entouré de fortes murailles qui bordent un fossé sec très-large et très-profond. Les deux portes d'entrée se trouvent sur le milieu des deux petits côtés, dont l'un regarde Paris et l'autre le parc. Sur le milieu des grands côtés s'élèvent des constructions figurant des portes semblables à celle du côté de Paris, mais qui n'ont plus d'issue ni de passage sur le fossé. A droite et à gauche de ces fausses portes, au milieu de la longueur de la muraille d'enceinte, sont des tours carrées, à fenêtres longues et étroites, et qui se trouvent répétées aux quatre angles. Deux de ces dernières sont actuellement rasées jusqu'à la hauteur des murs adjacens.

Cette enceinte renferme le donjon proprement dit, qui est un haut édifice carré, flanqué de quatre tours, entouré de ses fossés; une sainte chapelle que desservaient des chanoines; et des corps de bâtiment modernes, commencés depuis Catherine de Médicis, où ont logé les derniers princes qui ont fait quelque séjour à Vincennes. Louis XV y passa une partie de son enfance.

Le donjon fut la demeure des rois avant d'être une prison d'État. Il est divisé en quatre étages voûtés, composés chacun d'une grande salle au milieu, et de petites chambres dans les coins. Le milieu de la voûte est soutenu d'étage en étage par un pilier.

A la hauteur du troisième étage est une galerie extérieure qui règne autour de l'édifice. Il est terminé par une plate-forme d'où l'on jouit d'une vue magnifique. Cette plate-forme est voûtée en pierres dont la coupe excite l'attention des gens de l'art.

Ce fut principalement l'époque des guerres civiles qui peupla le château de Vincennes de prisonniers. Le duc d'Alençon, frère de Charles IX et de Henri III, et le roi de Navarre y furent resserrés par ordre de

Catherine de Médicis. Les orages de la minorité de Louis XIV y conduisirent le duc de Beaufort, les princes de Condé (1) et de Conti, et le duc de Longueville. On y renferma aussi plus d'une fois des capitaines étrangers, prisonniers de guerre, tant qu'il fut d'usage de leur faire payer le prix de leur rançon. Les plus célèbres détenus de cette classe furent le fameux Jean de Werth, Merci et Lamboi.

Dans le dix-huitième siècle plus d'un écrivain célèbre visita le donjon de Vincennes. On peut remarquer parmi ces prisonniers Crébillon fils, Diderot, le marquis et le comte de Mirabeau. La captivité de celui-ci produisit, outre ses Lettres à sa Sophie, l'ouvrage *sur les Lettres de cachet*. Un prisonnier dont la longue détention et les évasions audacieuses ont rendu le nom célèbre, Masers de Latude, habita aussi Vincennes. Ce lieu avait cessé, en 1784, d'être prison d'État. On crut que l'ouvrage du comte de Mirabeau, dont

(1) A peine le prince de Condé fut-il sorti de Vincennes, où il dit lui-même qu'il était entré innocent et qu'il en sortit coupable, les Parisiens, qui avaient célébré avec éclat sa disgrâce, accoururent visiter avec un respect religieux le lieu de sa détention. Tout ce qui avait été l'objet de ses amusemens devenait celui de l'empressement et de la curiosité publique. Tout le monde voulait voir ces fleurs qu'il avait cultivées, et qui inspirèrent à mademoiselle Scudéry un des plus jolis madrigaux de notre poésie, et qui, cité partout, se retrouve partout avec plaisir, que pour cette raison nous allons transcrire ici :

En voyant ces œillets qu'un illustre guerrier
Cultiva d'une main qui gagna des batailles,
Souviens-toi qu'Apollon a bâti des murailles
Et ne t'étonne plus que Mars soit jardinier.

Aujourd'hui, au nom de Condé ce sera la fleur des tombeaux, ce sera le lugubre cyprès qu'on croira voir sortir des pieds des murs de Vincennes.

on vient de parler, contribua puissamment à éclairer l'autorité sur les abus des détentions arbitraires, et à lui faire user plus sobrement de ce prétendu moyen de maintenir l'ordre public.

Lorsque le nom de la liberté, entouré de magiques espérances, eut, en 1789, armé toute la France et renversé l'antique Bastille, qui perdit en un jour le droit de faire trembler Paris, on ne douta pas que le donjon non moins redouté de Vincennes ne fût entraîné dans ce grand mouvement; mais bientôt cette *liberté* demanda presque autant de victimes que le despotisme, et l'on se félicita que Vincennes fût encore resté debout pour être rendu à son ancienne destination.

Ce fut au mois de novembre 1790 que la municipalité de Paris proposa d'y dégorger le trop plein des prisons de la capitale. Le peuple crut voir renaître la Bastille; les faubourgs s'agitèrent violemment, et des *démolisseurs* se portèrent à Vincennes de leur propre autorité. Déjà le donjon retentissait de leurs coups, lorsque le commandant de la garde nationale, M. de la Fayette, y courut avec la force armée, dispersa les ouvriers, arrêta les plus mutins, et conserva cet antique édifice, en grande partie, aux dépens de sa popularité. Ah! s'il eût pu prévoir alors quelles horribles pages une tyrannie effrénée ajouterait à l'histoire du château de Vincennes, sans doute il l'eût abandonné aux passions de la multitude, bien moins coupables en cette circonstance que ne le furent depuis les fureurs de l'homicide oppresseur des Français.

Les annales de Vincennes n'offrent rien d'intéressant sous le gouvernement du directoire; et le Temple fut *la Bastille* de ce gouvernement.

C'est sous Buonaparte que le donjon et ses cachots s'ouvrirent à de nouvelles victimes, et que tout reprit dans ce séjour l'appareil formidable d'une prison d'E-

tat. Les dégradations furent réparées; des travaux multiplièrent la place pour les prisonniers, et jusques sur la plate-forme, comme si l'on eût craint que les détenus, nouveaux Dédales, ne cherchassent leur liberté par le chemin des airs, s'est étendu un grillage immense qui en fit une sorte de cage aérienne, et ne permettait pas à ceux qui avaient la permission de s'y promener, de perdre même un seul instant de vue leur prison et leurs fers.

Au reste, les prisonniers n'avaient pas trop à se plaindre ni du logement ni des lits. Sur le traitement de quatre francs par jour que leur accordait le gouvernement, et qui était payé régulièrement par quinzaine, on leur retenait quarante sous pour le dîner (1).

Pendant les deux dernières années, les prisonniers, qui avaient auparavant la facilité de recevoir au parloir ou leurs femmes ou leurs amis, quoiqu'ils fussent épiés même sans voir ceux qui les observaient, ont été privés de cette faveur ainsi que de celle de lire les papiers publics, qui jusqu'à cette époque leur étaient parvenus.

Au reste, pour visiter un détenu il fallait demander huit jours d'avance une permission au ministre de la police, qui faisait prendre des renseignemens sur le solliciteur, et n'octroyait sa demande qu'après mille questions inquisitoriales. Muni du *Laissez-passer*, on se présentait à la première porte, dont le farouche Cerbère comparait avec soin les traits de la personne

(1) Les prisonniers de la Force, de Sainte-Pélagie, de Bicêtre ne jouissaient sans doute pas de la même considération: ils ont toujours réclamé en vain cette pension qui leur était également allouée par décret. Cet argent, que le gouvernement a dû fournir, se trouvait sans doute égaré de sa destination, et se plaçait en route, à *fonds perdu*, dans le secrétaire de quelque premier employé.

avec ceux du signalement. Il lui faisait ensuite subir une fouille exacte, puis deux soldats armés la conduisaient au logement de monsieur le gouverneur. Si celui-ci n'était pas visible, on attendait quelquefois pendant deux heures, mais dans l'agréable compagnie des gardes silencieux, la faveur d'être introduit; les interrogations déjà subies au ministère de la police étaient renouvelées. C'était après toutes ces formalités qu'on parvenait enfin au parloir, où l'on jouissait pendant une heure de la faculté d'entretenir le prisonnier auquel on s'intéressait; et là semblait-il encore qu'on eût voulu essayer d'intercepter une partie de cette fugitive communication.

En effet, ce parloir était divisé en deux pièces par une double grille, et la distance qui existait entre chacune empêchait tout rapprochement. Les barreaux de ces grilles étaient d'ailleurs si serrés qu'il était impossible de pouvoir glisser entre eux une lettre ou tout autre objet, même de très-petite dimension. L'éloignement où se trouvaient le prisonnier et celui qui le visitait, mettait l'un et l'autre dans la nécessité de parler haut; ils ne manquaient pas d'ailleurs, comme on vient de le dire, d'Argus qui les surveillaient, et ils ne pouvaient pas plus cacher leurs gestes que leurs paroles. On était obligé de remettre la correspondance au commandant, qui distribuait les lettres ou les supprimait, ou en référait à la police, selon qu'il le jugeait convenable, ou d'après ses instructions.

Les prisonniers avaient trois heures de promenade par jour :

Ceux qui logeaient aux premier, deuxième et troisième étages, descendaient dans la cour;

Ceux des étages supérieurs montaient sur la plate-forme;

Ceux qui étaient au secret, et qui obtenaient la faveur de prendre l'air, se promenaient seuls.

Les jours de fêtes de Vincennes, la promenade de la plate-forme n'avait pas lieu; on l'avait supprimée, dit-on, parce qu'on avait vu un de ces jours un prisonnier faire agir ses bras comme un télégraphe, et vouloir lier ou entretenir une conversation à travers l'air avec quelques-uns des promeneurs du dehors.

Les gardiens ne perdaient pas les prisonniers de vue pendant leur promenade.

Les prisonniers hors du secret étaient réunis sept ou huit par étage, et ne pouvaient communiquer avec ceux des étages au-dessus ni au-dessous; si parfois ils trompaient la vigilance des gardiens et parvenaient à se voir, ils s'exposaient à être mis au secret.

On composait la réunion des détenus de chaque étage de manière à ce que les prisonniers ne se convinssent point relativement aux opinions. Il n'existait point dans l'intérieur de la prison d'exercice public de religion.

Tous les dimanches le commandant et le chirurgien faisaient l'inspection des chambres des détenus. Cette visite avait pour but de surveiller tout ce qui concernait la sûreté ainsi que la salubrité de la prison.

Dans presque toutes ces tristes demeures la police était parvenue, à force de promesses d'élargissement et de moyens vils, à corrompre quelques détenus qui devinrent ses espions, et dont toute l'occupation était de pénétrer les sentimens, le caractère, les projets de leurs camarades d'infortune, pour en rendre compte à l'autorité qui les mettait en œuvre.

On assure même que d'autres personnes que des prisonniers se sont chargées volontairement de cet infâme rôle, qu'on désigne dans le langage des prisons par le nom de *mouton*.

Au reste, les malheureux qui se dévouaient à cette perfidie, et qui croyaient acheter leur liberté par leur opprobre, ont tous été trompés par un gouvernement

beaucoup plus habile qu'eux en fait de trahison et de duplicité; et au lieu de leur élargissement ils n'ont obtenu que quelques faveurs particulières, une surveillance moins sévère, qui même en révélant aux autres détenus les causes secrètes, de ces complaisances, exposaient ces tristes *privilégiés* au mépris, à la haine de ceux envers qui ils s'étaient inutilement mis en état de division et d'inimitié.

Divers commandans se sont succédés dans le château de Vincennes. Lors de l'assassinat du duc d'Enghien on y voyait le fameux Harel, dont il sera parlé plus bas.

Dans ces derniers temps la garde des prisonniers était confiée à M. le Large, officier de gendarmerie, qui sut sans doute remplir ses rigoureux devoirs en honnête homme, puisque depuis leur mise en liberté les détenus qui l'y ont connu n'ont cessé de lui donner des témoignages bien volontaires et non suspects d'estime et de gratitude.

Les gardiens du donjon étaient presque tous d'anciens gendarmes. Ils risquaient leur liberté s'ils accordaient de leur chef quelque faveur extraordinaire aux détenus.

Outre ses prisonniers Buonaparte avait placé à Vincennes un parc considérable d'artillerie. Comme poste militaire, ce lieu était défendu par le brave baron d'Aumenil, ancien colonel de la garde impériale, qui, malgré la chute de Paris, opposa aux armées alliées une résistance généreuse. Ce n'était point en effet un repaire qu'il conservait à la tyrannie; c'était une portion considérable de la force publique qu'il voulait assurer à l'Etat. Aussi malgré les forces énormes qui le menaçaient, il déclara qu'il sacrifierait son autre jambe (il en avait déjà une de bois) plutôt que de céder à l'ennemi le dépôt qui lui était confié.

Cette résistance opiniâtre donna lieu aux plus étran-

ges conjectures; et, pendant plusieurs jours, une foule d'honnêtes citoyens se rendirent à Vincennes, imaginant, les uns voir renaître à la vie ce jeune martyr sacrifié dès son enfance dans une tour sinistre dont les ruines mêmes ont disparu; les autres attendant au moins le fils de Condé, qu'ils croyaient dérobé dans un cachot à la haine de son bourreau, tandis qu'il dort pour jamais dans la tombe; d'autres enfin pensaient voir briser les fers d'un général célèbre, assassiné depuis dix ans. Tous les vœux furent déçus, toutes les conjectures s'évanouirent devant la triste vérité. L'abîme de Vincennes avait déjà rendu d'intéressantes mais non aussi précieuses victimes; et ce ne fut que pour conserver son honneur et ses armes que le commandant de Vincennes y brava toute la puissance des alliés. A leur approche, les détenus avaient été évacués vers la Loire, sans qu'ils se doutassent du motif de leur voyage.

ANECDOTES

Commençant par une nomenclature des prisonniers les plus remarquables.

ECCLÉSIASTIQUES : Les cardinaux Dipietro, Gabrielli, Oppizoni.

Mgr. de Gregorio, prélat romain.

Le P. Fontana, général des Barnabites.

M. Dastros, grand-vicaire de Paris.

M. Perraut, ecclésiastique français.

Toutes ces respectables personnes ont été arrêtées et incarcérées pour le fait de la circulation du bref adressé par le pape au cardinal Maury.

Le prélat Gregorio, en sortant de captivité, a été récompensé de ses souffrances par le chapeau de cardinal.

Les évêques de Gand, de Tournay et de Troyes, arrêtés pour avoir manifesté une opinion contraire à celle du gouvernement lors du concile.

Le supérieur du séminaire de Gand, arrêté pour avoir refusé de reconnaître l'évêque nommé par Buonaparte. (1).

Le secrétaire du cardinal Pacca (2).

M. l'abbé Piccuci, prêtre bénéficié de Saint-Pierre de Rome, arrêté pour avoir refusé le serment qu'on exigeait de lui, et avoir entretenu des correspondances sur les affaires ecclésiastiques avec les cardinaux et prélats en Italie, en France, en Suisse, etc.

GÉNÉRAUX ESPAGNOLS : Le célèbre Palafox, fait prisonnier à Saragosse, mis au secret au donjon, depuis la prise de cette ville jusqu'au moment où Buonaparte traita avec le prince Ferdinand (3).

Blake, O-Donell, Zajas, Lardizabal, Della Rocca, tous faits prisonniers par suite de la capitulation de

(1) Ce supérieur se nomme Van-Emme. C'est un homme d'un grand mérite; son exemple a été suivi de tous ses élèves. Le séminaire a été dissous et chaque séminariste forcé de se faire soldat. On n'a pas même respecté ceux qui étaient dans les ordres.

(2) Le cardinal Pacca fut enlevé à Rome avec le pape, le 4 juillet 1809; son secrétaire a été mis à Vincennes pour l'avoir suivi: ce motif seul lui a valu une détention de quatre ans et demi. Le cardinal, de son côté, ne put accompagner le S. P. que jusqu'à Grenoble. Là il en fut séparé et jeté dans les cachots du fort de Fénéstrelles, où il paya sa fidélité de trente mois de détention.

(3) Il ne faut pas confondre le défenseur de Saragosse avec un autre général espagnol, don Juan de Palafox, qui est mort dans un dépôt de prisonniers de guerre. Le premier, qui dut sa liberté au désir tardif que montra Buonaparte d'éteindre la guerre d'Espagne, est aujourd'hui capitaine général de l'Arragon.

Valence. Ils ont été mis au secret depuis leur entrée au donjon jusqu'au mois de décembre 1813, époque où ils furent transférés dans d'autres prisons d'Etat.

Le jeune Mina, chef de parti (1).

Abbad, officier espagnol (2).

OFFICIERS FRANÇAIS : M. le marquis de Puivert, maréchal-de-camp du roi, détenu pendant dix ans pour avoir servi la cause des Bourbons dans le midi de la France.

M. de Vaudricourt, ancien commissaire ordonnateur de l'armée de Condé, détenu pendant dix ans pour avoir tenté le rétablissement des Bourbons.

M. De Mézières, officier né Français, mais au service d'Espagne, détenu dix ans pour la même cause.

M. Duperat, aide-de-camp du fameux général Charette, détenu pour la même cause.

Le général Desnoyers, détenu d'abord pendant sept ans pour avoir fait un voyage à Varsovie, près de Louis XVIII, mis en liberté et réincarcéré pour avoir été soupçonné d'être d'intelligence avec le général Malet (ce qui n'ayant pas été prouvé, l'em-

(1) A l'âge de vingt ans, et sortant du collège, ce jeune homme forma un parti composé d'habitans de la Navarre, et se mit à leur tête; six mois après il fut blessé, et fait prisonnier dans une affaire contre les Français. Renfermé à Vincennes, il fut traité avec la plus grande dureté pendant les deux premières années de sa captivité. Son sort devint plus doux lorsque les affaires d'Espagne prirent un aspect dangereux pour la France. Il n'a pu ni recevoir des secours, ni entrer en relation avec sa famille pendant son séjour à Vincennes.

(2) Ce jeune militaire est un officier très-distingué; il a été enfermé pour s'être signalé en Galice dans différentes affaires.

pêcha de passer à la commission militaire). Il est resté à Vincennes jusqu'à la prise de Paris.

ÉTRANGERS : Le baron d'Aurvech Steinfels, du pays de Bade, homme d'un très-grand mérite, enlevé de son pays comme un homme dangereux pour le gouvernement français. Cet officier avait été employé au congrès de Rastadt par l'Autriche et l'Angleterre. A une époque plus ancienne il s'était opposé aux progrès de la révolution française. Par la suite il avait eu des rapports avec le duc d'Enghien. La police n'a pu trouver la moindre charge contre lui. Malgré cette circonstance et la protection de la cour de Bade, il a été détenu pendant sept années.

Le baron Kolli, détenu pour être venu d'Angleterre en France dans le dessein de procurer l'évasion du prince des Asturies, détenu à Valençai. Ce projet ayant été découvert par le gouvernement français, les principaux agens en furent arrêtés peu après leur débarquement; mais il donna lieu à une tentative et à une sorte de perfidie envers les princes espagnols, trop singulière et trop peu connue pour n'être pas rapportée ici. On chercha et l'on trouva un homme d'une ressemblance parfaite avec le baron de Kolli; on le détermina à se charger d'aller à Valençai jouer le rôle de libérateur de Ferdinand.

Ne voulait-on qu'éprouver les sentimens de ce prince? cherchait-on un prétexte de le perdre? C'est ce que l'événement n'a pas heureusement permis de connaître : mais on peut au moins, sans calomnier l'ennemi des rois, croire que celui d'Espagne échappa alors à un piège fort dangereux. Sa bonne fortune lui fit repousser les ouvertures du faux Kolli; il les découvrit même à ses surveillans, et trompa ainsi, peut-être sans le vouloir et sans le savoir, une odieuse machination.

On ne sait pas encore si ce fut simplement sa prudence ou sa résignation à son sort qui le sauva, ou bien si quelque indice secret lui fit soupçonner et éventer la fourberie. Quoi qu'il en soit, le véritable Kolli languit à Vincennes jusqu'à l'approche des armées alliées. Il fut un de ceux qu'on transféra en hâte vers Angers et Saumur. Il apprit dans sa translation, par un aubergiste, et la véritable cause du voyage qu'on lui avait fait entreprendre, et le terme heureux qu'allaient y mettre les succès des alliés.

Le baron de Saala, qui avait formé le projet d'assassiner Buonaparte : ayant été découvert, il fut aussi mis au secret du fatal donjon, et y resta trois ans. Dans un interrogatoire il déclara qu'un certain nombre de gentilshommes saxons s'étaient conjurés pour délivrer l'Europe d'un monstre, et qu'il avait brigué l'honneur de venir le premier tenter ce coup hardi. Malgré cet aveu téméraire il ne fut point mis en jugement. Un autre étranger de marque, sujet d'une puissance alliée, M. le baron Ferdinand de Geramp, chambellan de l'empereur d'Autriche, s'est vu aussi, par la volonté de Buonaparte, arrêté hors des limites de sa domination, et privé de sa liberté. Il avait composé à Londres un petit écrit sur la fête donnée en 1811 par le prince régent aux Bourbons, et il y avait émis le vœu de la restauration de leur trône antique et sacré. Un vœu si criminel aux yeux du tyran l'avait conduit à Vincennes. Il eut le bonheur d'en voir la réalisation lui en ouvrir les portes.

Plusieurs femmes, parmi lesquelles on nomme l'épouse du général Malet, ont habité à diverses époques cet affreux séjour.

Il y avait encore à Vincennes des officiers russes, prussiens et autrichiens. Ils ont été enfermés, quoique prisonniers de guerre, comme des prisonniers d'Etat; ce que les droits de la guerre ne pouvaient autoriser.

Revenons à quelques particularités sur des prisonniers d'État.

— Le général D*** fut impliqué, en 1804, dans la conjuration de l'immortel Moreau; mais aucune preuve, aucun indice ne s'élevant contre ce militaire, il ne fut point traduit en jugement. Ne doutant pas de sa prompte délivrance, il ordonnait tranquillement, du fond de sa prison, les préparatifs de son départ de Paris et de son retour à l'armée, lorsqu'un ordre de la haute police le fait conduire au ministère pour y subir un nouvel interrogatoire. Arrivé dans le bureau du chef qui devait y procéder, la première personne qui se présente à sa vue est un de ses amis, qui s'écrie en l'apercevant : Général, l'affaire de Georges est décidée, nous ne risquons plus rien; j'ai tout dit, faites comme moi. — Qu'ai-je à dire, répond M. D***? Je ne vous connais pas plus que Georges. — Mais vous connaissez Moreau, dit l'interrogateur; vous êtes son ami... — Sans doute; je m'en fais gloire, et ceux qui veulent perdre ce grand homme sont à jamais déshonorés, comme les vils sicaires qui me tendent un piège.

Cette réponse énergique coûta cher au brave D***: traîné de prison en prison, il finit par être englouti dans l'inférieur donjon; et, pendant neuf années, il a consacré ses longs loisirs à la peinture, dont il possédait le talent. Ses tableaux représentent, avec beaucoup de vérité, l'intérieur du château de Vincennes et les paysages d'alentour.

— Un italien nommé Sorbi, pour avoir voulu rendre à des gens plus puissans que lui plus de service qu'ils ne voulaient, s'est procuré à lui-même une retraite de dix-huit mois dans le donjon de Vincennes. Voici comment il y parvint :

Dans l'été de 1808 le général Malet, dont il a été

déjà question plus haut, se trouva violemment com-
promis par les dénonciations d'un misérable, l'ex-général Guillaume, à qui Malet avait donné long-temps du pain. Il y avait assez d'indices pour que la police ne doutât pas que beaucoup de mécontents ne cherchassent à profiter, pour hâter la chute de la tyrannie, de l'indignation générale que les affaires d'Espagne avaient excitée contre Buonaparte; mais soit que le fond du secret fût resté enveloppé d'un mystère impénétrable, soit que dès lors des personnes à vue longue eussent senti le danger d'immoler de nouvelles victimes à la fortune de Buonaparte, soit enfin que la guerre d'Autriche occupât toute l'attention du gouvernement, cette conspiration se dissipa pour ainsi dire en fumée; cependant Malet fut retenu, lui cinquième, dans les prisons de la Force. Il y rencontra Sorbi, qui se donnait pour un agent de la junte insurrectionnelle d'Espagne, et qui n'était peut-être dès lors qu'un de ces *moutons* que la police détache auprès des prisonniers dont elle veut surprendre la confiance, pour les perdre par eux-mêmes s'ils se prêtent à ses insinuations. Sorbi présenta à Malet une idée généreuse appuyée de moyens plausibles de succès, et lui fit voir le renversement prochain de Buonaparte dans la réunion facile à opérer, disait-il, des partisans d'une république devenue impossible avec ceux d'une royauté fondée sur des lois libérales.

Malet fut un instant séduit, et s'avança assez pour que Sorbi ne doutât plus qu'il ne fût bientôt en état d'offrir sa victime aux dieux dont il briguait les faveurs; mais la prudence et le sang-froid qui caractérisaient le général Malet, l'eurent bientôt mis en garde contre sa trop noble illusion, et il mit toute son adresse à convaincre le traître qu'il renonçait sincèrement à des projets au-dessus de ses moyens. L'Italien, qui sous un air de franchise et d'enjouement cachait une âme fausse

et méchante, vit avec dépit que Mallet lui retirât l'occasion de se signaler, par un *grand service*, dans la carrière où il s'était jeté, et rendit compte de tout au ministre de la police.

La fortune semblait en Autriche ne plus suivre Buonaparte qu'à regret. La bataille d'Esling l'avait mis dans le plus grand danger. Le ministre de la police (ce n'était pas alors le docile duc de R.) crut ne devoir pas se presser de pousser à leur perte des hommes qu'il estimait sans doute et qui pouvaient être utiles, et il ne répondit point aux confidences de Sorbi, comme celui-ci s'y attendait. Piqué de voir sa proie lui échapper, il crut braver ou perdre le ministre en instruisant le prince archi-chancelier de tout ce qu'il savait, et des complaisances qu'un ministre de S. M. I. osait avoir pour des conspirateurs. Cette menée assez audacieuse n'eut pas le succès que son auteur s'en était promis; et, abandonné à la vengeance de celui auquel il avait osé se jouer, il alla apprendre dans les cachots de Vincennes, s'il ne le savait déjà, que tout en se servant de la trahison les puissans hésitent peu à profiter de la première occasion qui leur est offerte de se débarrasser du traître.

On dit que Sorbi possédait une voix extrêmement brillante, dont il charmait souvent les ennuis des autres détenus. Il aurait chanté moins long-temps en prison s'il s'y fût borné à exercer ce talent. Il fut transféré de Vincennes au château de Ham, d'où il parvint à s'évader. On doute s'il a mieux employé son retour à la liberté que le temps de son incarcération.

— Saint-B***, jeune et brave militaire, avait offert ses services au général Kolli, pour la délivrance des princes d'Espagne détenus au château de Valençai. L'entreprise ayant échoué, il partagea le sort du généreux Irlandais, qui fut enfermé au donjon, dans une chambre isolée, où la plus douloureuse maladie

vint mettre le comble à ses maux. Saint-B***, séparé de lui, fut aussi jeté au secret, mais dans un cachot souterrain, non moins épouvantable que ceux de l'ancienne Bastille. Il n'en sortit qu'au bout de dix-neuf mois, pour être transféré dans la prison de Ham; et, malgré l'ombre de liberté dont il y pouvait jouir, il concerta aussitôt un projet d'évasion avec le romain Sorbi, qui l'avait précédé dans cet antique manoir du despotisme.

Un jour d'hiver, et aux approches d'une nuit sombre, s'étant munis d'une longue corde qu'ils avaient fabriquée avec des lambeaux d'étoffe, ils se rendirent sur le rempart du fort, et là, favorisés par un temps pluvieux qui défendait la promenade aux autres prisonniers, ils assujettirent la corde, à l'aide d'un clou, entre deux pierres du parapet. La hauteur du rempart était de cinquante pieds; et le fossé à peu de distance des fondemens était rempli d'une eau bourbeuse. Les deux captifs tirèrent au sort à qui descendrait le premier. L'Italien, que le sort désigna, parvint facilement à terre; mais Saint-B***, suspendu à la corde à quelques pieds du bord, la sentit rompre dans ses mains et tomba de manière que, sa tête frappant son genou, il se brisa les dents et se coupa la langue. Étourdi de sa chute, le visage couvert de sang, il n'en eut pas moins la force de traverser à la nage, avec son compagnon, le fossé large et marécageux, de gravir ensuite une côte escarpée sous les coups de fusil des sentinelles, et de gagner un petit bois où ils passèrent la nuit sur l'herbe, quand la pluie tombait par torrens.

Après avoir essuyé d'autres périls, dont le détail serait trop long, ils arrivèrent à Compiègne, prirent la diligence, et se rendirent à Paris, chez une jeune dame, amie de Saint-B***, et y trouvèrent pendant un mois la plus douce hospitalité. Victime d'une perfidie ultramontaine, le trop malheureux serviteur des rois

infortunés fut arrêté dans les bras de l'amour, et replongé soudain à Vincennes, dans les fers de la tyrannie, dont la journée du 30 mars renversa le trône sanglant.

— Cousin du moderne Tibère, le corse G*** passa douze années de sa vie tant à la Force qu'à Bicêtre et à Vincennes, par la protection spéciale de son noble parent. Il savait par cœur tous les poètes italiens, faisait des vers français avec esprit; mais il finit par perdre la raison. Dans les courts intervalles où il en recouvrait l'usage, il ne l'employait qu'à écrire des lettres menaçantes à Buonaparte, et il les terminait constamment par ces vers singuliers, mais assez prophétiques :

De ma prison j'entends l'esclave qui te prône;
Lorsque j'en sortirai tu descendras du trône.

— Nous avons déjà vu plus haut que le général espagnol Palafox avait été renfermé à Vincennes, dans une chambre obscure, au secret le plus rigoureux. Un jeune Bordelais, M. D***, qui se trouvait aussi détenu au funeste donjon, fut accusé d'avoir tenté de correspondre avec ce malheureux guerrier. La haute police prend l'alarme, et il fallait bien peu de chose pour qu'elle la prît; D*** est envoyé à Bicêtre, dans l'asile des insensés, et ses papiers au ministère. Qu'y trouva le grave ministre? une douzaine de lettres amoureuses, et la romance suivante :

LE SONGE DU PRISONNIER.

Doux sommeil, oublié de mes peines,
Viens, suivi des songes rians,
En guirlandes change mes chaînes,
Et ces murs en bosquets charmans!
Au morne flambeau qui m'éclaire
Prête l'éclat du plus beau jour;
Et, sous un abri salutaire,
Qu'Emma réponde à mon amour!

O bonheur! je la vois sourire,
Je vole et tombe à ses genoux;
A ses pieds repose ma lyre,
Et les amours planent sur nous.
Je prends sa main; ma lèvre ardente
A cueilli le premier baiser....
Un nouveau désir me tourmente;
Emma, voudras-tu l'appaiser?
Le veux-tu?... Sa bouche mi-close
Laisse échapper un doux soupir;
Emma me présente une rose,
Et je suis prêt de m'en saisir.
Mais, ô regrets! déjà l'aurore
Me livre aux horreurs du réveil;
Et je n'ai pu jouir encore
De tous les bienfaits du sommeil.

Mais de tous les souvenirs que Vincennes réveille, le plus touchant, le plus terrible, est sans doute celui de ce héros martyr immolé par la rage de l'Attila moderne, *qui voulut avoir le corps sanglant d'un Français pour marche-pied du trône de France* (Chateaubriand).

Mais fût-il un César, dans sa haute fortune,
Troublé par le remords, l'amitié l'importune.
Insensible aux plaisirs, ce despote agité
Amène l'épouvante auprès de la beauté :
Il rêve des complots et des périls sans nombre,
Près de son lit doré voit s'élever une ombre..
L'asile du sommeil vainement est gardé;
Tremble, fier assassin, c'est le fils de Condé!
Il revient chaque nuit, quand l'horreur t'environne,
Arracher de ton front la sanglante couronne.

La France délivrée, poème en IV chants,
par M. M***.

Quel digne élève du chantre de Henri saura célébrer cette victime auguste à qui tous les bons Français doivent des larmes, les muses des chants expiatoires, et nos modernes Phidias une tombe immortelle?...

En attendant que le tableau des derniers momens du duc d'Enghien soit transmis à la postérité par le burin d'un autre Tacite, terminons notre esquisse du donjon de Vincennes, par quelques détails sur ce triste événement, l'un des crimes politiques les plus odieux, les plus étranges que le délire de la fureur et de l'ambition aient jamais fait commettre.

Le duc d'Enghien, fils unique du duc de Bourbon, né au mois d'août 1772, avait dix-sept ans lorsqu'au mois de juillet 1789 il quitta la France avec son père et son grand-père le prince de Condé. En 1792 l'Europe parut vouloir ramener les émigrés en France les armes à la main. C'était pour les princes du sang de Condé le chemin de l'honneur. Le duc d'Enghien le suivit avec toute l'ardeur de son âge, avec la bravoure héréditaire de son illustre maison. Dès la campagne de 1793, il promit d'égaliser, et comme soldat et comme capitaine, les héros de sa race. Les vieux généraux louaient son sang-froid; il donnait aux jeunes guerriers l'exemple de l'impétuosité dans l'attaque. Il se distingua surtout, le 2 décembre, au combat de Bertsheim, où, après avoir vu son père, le duc de Bourbon, blessé à ses côtés d'un coup de sabre, dans une mêlée de cavalerie, il fut chargé de le remplacer dans le commandement.

Dans les campagnes suivantes, le duc d'Enghien continua de servir et de commander avec la plus haute distinction. Enfin, la paix de Lunéville vint lui arracher les armes, et peut-être jusqu'à l'espoir de relever le trône des Bourbons, en opérant la dissolution complète de la petite armée de Condé. Depuis cette époque, 1801, le prince retiré sur le territoire de Bade à Etteinheim, sur la rive droite du Rhin, à une petite distance du fleuve, à huit ou dix lieues du fort de Kelh, semblait n'être plus occupé, comme le grand Condé, que de la culture d'un jardin, de la

chasse, et de l'amour qui l'unissait à la princesse Charlotte de Rohan-Rochefort, avec laquelle même on l'a cru marié secrètement.

Dans ce même temps la fortune, conduisant Buonaparte de succès en succès, secondait sans mesure une ambition déjà démesurée. Ce soldat, qui avait commencé par mettre ses chefs sous ses pieds, ne reconnaissait plus d'égaux, et la France entraînée, subjuguée comme par de funestes enchantemens, le voyait en silence marcher à grands pas au trône qu'il avait osé convoiter. Dès l'année 1803 il avait fait proposer au chef de la famille des Bourbons de lui transmettre ses droits à la couronne, en lui offrant en échange de relever pour lui le royaume de Pologne. Il avait percé jusqu'à Paris quelque chose de cette étrange négociation. Beaucoup de royalistes de bonne foi crurent que Buonaparte songeait à rappeler les Bourbons; d'autres, qui le jugèrent mieux, pensèrent que si la nation se voyait par la force des circonstances ramenée à la monarchie, elle préférerait naturellement ses anciens princes à un étranger; et que le moment pouvait être favorable pour opérer en leur faveur, dans les esprits ainsi que dans les divers partis, un mouvement général qui arrachât enfin à Buonaparte l'autorité suprême vers laquelle il n'avait cessé de tendre depuis son retour. A l'occasion de ce retour, c'est encore ici le lieu de faire observer que beaucoup de monde aujourd'hui est persuadé qu'il n'eût lieu qu'en vertu d'une pactisation secrète par laquelle les Anglais, qui tenaient Buonaparte captif en Egypte, lui en ouvrirent les chemins. Personne ne croit plus à cette *fortune*, à cette *étoile*, qui suspendit pendant un jour l'état exacte de blocus où une escadre anglaise tenait la rade d'Alexandrie. L'on conjecture avec beaucoup de vraisemblance que Buonaparte, pour revenir en France où les machinateurs

du 18 brumaire l'appelaient, promit beaucoup de choses, peut-être plus qu'il n'en pouvait ou voulait exécuter; et il est probable que l'affaire encore assez ténébreuse de la conjuration de Pichegru tient à la non exécution de ses promesses.

On entrevoit qu'après la paix d'Amiens il ourdit, à l'égard du gouvernement anglais, une œuvre de mauvaise foi et de perfidie, sans penser qu'il se jouait à plus fin que lui. On a encore plus clairement aperçu qu'il avait jeté des fils dans la trame que conduisait Pichegru; on ne doute pas qu'il ne l'ait attiré en France en lui donnant l'espoir de travailler à l'exécution d'arrangemens anciennement stipulés. Enfin, on l'accuse d'avoir conçu le projet d'y appeler, par ses moyens et à la faveur du même piège, les princes français, pour pouvoir faire disparaître d'un seul coup tous les obstacles qu'ils offraient à son ambition.

Dans ces circonstances, le refus que fit Louis XVIII de renoncer pour lui à ses prétentions révolta son orgueil; et, résolu de s'emparer de la couronne qu'il n'avait pu réussir à se faire céder, il se détermina à effrayer par des coups terribles les partisans secrets ou déclarés de l'ancienne monarchie. Peut-être aussi voulut-il en même temps faire entendre à tous ceux qui avaient pris part à la révolution, et dont il croyait devoir s'assurer l'assentiment en se déclarant roi, qu'on l'accusait à tort d'avoir songé à les livrer aux Bourbons, et qu'au contraire il allait mettre une barrière sanglante entre eux et lui.

C'est au milieu de toutes ces obscures et odieuses intrigues que l'arrestation du duc d'Enghien fut méditée et effectuée avec une incroyable impudence, et non moins de célérité.

A peine cette horrible violation du droit des gens et des souverains, de tous les principes des nations

civilisées et des lois de l'honneur, a-t-elle été couverte de quelque prétexte avoué. On donna à entendre que le duc ne s'était rapproché du Rhin que pour correspondre plus facilement avec les agitateurs de l'intérieur, et qu'il prenait alors une part active et directe aux conspirations qui menaçaient les jours de Buonaparte.

La corruption, la perfidie, la trahison furent mises en œuvre pour assurer le succès du crime; des agens furent envoyés préparer les voies pour écarter les résistances. Le duc, averti du danger qui le menaçait, ne voulait pas croire qu'on pût violer le territoire d'un prince qui pourtant le laissa violer; il ne voulut pas croire surtout à une si basse fureur; et sa générosité, qui lui faisait estimer en Buonaparte le guerrier honoré par la victoire, fut la cause de sa perte. Le 19 mars 1804, un détachement de troupes françaises qui avait passé le Rhin pendant la nuit, investit au matin son domicile. Désabusé enfin, le prince voulut se défendre avec des fusils de chasse, et secondé par un de ses valets de pied.

Le baron de G..., son premier gentilhomme, qui cette nuit-là s'était couché tout habillé, lui arracha les armes, en lui représentant qu'une résistance inutile ne ferait qu'augmenter le danger quel qu'il fût. Le prince demanda à ce gentilhomme qu'au moins il se déclarât être *le duc d'Enghien*; mais quand les satellites entrèrent dans la chambre, le baron garda un profond silence, que le duc punit par un regard plein du plus profond mépris. Pendant ce temps le secrétaire du prince essaie de soulever les habitans pour le sauver; il ne peut y réussir, et vient s'offrir à partager ses fers. Les personnes arrêtées et conduites devant le bourguemestre d'Etteinheim y sont reconnues. Le prince demande alors qu'on lui permette d'envoyer chercher des habits, du linge, etc.;

il était sorti de son domicile en simple pantalon : on lui accorde cette grâce, et de suite on se porte vers le Rhin, que l'on passa à Kappel. De l'autre côté, des voitures toutes prêtes attendaient le résultat de l'expédition. Le prince demande à garder avec lui le fidèle valet de pied qui l'avait voulu défendre, et repousse la compagnie de son premier gentilhomme. On arrive à Strasbourg où le suivit bientôt la princesse de Rohan qui, témoin de son enlèvement, était accourue pour tenter en sa faveur d'inutiles supplications.

Logé à la citadelle, le prince croit voir, dans les égards que lui témoignent les officiers supérieurs, une preuve que l'on n'a point envers lui de desseins trop sinistres, et que sa liberté seule est menacée; et cette trompeuse idée lui procure un instant de tranquillité. Mais à minuit des gendarmes viennent le réveiller. Il demande encore son fidèle Joseph; on lui répond qu'il n'en aura pas besoin; il veut emporter du linge, on lui dit que deux chemises lui suffiront, et il entrevoit son sort. Une voiture l'attend: des fers l'y fixent; deux nuits et deux jours de course, sans repos, l'amènent aux portes de Paris. A la barrière Saint-Martin un agent l'attendait, avec l'ordre de filer le long des murs jusqu'à Vincennes. Il y arrive vers cinq heures du soir.

Harel avait alors la garde du donjon. Il ignorait quel prisonnier lui arrivait, et ne put s'empêcher de témoigner à sa femme quelque étonnement de la garde imposante qui l'accompagnait; mais bientôt cette femme, qu'une révolution toute entière a conduite là, et qui se trouve avoir été élevée dans la maison de Condé et fille de la nourrice du duc d'Enghien, le reconnaît et s'écrie avec terreur : „ O ciel! c'est mon frère de lait! ”

Cet Harel était un de ces limiers de police qui,

déshonorant l'habit militaire dont ils étaient revêtus, vendaient à l'autorité leur vil dévouement. Il avait fait le révolutionnaire tant que ce parti lui avait offert des avantages. Initié à ce titre dans la première conspiration qui se forma contre Buonaparte, il s'en fit le dénonciateur, et conduisit ainsi à l'échafaud Aréna, Demerville, Topino-Lebrun et Cerachi. Ce service de mouchard avait été récompensé dignement par un poste de geôlier à Vincennes, sous le titre de gouverneur ou commandant du donjon.

Livré à la garde de cet homme, le duc d'Enghien eut une botte de paille pour reposer quelques instans; et, plus tranquille que ses bourreaux, il s'y endormit après avoir pris un peu de nourriture.

Réveillé après minuit, il est conduit devant un tribunal militaire; il se voit accusé d'avoir porté les armes contre la France, et d'avoir pris part à des complots contre la vie du premier consul.

La violence exercée en pleine paix et hors de France contre le prince, rendait la première accusation absurde et non recevable; la seconde était dénuée de tout fondement; et, s'il eût été possible que le prince eût donné quelque arme contre lui à son ennemi, comment celui-ci eût-il manqué à en publier toutes les preuves? Comment, en se retranchant derrière la nécessité démontrée d'une défense personnelle, n'aurait-il pas essayé de donner à ses défenseurs des moyens de l'excuser sur les circonstances et l'impérieuse loi de son salut, qui aurait exigé ce grand sacrifice?

Mais rien de pareil n'a été même tenté pour justifier Buonaparte; et c'est de sang-froid, c'est d'après les combinaisons d'une sombre et atroce politique qu'il s'est immolé le duc d'Enghien. Aussi la condamnation du prince était-elle dictée d'avance. Sa comparution devant une commission militaire ne fut

qu'une vaine et dérisoire formalité ; c'était le chemin par où il fallait passer pour descendre aux fossés où sa tombe était déjà creusée, et où il fut fusillé aux flambeaux et enterré de suite : comme si les assassins eussent cru que la nuit et la terre devaient cacher à l'univers l'opprobre et le crime de cet assassinat !

Excepté ce résultat trop certain de cette épouvantable catastrophe, les faits secondaires en sont encore entourés d'ombre et d'incertitudes. Les divers narrateurs de l'événement ne sont pas uniformes sur toutes les circonstances. Désespérant de les accorder, bornons-nous à redire ce qui s'est le plus généralement répandu, sans garantir les détails.

Les uns assurent qu'on flatta long-temps le prince de l'espoir d'être conduit à Buonaparte, d'autres répètent avec M. de Châteaubriand, qu'admirateur de son meurtrier, et ne pouvant pas croire qu'un capitaine voulût faire périr un soldat, il avait demandé lui-même avec instance à l'entretenir.

Traduit devant la prétendue commission militaire il fut encore moins étonné que ses juges, à qui seulement alors on fit connaître quel était le prévenu qu'ils avaient à juger. On rapporte que l'un d'eux se trouva mal, et qu'on lui substitua un officier albanais qui n'entendait pas même le français. Le prince était sans défenseur, sans conseil ; on ne produisit d'ailleurs pas une seule pièce, même fabriquée, à l'appui des vagues accusations qu'on lut contre lui.

On assure qu'on avait choisi pour l'escorter jusqu'au lieu de l'exécution un officier de gendarmerie qui avait été élevé dans la maison de Condé ; que le prince lui témoigna quelque plaisir de le revoir ; que l'officier ne put répondre que par ses sanglots. La dame Harel, en le voyant passer pour être conduit aux fossés, ne fut pas moins émue ; et son mari, pour

calmer et tromper sa douleur, lui assura qu'il ne lui arriverait point de mal, et que le bruit qu'elle allait entendre n'était que pour l'*effrayer*.

Cependant le prince, certain de son sort, demande un confesseur, et en outre qu'il lui fût permis d'envoyer ses cheveux à la princesse de Rohan, et de commander lui-même les soldats qui devaient tirer sur lui. Cette dernière demande lui fut seule refusée.

Selon les uns il fallut attendre douze heures entre la condamnation et l'exécution, jusqu'à ce que la sentence fut ratifiée ; selon d'autres, elle l'était d'avance, et fut exécutée sans délai.

Au moment de partir le prince, qui avait paru accablé de la fatigue de son long voyage, retrouva toute sa force dans son courage. Après avoir prié, il dit lui-même d'une voix ferme : *Marchons*. Arrivé au bord de sa fosse, il refuse de se laisser couvrir les yeux, en disant que les *Bourbons savent mourir*. Une lumière est fixée sur sa poitrine : le commandement se fait ; un grenadier tire en l'air, en disant : *Si je tire sur lui, que Dieu me renvoie la balle* ; les autres obéissent : la foudre part, et le duc d'Enghien n'est plus.

On a dit que Buonaparte, pour mieux assurer l'exécution, y avait envoyé cinquante mamelucks : on a dit que sans doute pour se tranquilliser sur le sort de sa victime, il était venu en personne s'enivrer de ce spectacle, et qu'il y avait conduit avec lui son frère Louis, Murat, Duroc et Savary ; que Louis en voyant passer le prince se trouva mal ; et que son frère toujours impassible, s'en offensa, et le repoussa loin de lui à coups de pied. Enfin on aimait à croire que son épouse Joséphine, sa mère, et quelques autres avaient demandé, à ses genoux, qu'il épargnât un sang si illustre et qui ne pourrait manquer de retomber sur lui ; et aujourd'hui l'on veut nous ôter jusqu'à

cette triste consolation de penser qu'il se soit trouvé auprès même de Buonaparte des personnes capables de condamner sa cruauté, en faisant remarquer que très-peu de monde fut mis dans le secret de cette affaire ; qu'on l'ignorait surtout au château, et qu'elle ne fut enfin connue qu'après l'événement.

Le trait suivant semble donner quelque poids à cette conjecture. Deux gendarmes revenant de Vincennes, deux heures après la mort du duc d'Enghien, en racontèrent les détails dans un cabaret du faubourg Saint-Antoine, devant un mouchard, qui, regardant cette nouvelle comme une calomnie atroce, les somma de le suivre à la préfecture de police, où il rendit compte au préfet de ce qu'il venait d'entendre, et du parti qu'il avait pris.

L'affaire de Pichegru causait en ce moment dans Paris beaucoup de fermentation. Le préfet, aussi étonné que son agent, prend les deux gendarmes pour deux conspirateurs déguisés, et s'empresse d'écrire à Buonaparte qu'il vient de saisir deux hommes qui tenaient contre lui des propos horribles et injurieux à son caractère et à son honneur ; mais bientôt le commandant de la gendarmerie réclame ses deux soldats dont il atteste l'innocence, et le préfet les relâche, un peu honteux de s'être trop pressé de parler du caractère et de l'honneur de son maître.

Le monde civilisé vit avec horreur, ainsi que toute la France, l'assassinat du duc d'Enghien. Le roi de Suède et l'électeur de Wurtemberg voulurent faire courir tous les souverains à la vengeance. On assure que le premier de ces princes était aussi destiné par Buonaparte à donner un *exemple aux rois*, qu'il courut risque d'être arrêté et traité comme le prince avec qui il était lié. Quoi qu'il en soit, toute cette indignation se réduisit à des cérémonies funèbres en Angleterre et en Russie ; là particulièrement on déplora avec

amertume, dans des inscriptions publiques, le sort d'un héros *dévoré par un monstre Corse, la terreur de l'Europe et le fléau du genre humain*. Mais bientôt Buonaparte cacha sa honte sous l'éclat de la pourpre impériale ; l'éclat de ce nouveau diadème sembla éblouir l'Europe. Ses princes ne vivrent plus qu'un frère là où tout-à-l'heure ils abhorraient un assassin ; et la France opprimée et indignée montra autant qu'elle le put, qu'elle sentait encore son outrage, en discernant aux membres de la nouvelle et passagère dynastie, le titre de PRINCES DU SANG D'ENGHIEN.

CHAPITRE XIII.

LE CHATEAU DE HAM ET DE JOUX.

Per me si va nell' eterno dolore.

DANTE.

LES châteaux de Ham et de Joux offrant la même destination, les mêmes tourmens, les mêmes rapports entre les bourreaux et les victimes, je réunirai ce que j'ai à en dire en un seul chapitre divisé en deux paragraphes : je commence par le château de Ham.

§. I.

CHATEAU DE HAM.

La ville de Ham (1) sur la Somme et dans le département du même nom, est défendue par un châ-

(1) Ham est la patrie du jovial Vadé. Cette ville fut prise par les Espagnols après la bataille de St-Quentin, en 1557.

teau-fort, qui a servi jusqu'à ce jour de prison d'Etat. Malheur à ceux que la vengeance plonge dans ce séjour malsain ! Une atmosphère épaisse, et où règne une humidité éternellement entretenue par la nature marécageuse des terrains environnans, y porte avec la mollesse, la langueur et l'abattement dans les corps, le découragement, la mélancolie, l'abrutissement dans les âmes : c'est une pépinière pour Charenton.

On montre dans cette forteresse la chambre où Charles le Téméraire voulait faire expier longuement à Louis XI toutes ses perfidies, lorsque, pris à ses propres pièges, ce monarque se fût livré lui-même dans Péronne à l'ennemi qu'il croyait tromper. Cette chambre est située dans une antique et énorme tour qui renfermait aussi les *oubliettes*, ce charnier féodal où la tyrannie ensevelissait sans remords ses victimes vivantes, dans *ces bons temps de nos pères*, où régnaient le despotisme et la force, et qu'il fut pendant quelque temps du bon ton d'affecter de regretter.

Un nombre considérable de prisonniers d'Etat, de suspects à la police, d'hommes entraînés de haut en bas par le mouvement de la roue des révolutions, ont successivement habité le château de Ham sous le directoire et sous Buonaparte. Sous ce dernier le sort des prisonniers et les rigueurs de la détention furent considérablement aggravés à mesure que les progrès de la haine publique conduisaient la police à tendre le ressort de la *terreur impériale*.

Le régime intérieur était ce que l'on peut imaginer de plus odieux : il semblait ordonné par le génie des tortures et de l'inquisition.

Les visites nocturnes se faisaient avec un bruit propre à porter la terreur au milieu du sommeil, dans ce temps où l'âme engourdie, retirée pour ainsi dire dans un repos nécessaire, est moins en garde contre les surprises des sens, et reçoit plus facilement, et presque

sans défense, les impressions douloureuses et perturbatrices du trouble et de l'effroi. Les gardiens en sabots couraient par les corridors et les chambres; les *mieux élevés*, en sifflant; les autres, en hurlant des chants grossiers et discordans, accompagnés du fêraillement des clefs, du cri des verroux, et qui pouvaient passer pour un échantillon des allégresses de l'enfer. Dans ces visites nocturnes ils faisaient lever, hiver comme été, les prisonniers pour fouiller leurs lits; et la fouille achevée on laissait les malheureux nus, sans lumière réparer le désordre de leur couche comme ils l'entendraient, et se rendormir s'ils le pouvaient.

Le soir les détenus ne pouvaient pas garder de lumière passé dix heures. Le jour ils étaient soumis à trois visites et recherches dans leurs chambres; et cette inquisition permanente devenait un tourment affreux. Ils se sentaient sans trêve et sans relâche sous le joug d'une canaille qui renouvelait à chaque instant par ses actions, par sa seule présence, le supplice de leur captivité; qui, les tenant sans cesse éveillés au bruit des fers, ne laissait pas à l'imagination du malheureux un quart d'heure de repos où elle pût transporter sa pensée hors de sa prison.

Les détenus étaient séparés en quatre quartiers qui ne communiquaient point ensemble. La promenade était réglée et mesurée à chacun de ces quartiers. Ils en jouissaient successivement sur les remparts : elle durait deux heures pour chaque quartier.

L'indemnité des prisonniers fut d'abord de vingt-cinq sous, avec lesquels il leur fallait subvenir à tous les frais, y compris la nourriture. Le pain étant devenu cher, elle monta à trente-cinq sous. Le décret du 10 mars 1810, qui allouait quatre francs net aux prisonniers d'Etat, n'a jamais été exécuté dans aucune prison, si ce n'est à Vincennes.

Le château de Ham était gardé par la garde dé-

partementale. Le régime intérieur en était confié à un commandant, un concierge et quatre gardiens.

Malgré cette force et la plus exacte surveillance; malgré la hauteur des murs et tous les dangers de la fuite, les tentatives d'évasion y étaient fréquentes, tant les prisonniers y étaient malheureux et prêts à se livrer à toutes les impulsions du désespoir (*Voyez au château de Vincennes ce qui concerne le prisonnier Sorbi.*)

ANECDOTES.

LORSQUE l'approche des armées alliées détermina l'évacuation du château de Ham, il renfermait encore quarante-cinq prisonniers.

Dix d'entre eux étaient des Prussiens du corps franc de Lutzow; il y avait aussi dix-huit ecclésiastiques, la plupart Belges, arrêtés pour leurs opinions religieuses et leur opposition à la conduite de Buonaparte à l'égard du pape. Un général anglais, un médecin juif, d'Amsterdam, partageaient leur sort; quelques émigrés ou chefs de chouans y expiaient sous le régime de l'usurpateur, le crime de leur attachement à l'ancienne monarchie; enfin, il s'y trouvait encore M. C.....y, frère du député, impliqué dans l'affaire de Moreau, et M. B....., homme de lettres, prévenu d'avoir trempé dans les conjurations de Malet.

B..... est un de ceux qui montrèrent en différentes circonstances qu'avec du courage et de la résolution il est peu de barrières qu'on ne parvienne à franchir, lorsque la liberté est de l'autre côté; il est vrai que sa tentative n'eut pas un succès complet. Ce fut au mois de juillet 1812 qu'il entreprit, avec deux compagnons d'infortune, de se procurer lui-même son élargissement. Cette époque des plus beaux jours de l'année n'est peut-être pas la plus propre à favoriser l'évasion des détenus; mais le temps marche si lentement en

prison, que ces fugitifs ont pu ne pas se sentir le courage d'attendre une saison plus propice. Quoi qu'il en soit, au jour fixé et à six heures du matin, où l'on ouvrait les chambres des prisonniers, ils franchirent les remparts sans être aperçus de leurs surveillans; mais malheureusement ils n'échappèrent pas aux regards d'un paysan qui pêchait à cette heure dans les fossés; et soit motif d'intérêt, soit que dans le pays on eût répandu l'idée parmi le peuple que les prisonniers du fort étaient de grands coupables et des gens dangereux à la société, ce paysan courut avertir les gardiens; B... et ses compagnons furent repris avant d'avoir pu gagner une forêt voisine, où ils auraient peut-être trouvé un asile contre les recherches de leurs geôliers.

On les ramena au château, étroitement garrottés, et comme on ferait à des voleurs de grands chemins. Le commandant, qui était venu à leur rencontre, eut la bassesse de les accabler d'outrages, et d'encourager la brutalité des gardiens. Il leur dit qu'il n'espérait pas les recevoir vivans, attendu qu'il avait donné l'ordre de les *larder de quarante coups de baïonnettes*. A leur arrivée ils furent jetés au cachot avec les fers aux pieds et aux mains, et ils y restèrent un an: l'un des trois en est devenu perclus. — C'est donc un bien grand crime que de briser ses chaînes? disait B... au concierge Charpin, tandis qu'on lui rivait ses fers. — Plus grand, répondit ce brave homme, que de *tuer père et mère*.

C'est une bien belle morale que la morale des geôliers, et qui répond admirablement bien à la justice des tyrans!

Les prisons, quelque horribles qu'elles soient, ont quelquefois leurs beaux jours, et il ne faut pas remonter jusqu'à Danaé pour y voir le plaisir descendre au milieu d'une pluie d'or.

On assure qu'au château de Ham le commandant N... saisit toutes les occasions qu'il trouva de faire du bien à son prochain et à lui-même. Mais les prisonniers pauvres étaient soumis à toute la rigueur de la discipline. Les nouveaux venus étaient aussi exposés à rester long-temps au secret, où ils ne touchaient rien, parce qu'ils y étaient dans l'ignorance des réglemens.

L'amour versa, aussi dit-on, quelques consolations dans ce triste séjour ; mais il ne blessait les cœurs qu'avec des flèches d'argent... Soyons discrets. Ce n'est pas d'ailleurs en prison que les amans heureux doivent être exigeans ou ingrats.

Le commandant P... demande un petit mot de souvenir. Il eut fait un bon capitaine de corsaire ; il entendait bien ses affaires, vendait onze sous le pain qui n'en valait que six : il aurait pu donner à tous ses confrères des modèles de dureté et de rapacité.

Les prisonniers qui se plaignirent furent mis aux fers. Il aurait voulu y mettre jusqu'à l'air qu'ils respiraient, puis qu'il avait projeté de faire couvrir d'un grillage la cour où ils allaient se promener. Son déplacement l'empêcha d'exécuter son projet de cage, qui aurait fait sourire Louis XI.

Le colonel Coste, ayant eu le malheur de déplaire à quelque supérieur, eut pour punition la place de commandant du château de Ham. Ce brave et loyal militaire alliait les devoirs de sa place avec les égards dus à l'infortune de gens honnêtes dont tout le *crime* était souvent d'avoir eu plus d'honneur et de vertu que leurs persécuteurs. Les prisonniers étaient *heureux* ; ce n'était pas ainsi que l'entendait la police ; et son gouvernement ne dura que six semaines.

Sous le commandant H... un cantinier privilégié eut le monopole des comestibles. On peut croire qu'à *monsieur il rendait quelque chose.*

Le concierge était de droit le fournisseur exclusif de

tous les autres objets. Aussi quand le duc de R. v. go donna cette place au gendarme Ch. p. n, il ne manqua pas de lui faire sentir tous les avantages de son utile protection, en lui disant qu'il l'envoyait à une bonne place, et où il y avait *bien de l'argent à gagner.*

Il est sans doute inutile de dire qu'avec ce régime toutes les espèces de fournitures étaient aussi chères que défectueuses.

Au château de Ham, comme dans les autres prisons, des misérables, éblouis de l'espoir de la liberté, espoir qu'on n'a réalisé pour aucun d'eux, se faisaient les espions de leurs camarades d'infortune.

Au milieu des chagrins de toute espèce, accablés encore de tout le poids d'une monotone oisiveté, les malheureux détenus voyaient souvent leurs facultés physiques et morales s'affaïsser. Le défaut de sensations amenait le défaut d'idées ; c'était une sorte de paralysie de la pensée. Les inquiétudes, les contradictions usaient l'âme aussi vite que les rhumatismes, les maux de tête, les vertiges, les tics épuisaient et dégradèrent le corps. C'est ainsi que les hommes, à la fleur de l'âge, descendaient tout à coup à cette seconde enfance de la raison qui n'arrive dans l'ordre naturel qu'avec la vieillesse, et même une vieillesse très-avancée.

M. Dépinay de Saint-Leu est un de ceux qui, au château de Ham, sont tombés dans cet état où l'homme ne fait plus que végéter. Il en était venu au point de ne plus savoir où il était ; et par son excès même la tyrannie avait fini par le soustraire à son action.

L'abbé de Brionne, âgé seulement de quarante-cinq ans, semblait un centenaire descendu vivant encore dans un tombeau anticipé : il ne pouvait plus trouver seul ni la porte de sa chambre ni même son lit.

D'autres ne se sont préservés de la stupidité que par la manie ou la folie.

On ne meurt cependant pas au château de Ham, disait le médecin. Non ; mais on n'y vivait plus que d'une vie animale et mécanique ; mais on y devenait maniaque ou hypocondriaque, stupide ou insensé.

§. II.

CHATEAU DE JOUX.

Ce fort, situé sur une montagne à pic à une lieue de Pontarlier, est un poste militaire assez important, et dont les abords sont d'une extrême difficulté. Il s'est cependant rendu aux Autrichiens le 18 janvier 1814.

Les casernes et le logement du gouverneur occupent une grande cour séparée du corps de la place. D'horribles souterrains creusés dans le roc à quatre-vingt pieds de profondeur, reçoivent les prisonniers que ne tardent pas à dévorer ces abîmes glacés. L'eau croupit dans la galerie épouvantable qui conduit à ces cachots, et des animaux dégoûtans, des reptiles odieux, semblent en garder les avenues. Les infiltrations à travers les voûtes y forment diverses congellations. A mesure qu'on y avance on se sent saisi d'un froid mortel ; et les prisonniers, à qui on permet l'usage du feu, sont forcés de l'entretenir jusque dans l'été sans pouvoir vaincre l'humidité qui les assiège. Une haute ouverture de trois pieds et demi de diamètre apporte à travers des murailles de sept pieds d'épaisseur, dans ces espèces de puits, un peu de jour et d'air, interceptés encore par des barreaux énormes et multipliés.

On craint peu que les malheureux plongés dans ces gouffres y trouvent des moyens d'évasion ; aussi ne les y visite-t-on qu'une fois en vingt-quatre heures ; et ils ont du moins la consolation, si c'en est une, de n'être point fatigués de la vue de leurs geôliers.

La nourriture y était assez bonne ; il n'en était pas

de même du coucher, formé d'un mauvais grabat recouvert de paille, et d'une méchante couverture que les rats et les souris disputaient aux détenus, obligés de se défendre la nuit contre les visites et les morsures de ces hôtes incommodes.

Les douleurs rhumatismales et tous les maux qui peuvent assiéger un corps humain soumis à des influences aussi délétères que celles qui émanent des cachots du fort de Joux, tardaient peu à fondre sur leurs tristes habitans. Il était même impossible que si on les y laissait un peu de temps ils ne finissent pas par y perdre la vie.

ANECDOTES.

C'est dans le fort de Joux que Toussaint Louverture, qui répétait avec succès à Saint-Domingue les essais de despotisme dont Buonaparte lui donnait les modèles en France, a trouvé le terme de son ambition :

Ille crucem sceleris pretium sultat, hic diadema.

Toussaint Louverture était cruel et absolu. Son neveu avait été une des nombreuses victimes sacrifiées à son usurpation ; mais d'ailleurs il avait rétabli la culture à Saint-Domingue, et la colonie prospérait lorsque la jalousie de Buonaparte l'en arracha. On employa toutes sortes de perfidies pour l'attirer en France. Ce fut le nègre qui succomba dans cet assaut de ruses et de duplicité.

Conduit au fort de Joux il y fut enseveli dans les souterrains, et il y trouva la mort que ce séjour seul lui aurait donnée, quand même on n'admettrait pas l'opinion généralement répandue que son digne rival fit avancer sa fin. Quatre des nègres qui l'avait suivi, enfermés aussi au fort de Joux, y sont restés jusqu'à ces derniers temps.

Cette prison renfermait ordinairement de douze à quinze et rarement trente ou quarante prisonniers. On y a jeté en diverses circonstances des hommes de tous les partis accusés de conspirer contre Buonaparte, ou suspects à sa police. Un de ces *prévenus* y arriva avec cent louis dont il s'était fait une ceinture. Le commandant A..., en bon limier de police, flaira cette proie, et avant d'envoyer le prisonnier à son logement, il le fit monter dans le sien, le força, madame la commandante présente, à se dépouiller de tous ses vêtemens jusqu'au dernier, et, content du résultat de sa sagacité, le fit conduire plus léger aux souterrains. Le détenu essaya de se plaindre, mais son geôlier intercepta long-temps toutes ses lettres, jusqu'à ce que son épouse se fut ouvert, avec la clef d'or, une petite voie détournée, de lui donner et d'en recevoir des nouvelles.

Le 31 mars à ouvert toutes les prisons d'Etat.

CHAPITRE XIV.

BICÊTRE.

Tristo reclusorio del crime, e dell' innocenza.
ancora.

ALFIERI.

LE village de Gentilly, où se trouve l'épouvantable séjour décoré du nom de château dont je vais parler, est d'une antiquité remarquable. On y célébra un concile en 767, sous le règne de Pepin, qui y fit préparer son palais pour recevoir l'assemblée des légats du Pape, des ambassadeurs de Constantin Copronyme, des prélats de son royaume, de tous les évêques et docteurs des Gaules et de l'Allemagne, qui dépendaient

alors de la monarchie des Français. Le roi même, pour donner plus d'éclat à une si auguste assemblée, voulut s'y trouver en personne, accompagné des grands de l'Etat. Sainte-Foix et les historiens nous apprennent qu'on y traita du culte des images et de l'addition au Symbole des mots *filio que*, relatifs à la doctrine de la procession du Saint-Esprit; mais on ne sait point ce qui y fut décidé.

On croit que le palais du père de Charlemagne s'élevait sur le coteau où se trouve maintenant la maison de Bicêtre; ainsi l'asile du malheur aurait été bâti sur les ruines du palais des rois. De l'autre côté du vallon, au-delà de la rivière de Bièvre, qui traverse le village de Gentilly, François Ier. habitait avec la belle Diane un château qui n'existe plus. La marquise de la Vallière et Benserade se retirèrent aussi sur ce modeste rivage, qui est orné de fort jolies maisons de campagne, parmi lesquelles on remarque les séminaires du Saint-Esprit, de St-Nicolas, de St-Louis, de Ste.-Barbe, et la maison de M. Recodère, maire actuel de Gentilly.

Le château de Bicêtre (*Vincestria*) est d'une antiquité constatée par une chartre de l'an 1290. Elle porte que cette maison appartenait à un évêque de Paris, et s'appelait *la Grange aux gueux*. Mais parce que ce château devint après la propriété de Jean, évêque de Winchester en Angleterre, qui y fit sa demeure, on l'appela le château de Vincestre, et ensuite, par corruption, Bicêtre. Il a toujours gardé ce nom depuis, disent les historiens, quoiqu'il ait été plusieurs fois démolé et rebâti, et qu'il ait appartenu à différens maîtres. Jean, duc de Berri, fit élever en ce lieu un château pendant la vie de Charles V; et, sous le règne de Charles VI, les bouchers de Paris, suscités et armés en faveur du duc de Bourgogne, le pillèrent et abattirent la plus grande partie de cet édi-

fice, qui fut encore relevé, et tomba encore en ruine. Louis XIII, ajoute Moreri, fit construire en la place un superbe hôpital pour les soldats estropiés à la guerre. On les en a tirés depuis; et l'on y renferma tous les mendians de la capitale, lorsque Louis XIV eut fait bâtir, pour les soldats hors d'état de continuer leurs glorieux travaux, l'hôtel des Invalides, monument digne de sa grandeur et de sa munificence.

Le grand puits du château royal de Bicêtre, qui fournit l'eau nécessaire aux *bons pauvres* et aux prisonniers, peut être placé parmi les beaux morceaux d'architecture, bien que ces sortes d'ouvrages, qui ne dépendent ordinairement que de la maçonnerie, ne méritent pas souvent beaucoup d'attention. Ce puits a seize pieds de diamètre dans œuvre, sur cent soixante-douze pieds de profondeur. On a placé la machine qui élève l'eau dans un manège, au milieu duquel est un grand arbre debout. Sur un tambour pratiqué autour de cet arbre, tournent deux cables, dont l'un file et l'autre défile, et qui passent sur deux poulies de quatre pieds de diamètre, placées au haut du puits. Au bout de ces cables sont deux sceaux, percés dans le fond, qui se remplissent par des soupapes. Quand ils sont tour-à-tour élevés au haut du puits, des mains de fer les accrochent et les font pencher pour qu'ils se vident dans un réservoir contenant quatre mille muids d'eau. Vingt-quatre hommes, s'appuyant deux à deux sur les traverses d'une roue horizontale fixée à l'arbre, font tourner la machine. Le réservoir, qui a soixante-trois pieds en carré sur huit de hauteur d'eau, est voûté en pierres de taille, soutenu sur quatre piliers, et revêtu de tables de plomb laminé (1). Des tuyaux portent ensuite l'eau dans les endroits de la maison

(1) N'y aurait-il pas plusieurs avantages à y substituer une couche du mastic de Dilh?

où elle est nécessaire. *Boffrand* et *Finet* ont fait construire ce bel ouvrage.

Bicêtre est depuis long-temps le synonyme de *malheur*, et cela est encore attesté par ce vers de *Molière* dans l'*Etourdi* :

Il va nous faire encor quelque nouveau Bicêtre,

Tout ce qui concerne cette prison exigeait un chapitre beaucoup plus étendu que les précédens; je le divise par sections.

§. I.

DE LA PRISON.

Près de l'église du château de Bicêtre s'élève un vaste édifice composé de six corps de bâtiment à plusieurs étages, et dont toutes les fenêtres sont garnies d'énormes barreaux. C'est dans cette espèce de *Capharnaüm* que sont mêlés et confondus des prisonniers d'Etat, que l'on ne devrait point y renfermer; des hommes suspects à la police, qu'elle ne jugeait pas toujours administrativement; des détenus par voie correctionnelle, que réclame *Sainte-Pélagie*; des réclusionnaires, que la loi soumet à des travaux utiles, et des condamnés aux fers, qui attendent le départ de la chaîne.

Dans ce sombre Tartare, aux ennuis consacré,
L'espoir consolateur n'a jamais pénétré.

Un seul parloir, à double grille, sert pour la communication de tous les prisonniers avec leurs parens ou leurs amis; et l'on y voyait encore au commencement de 1814 un condamné à perpétuité de galères pour crime d'assassinat, entre un adjudant général et un prêtre, *suspects* de la haute police.

§. II.

GREFFE.

LE concierge actuel de cette maison est un bon père de famille, un homme honnête et équitable; mais ses agens et ses flatteurs cherchent souvent à surprendre sa bonne foi. Comment! les flatteurs d'un concierge?... Oui, sans doute; ils en ont comme tous les chefs d'administration haute ou basse; ils en ont comme les ministres, comme les grands eux-mêmes :

Si parva licet componere magnis.

Ce concierge est secondé par un greffier, un commis, treize gardiens et cinq employés subalternes, commissionnaires des détenus et vice-porte-clés. Le greffier possède une rare sagacité dans la prise des signalemens; le commis est doué de connoissances supérieures à son emploi; et, parmi les gardiens, il en est cinq ou six qui sont aimés des prisonniers: ce qui n'est pas un mince éloge. Il y a en outre un gros réjoui d'économe qui n'a pas le cœur sec et dur de nos plunitifs ministériels, mais que le bruit des clés, des verroux, des sabots et des chaînes, n'empêche point de calculer les intérêts de la régie.

§. III.

TRAVAUX.

L'ADMINISTRATION de cette régie a fondé dans la prison de Bicêtre des ateliers où l'on carde et file de la laine, où l'on fabrique des bottes et des souliers pour les troupes, des bas, des schals et des boutons. La nourriture des travailleurs, l'ordre du paiement de leur salaire, les retenues et les décomptes sont à peu près réglés comme à Saint-Lazare et à Sainte-Pélagie.

Les ouvriers couchent deux à deux sur un étroit matelas plus dur qu'une paille; et leurs draps, comme leurs chemises, sont d'une toile presque semblable à celle d'emballage.

Dans chaque prison où ces ateliers sont établis, les travaux commencent en été à six heures du matin, et cessent à six heures du soir; en hiver ils commencent avec le jour, et, au moyen de la veillée, ils durent également douze heures. Plusieurs contre-mâtres, choisis parmi les prisonniers, les dirigent sous l'inspection du concierge et des entrepreneurs. La paie se fait aux ouvriers tous les quinze jours, par l'économe. Un tiers de ce qu'ils ont gagné pendant la quinzaine leur est remis pour leur dépense journalière; le second tiers indemnise l'administration de ses avances, et le dernier tiers est compté au travailleur le jour de son élargissement. Pour donner une idée précise de la sagesse qui créa cette mesure bienfaisante, il suffira de dire que tel condamné, entré presque nu dans la prison, en est sorti fort bien vêtu, et possédant une somme de 12, 15 ou 1800 fr., avec laquelle il pouvait s'établir. Ajoutons encore qu'au moment où il devint coupable il était peut-être sans état, et qu'en rentrant dans la société il en doit un à cette prudente institution.

Jadis tous ces malheureux sortaient souvent de ces abîmes plus dépravés encore qu'à l'instant où le vice les y avait précipités. La misère tyrannique, le jeu, l'oisiveté, les vains regrets, les vains désirs, éteignaient dans leur âme pervertie jusqu'au dernier rayon de la morale. Aujourd'hui le travail seul verse un baume salutaire dans ces cœurs qu'avait ulcérés le crime: ils reconnaissent plus ou moins ses avantages précieux; un inspecteur m'a même assuré que parmi les chants à l'aide desquels ces ouvriers adoucissent leurs peines et leurs travaux, on les entendait répéter ce couplet d'un de nos meilleurs vaudevilles :

Dans tous les états de la vie
 On méprise le paresseux ;
 Mais on estime, on apprécie
 L'homme honnête et laborieux.
 Oui, le travail, source de la richesse,
 Est notre plus sûr bienfaiteur :
 Il est toujours l'appui de la jeunesse,
 Et du pauvre le protecteur.

§. IV.

CANTINE.

DANS la cour principale où se promènent les détenus est une large grille en fer qui les sépare de la marchande de salade et du marchand de vin, établis sous une porte charretière. Tous deux sont les agens d'une dame fort élégante, et ils la servent avec zèle. Les plus mauvais fruits de la halle, le beurre fort, le fromage de rebut, la salade fanée, l'huile de colzat, tout est vendu comme excellent aux détenus, *encore trop heureux* ; et l'impérieuse fruitière, dont l'air est aussi refrogné que celui d'un gardien de mauvaise humeur, doit au moins rapporter à sa maîtresse cent pour cent de bénéfice.

La figure du jeune cantinier est beaucoup moins farouche. Cette affabilité provient, dit-on, de la part qu'il reçoit dans l'immense profit qui se fait aussi sur le vin. Quel vin ! Argenteuil, Surène et Bagneux n'en produisent pas d'aussi revêche. Mais le *fabricant* sait en corriger l'aigreur et la *dureté* par certains mélanges que ses dignes confrères de la capitale lui ont enseignés avec succès ; et ce nectar empoisonneur se débite aux mêmes prix que les vins ordinaires d'un honnête cabaretier. Voilà sans doute un abus condamnable (1) ; mais l'adroite cupidité sait le maintenir

(1) Il est le résultat nécessaire du monopole exercé par privilège pour cette sorte de commerce. S'il y avait concurrence de vendeurs, ce vil brigandage cesserait.

contre la surveillance du maire, du concierge et de l'inspecteur.

§. V.

INFIRMERIE.

LES salles de l'infirmerie sont vastes, bien aérées et tenues assez proprement ; on y jouit aussi d'une vue fort agréable. Ces avantages, dont le dernier intéresse peu les malades, sont à peu près les seuls qu'ils puissent y rencontrer. Une pharmacie dénuée des médicamens les plus nécessaires, met sans cesse en défaut le zèle et l'art des officiers de santé, qui remplacent le médecin ; et lorsqu'un détenu, condamné à temps ou à vie, est conduit par son étoile dans cet asile de la douleur, trop souvent il peut croire qu'il fut condamné à mort.

Il y a environ deux ans que ces malheureux ont perdu le célèbre Lanefranque. Profondément instruit dans toutes les branches de son utile profession, sachant combattre et vaincre l'avarice de certains administrateurs ; humain, sensible et généreux, sa mémoire est honorée par l'estime de ses confrères, les regrets de ses amis et les larmes de l'infortune (1).

(1) Voici une petite anecdote où le docteur Lanefranque joue un rôle, et qui prouve l'étendue et la force des liens qui unissent à Paris la grande association des voleurs. Le docteur s'était laissé escamoter une très-belle montre ; il arrive à Bicêtre de fort mauvaise humeur. Il avait à visiter quelques détenus de la *caste* de ceux à qui il attribuait sa mésaventure, et ne se montrait pas très-doux ce jour-là. Ils s'informent familièrement de la cause de son humeur ; et il la leur apprend en leur reprochant que tandis qu'il a pour eux plus de soins qu'ils n'en méritent, leurs collègues pour récompense lui ont volé son bijou. Eux de rire, de le plaisanter à leur manière, de prétendre même que ce ne sont point des *voleurs* qui l'ont dé-

§. VI.

CACHOTS.

Si ce mot horrible n'existait pas dans la langue, on l'aurait inventé pour peindre ces abîmes creusés par la main des hommes dans l'épouvantable Bicêtre. L'on y descend par un sombre escalier qui conduit à deux longs et ténébreux corridors, que la noire imagination d'Anne Radcliffe n'aurait pu concevoir ni décrire. Dix-sept portes épaisses et formidables roulent sur leurs gonds énormes à droite et à gauche de ces voûtes souterraines; et voilà l'entrée des cachots. Construits en pierres de taille, étroits, humides, mal sains, *chauds* en été, *froids* en hiver, le soleil ne les éclaire jamais, et à peine un faible rayon du jour peut-il y pénétrer : ce sont les *ténèbres visibles* dont nous parle l'Homère anglais. Quelques-unes de ces fosses, où la douleur et le désespoir dévorent l'homme à la place des lions de Daniel, ont encore une chaîne rouillée suspendue à la muraille par de forts crampons : elle a servi le despotisme de plus d'un ministre sous des rois

robé; et puis pourquoi, ajoutent-ils, n'avez-vous pas *étranglé* votre montre? *Etranglé ma montre!* que disent donc ces coquins? — Mais oui, quand on est quelque part où il faut de la prudence, on tord d'un tour ou deux son gousset avec la montre dedans et cela dérouté les plus habiles escamoteurs. — Bien obligé, mais c'était hier qu'il fallait m'apprendre cela. — Allons, allons, consolez-vous; et aussitôt l'un des drôles en appelle un qui *était de service* pour recevoir les rapports de Paris, lui conte l'aventure du docteur, lui dit qu'ils veulent que sa montre soit retrouvée, et elle le fut.

Après la mort du successeur de M. Lanefranque, le docteur Pariset a été nommé médecin de la maison de Bicêtre; ses excellentes qualités, ainsi que ses talents, y rappellent Lanefranque, et consolent les malheureux de sa perte.

qu'ils trompaient; elle a servi la cruauté d'un Séjan subalterne, sous un Tibère usurpateur.

Le malheureux qu'on précipite dans ces antres ténébreux, souvent fermés à l'espérance, comme les enfers, n'a d'autre nourriture que du pain noirâtre et de l'eau du grand puits; d'autre société que celle des insectes et des animaux immondes qui veulent s'abreuver de son sang; d'autre distraction que ses amers souvenirs, ses remords douloureux ou ses craintes éternelles; et s'il est englouti dans le dernier de ces abîmes, trente-trois portes sont fermées sur lui, en comptant celle de la liberté.

§. VII.

DÉPART DE LA CHAÎNE.

QUEL est le principal moteur dont l'affreuse puissance entraîne tant de misérables dans un précipice sans fond? Le jeu. Après lui ce sont tous les autres vices, pères du crime et du malheur. Vous qui n'écoutez jamais que la voix des plaisirs et de la licence, des passions et de l'immoralité, au mépris des remords et des périls qui vous menacent et vous réclament, accourez, voyez et frémissiez : la chaîne va partir.

Un de nos meilleurs écrivains a retracé naguère cet horrible tableau. Je vais décrire simplement ce que j'ai vu aussi moi-même le 31 mai 1814, et sans essayer de rendre les profondes émotions qu'excite un tel spectacle.

Le jour de ce départ, après un premier appel fait la veille, les gardiens *s'endimanchent*, les travaux sont suspendus, la garde est doublée, tous les prisonniers sont renfermés dans leurs *cabanons*, les cours sont désertes, et le silence règne dans toute la prison. Tout à coup, vers onze heures, il est interrompu par l'ouverture de la grille qui donne sur la grande

cour, et par l'arrivée des lourdes charrettes où sont les fers. Viennent ensuite le capitaine de la chaîne, ses trois lieutenans, une douzaine de sbires armés de bâtons et de sabres, des officiers de paix et plusieurs agens de police. Aussitôt et tandis que les gardes traitent et préparent les longues chaînes sur le pavé retentissant, la cloche sinistre se fait entendre, les condamnés arrivent à la file, et sont remis à leurs nouveaux gardiens, qui d'abord les font asseoir à terre, alignés vingt-six par vingt-six. En ce moment presque tous les détenus sont à leurs fenêtres, attirés par l'oisiveté, regardant, les uns avec compassion, les autres avec indifférence, un tableau que des spectateurs libres, hommes et femmes, contemplent avidement par les croisées des employés de la maison.

Midi sonne : des sbires, la tête et les bras nus, rangent une chaîne derrière chaque *cordon* futur, et le ferrage commence. Un énorme collier de fer, attaché aux branches de la chaîne pesante, est posé sur le front du forçat comme la couronne du malheur, et lorsqu'on s'est assuré que sa tête ne peut passer à travers, le carcan s'ouvre, embrasse étroitement son col, s'arrête sur une enclume que les cyclopes appuient contre le dos du patient immobile,

Et leurs énormes bras lèvent de lourds marteaux
Qui tombent à grand bruit et rivent les anneaux.

La dernière chaîne était composée d'environ deux cents hommes : dès qu'on les eut *ferrés*, ils se levèrent à un signe de leurs chefs, furent alignés sur plusieurs rangs, et le concierge, *l'état-major*, les agens de police procédèrent à l'appel ainsi qu'à la revue. Ces derniers jettent sur chaque galérien un regard scrutateur, afin de le reconnaître un jour si, s'échappant du bagne, il revenait à Paris, comme cela arrive assez souvent. Quand la revue est termi-

née on ordonne à ces malheureux de se déshabiller jusques et y compris la chemise, pour revêtir les habits du voyage. Les voilà nus... leur chaîne est leur seul vêtement.

Vous croyez sans doute que ces dames élégantes, accompagnées de leurs *jeunes filles*, et venues tout exprès avec ces citadins pour voir enchaîner des misérables ; vous croyez, dis-je, qu'elles vont se retirer ? elles n'en sont séparées que par une si petite distance, qu'elles peuvent aisément lire les lettres gravées par un fer brûlant sur ces épaules encore rouges... La pudeur parle, des *prisonniers* murmurent... qu'importent à ces dames la pudeur et l'indignation quand la curiosité les entraîne ? Elles restent : une ou deux, cependant, un peu moins *philosophes*, tirent un léger rideau ; mais le vent capricieux le soulève malgré elles.

Enfin les condamnés sont revêtus de leurs habits de toile à serpillière, placée seule entre leur corps et cette chaîne, qui pèse vingt-cinq livres sur chacun d'eux : alors le ciseau du barbier coupe leurs cheveux de façon que leur tête paraît sillonnée. On leur sert sur le pavé leur maigre repas, tandis que les gardes vont prendre le leur ; et ensuite chaque cordon se promène dans la cour, ou va s'asseoir sur les bancs qui l'environnent, ou se presse autour des barreaux de l'avidé cantinier. Ceux qui ont quelque argent boivent, avec un vin frelaté, l'oubli passager de leurs maux. La plupart gardent un profond silence ; quelques-uns pleurent ; d'autres s'enivrent, chantent, dansent, se querellent ensuite, et finissent par se battre :

Oui, l'on voit des forçats, l'un sur l'autre acharnés,
Se battre avec les fers dont ils sont enchaînés.

Mais bientôt les sbires paraissent, et une grêle de coups de canne tombe au hasard sur les épaules du tapageur ou de l'homme paisible : tel est le pré-

lude des orages qu'ils essuieront pendant la route. Le lendemain, dès le lever du jour, et après une nuit passée sur la pierre que recouvre un peu de paille, ces malheureux sont placés, les jambes pendantes, sur de longs charriots découverts. La grille s'ouvre; et, sous l'escorte de leurs gardes et de la gendarmerie, ils partent ainsi pour Toulon, Rochefort, Lorient ou Brest.

On assure que les *bagnes* contiennent environ trente mille condamnés, âgés de seize à soixante-dix ans. Les plus valides, et ceux qui ne sont pas retenus à la double chaîne, sont employés aux travaux de la marine; mais leurs terribles gardiens ont beau les plier sous le joug du bâton, ils savent par la ruse se dérober à la peine; et souvent telle besogne qui serait faite en un jour par douze ouvriers ou matelots, ne l'est pas en quatre jours par cinquante forçats. Cependant il est certain que l'administration des bagnes, composée d'une foule d'employés supérieurs et subalternes, nécessite des frais considérables pour les seuls appointemens; que l'entretien des condamnés, les vivres, les gardes, les infirmeries, les évasions, les reprises, etc., etc., n'exigent pas moins de dépenses, et qu'ainsi chaque forçat coûte au gouvernement plus de trois francs par jour. Voilà donc une somme de trente-trois millions enlevée au trésor de l'État pour la conservation des bagnes, qui sont presque inutiles relativement aux travaux.

Observons d'une autre part que ce sont très-souvent les plus adroits comme les plus dangereux criminels qui brisent leurs fers, et vont répandre le désordre dans la société par de nouveaux délits. Tel parmi eux médite sa douzième évasion, son millième attentat, et compte bien échapper sans cesse à la vengeance des lois.

Mais comment remplacer les bagnes? Quelle bar-

rière élever entre la patrie et ses indignes enfans?... Celle de la mer: si l'Angleterre a Botany Bay, la France a la Guyanne ou l'île de Madagascar. Sous l'empire de l'iniquité on déporta le mérite et la vertu; que sous le règne de la justice la dépravation et le crime soient bannis du royaume à temps ou à perpétuité.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Quand un débar, une rixe s'élève parmi les prisonniers de Bicêtre, le concierge devient leur juge de paix: il décide sur le rapport des gardiens la plainte des contendans, la déclaration des témoins. Mais le juge de paix se change souvent en juge criminel, et le cachot s'ouvre à l'instant pour le prisonnier soumis à son code pénal. En cas d'appel, ou lorsqu'il s'agit d'une cause grave, le maire de Gentilly intervient aussitôt, et quelquefois l'affaire est rapportée au chef de la police, qui prononce en dernier ressort.

On accorde aux prisonniers la faculté de prendre *la pistole*, s'ils en ont les moyens: elle ne coûte que cinq francs par mois, et cependant sur un millier de détenus cinquante peuvent à peine se procurer cet avantage. Ceux qui travaillent dans les divers ateliers occupent des *cabanons* étroits, où ils couchent deux à deux dans un lit *administratif*. Les autres, bien plus misérables, habitent un rez-de-chaussée mal-sain, et reposent sur la paille humide. Jamais ils n'approchent du feu. Un pain de munition et de l'eau tiède, qu'on appelle bouillon à la *Rumfort*, voilà leur nourriture: aussi les voit-on trop souvent ramasser sur la cour des épiluchures de salade pour appaiser la faim qui les dévore. Je ne parle pas de leur vêtement... celui des condamnés à la réclusion est d'une grosse toile bicolore, noirâtre à droite, blanchâtre à gauche. Tous se promènent, à certaines heures de la journée, dans la

première cour; et comme elle n'est point assez vaste pour qu'ils puissent aller et venir en droite ligne, ils sont obligés de décrire un cercle, en faisant ce qu'ils appellent le manège.

On m'a dit qu'autrefois ils n'étaient point privés des secours de la religion, et que la messe et la prédication avaient lieu tous les dimanches dans l'intérieur d'une prison que Dieu seul peut embellir : l'autorité leur rendra peut-être ce bienfait.

Dans cette demeure effroyable, où tous les hommes sont jetés pêle-mêle, une centaine d'enfans de huit, douze et quinze ans sont, comme à Sainte-Pélagie, confondus avec les hommes. On devine aisément quelle éducation ils y reçoivent!.... Parens de ces jeunes infortunés, implorez donc pour eux la sollicitude du sage magistrat qui dirige maintenant une police tutélaire!

J'ai dit qu'à Saint-Lazare beaucoup de femmes étaient possédées d'une frénésie aussi honteuse que déplorable : elle règne à Bicêtre sous une forme non moins horrible. La surveillance, les cachots ne peuvent la réprimer dans un grand nombre de misérables qui s'y livrent sans crainte comme sans remords, et provoquent avec audace les carreaux céleste qui détruiraient Sodôme.

Nel loro infame smarrimento Cupido è cambiata in Venere.

Serait-il donc possible d'anéantir ce vice affreux et dans les hommes et dans les femmes? Je le croi Parmi les nombreux projets que l'on enfante chaque jour, il en est quelques-uns d'utiles, comme il en est beaucoup de ridicules; mais que le mien soit l'un ou l'autre, le voici :

Dans la plupart des prisons de nos départemens, ainsi que dans presque toutes celles du reste de l'Europe, les détenus des deux sexes peuvent communi-

quer ensemble, et le plus horrible des scandales n'y règne jamais. Pourquoi ne pas placer tous les *bons pauvres* de Bicêtre à l'hôpital de la Salpêtrière, dont la moitié des vastes bâtimens est presque inhabitée? Pourquoi ne pas transférer les femmes de Saint-Lazare, celles qui sont jugées, dans la demeure des bons pauvres, convertie en prison? Pourquoi ne pas destiner alors un local particulier, partagé en deux par une grille comme les parloirs, à la communication des célibataires, non condamnés aux fers, avec les *femmes* non mariées, pour qu'ils aient d'abord la liberté de se connaître et de se choisir mutuellement? Pourquoi ne leur permettrait-on pas ensuite, lorsqu'ils se seraient convenus, de s'unir légalement, et d'habiter ensemble deux fois par semaine dans un des bâtimens divisés par *cabanons* déjà tout disposés, dont l'entrée et les issues seraient interdits aux autres prisonniers, et surveillés pour l'ordre et la décence? Pourquoi les autres condamnés des deux sexes, mariés avant leur condamnation, et dont les femmes et les maris sont libres, [ne jouiraient-ils pas de la même faveur dans un lieu séparé?

Tes pourquoi, dit le Dieu, ne finiraient jamais.

Ils sont finis, et je conclus : les prisonniers dont je parle sont, pour la plupart, condamnés à une longue détention : leurs enfans pourraient être élevés avec ceux de *la patrie*, et leurs parens, devenus libres, auraient la faculté de les reprendre. Population favorisée, vice détruit, humanité satisfaite, mœurs protégées, tels sont les biens qui peuvent résulter d'un projet facile dans son exécution, qui ne blesse point la justice, est approuvé par la nature, et servirait la société.

ANECDOTES.

Les imposteurs célèbres dont l'histoire rapporte les

aventures, fondaient leur espoir et leurs succès sur quelques traits de ressemblance avec les princes qu'un trépas mystérieux avait ravés aux peuples; ils appuyaient aussi leurs coupables desseins sur leurs esprit et leur courage. Ni la ressemblance, ni le courage, ni l'esprit ne secondaient cet Hervagot qui, pendant plusieurs années eut la criminelle insolence de vouloir passer pour le fils du meilleur et du plus infortuné des rois, pour ce jeune et saint martyr, immolé au Temple après sa famille auguste.

Hervagot était fils d'un tailleur de Saint-Lo. Fort jeune encore, n'ayant reçu qu'une éducation populaire, mais doué d'une figure intéressante et de beaucoup d'audace, il tomba dans les mains de quelques intrigans qui résolurent d'en faire un imposteur, et se rendit avec facilité l'instrument de leur crime, dont les profits étaient pour eux et les *honneurs* pour lui.

Conduit de ville en ville, de province en province, partout il trompa la crédulité du peuple, la bonne foi de quelques seigneurs et la bonté des âmes pieuses. Dès le commencement de sa carrière il fut arrêté à Viré, et condamné, pour escroquerie, à deux ans de détention. A peine libre il reprit son rôle, fut jugé par le tribunal de Reims à quatre ans de prison, et vint les subir à Bicêtre. Le temps de sa peine écoulé, il essuya encore d'autres arrestations, fut envoyé à Belle-Isle-en-Mer dans les bataillons coloniaux, s'échappa, fut repris à Rouen, et transféré à Bicêtre pour la seconde et dernière fois.

Il méprisait souverainement le beau-sexe, et l'avait en horreur... Il s'était vu le maître de beaucoup d'or et de diamans; jamais il ne soulagea sa famille, qui était dans la détresse; et lorsqu'il y tombait lui-même, l'ingrat en exigeait des secours du ton le plus impérieux.

De faméliques auteurs ont écrit ses aventures: ce n'est qu'un tissu de mensonges et de calomnies, un

libelle romanesque payé par une lâche politique pour insulter des gouvernemens étrangers et d'illustres personnages, dont la France et l'Europe chériront toujours les vertus.

Hervagot mourut à Bicêtre au mois de juin 1812.

— Condamnés à mourir sur l'échafaud par le nouveau Tibère qu'ils voulaient détrôner, Georges et ses aides-de-camp furent transférés à Bicêtre, isolés sur-le-champ et renfermés dans les cachots. Ils y passèrent environ quinze jours, ne sortant que pendant une heure, le matin et le soir, pour prendre l'air dans la cour *des condamnés à mort*. Longue et étroite, ses murs en sont fort élevés, ce qui la rend sombre, triste et convenable à sa funèbre destination. Après quelques minutes d'une promenade silencieuse, Georges s'asseyait dans un fauteuil préparé pour lui, et ses divers officiers sur deux bancs qui formaient l'angle avec le siège de leur chef. Ils l'écoutaient parler avec routes les marques du respect et de la vénération, et si l'un d'entr'eux, s'occupant du *recours en grâce*, le consultait sur cette démarche: „Je ne vous donnerai, lui disait-il, aucun conseil à cet égard; agissez d'après vos sentimens: pour moi je saurai mourir.”

On apportait du vin ou de la bière, et le concierge P*** paraissait alors vêtu de noir, et, le chapeau à la main, les abordait avec la plus grande politesse. L'entretien roulait toujours sur des objets étrangers à leur situation; ce calme, la raison, la gaieté même y présidaient tour à tour; on plaisantait, on riait, on se portait de mutuelles *santés*; et quand l'heure de la séparation était arrivée, chacun rentrait paisiblement dans son cachot.

Toutes ces ténébreuses demeures sont mitoyennés, et leurs formidables portes donnent dans le même corridor. La conversation recommençait alors, pendant les longues heures de la retraite, et s'établissait sou-

vent sur des points de morale, de politique, ou des intérêts de famille. Le matin et le soir, Georges, mettant la tête au guichet de sa porte, s'écriait, avec le ton militaire du commandement : „ Messieurs, à la prière ! ” Aussitôt un religieux silence régnait dans ces noirs souterrains ; le général invoquait celui qui pardonne, priait d'une voix forte et émue pour son Roi, pour ses amis, pour ses compagnons d'infortune, et récitait ensuite les litanies, auxquels tous répondaient avec un accent lugubre : *Ora pro nobis*.

Peur-être était-ce la première fois que ces murs de bronze, accoutumés aux plaintes du malheur, aux blasphèmes du désespoir, répétaient une fervente prière, qu'ils étaient étonnés d'entendre.

— Les anecdotes précédentes et celles qui suivent se rattachent toutes, excepté la dernière, à l'administration du sieur P***, concierge de Bicêtre depuis 1801 jusqu'en 1813. Sévère jusqu'à l'extrême rigueur, ses mesures acerbes étaient quelquefois justifiées par la scélératesse de plusieurs détenus, et par la responsabilité qu'entraînait son emploi ; mais il paraissait être insensible aux souffrances de l'humanité, et sourd au cri de la douleur.

Plusieurs tentative d'évasion eurent lieu de son temps : à la dernière, quelques prisonniers montèrent sur les toits de la maison ; d'autres parvinrent même jusqu'à gagner le champ ; l'un d'eux se sauva, un autre fut tué, et tout le reste, poursuivi par la garde, les porte-clefs, les paysans, fut resaisi en moins d'une heure. Un prisonnier d'état, le sieur D***, était encore assis sur le toit d'un bâtiment à cinq étages, et criait qu'il se rendait à des soldats qui le couchaient en joue du côté de l'église ; le curé de Bicêtre, se trouvant auprès d'eux, s'écriait aussi : ne tirez pas ; il se rend ! Les soldats baissent leurs armes ; mais aussitôt un féroce guichetier se glisse derrière le

malheureux, et d'un coup de pied dans les reins, le précipite du haut du toit en bas, où son sang et sa cervelle rejaillirent sur le pavé. Tous les coupables furent enchaînés et jetés dans les cachots. Un autre prisonnier d'Etat, nommé B***, était malade dans son cabanon, et n'avait aucunement participé à cette vaine tentative ; on l'accusa d'avoir trempé dans la précédente ; il fut arraché de son lit, frappé dans l'estomac, et à plusieurs reprises, avec la pointe d'une barre de fer qui sert à sonder les barreaux : il en mourut le troisième jour.

Dans une semblable circonstance, lorsque d'autres prévenus d'évasion étaient plongés dans les cachots, les fers aux mains, et tellement serrés que la chair rebroussait sur les menottes, des gardiens descendirent, pendant la nuit, dans ces sombres abîmes, munis de torches, armés de sondes, de nerfs de bœuf et de leurs paquets de clefs ; ils tombèrent à grands coups sur ces hommes sans défense avec ces instruments de torture, et se relayèrent tour à tour durant cinq heures, frappant comme les Euménides dans ce nouveau Tartare.

Quand les détenus se promenaient sur la cour, quelquefois par un temps de pluie, ils cherchaient un abri sous l'auvent des guichets, et ces mêmes gardiens les en chassaient avec des fouets de poste pour les forcer de faire *le manège*. On a vu des vieillards, le front chauve, la tête nue, chanceler et tomber sous les coups de ces furies à visage d'hommes. Un détenu avait-il commis une faute, ils le traduisaient au greffe, et, sur leur seul rapport, le concierge disait toujours : *Au cachot*. — Y a-t-il *du rabac*, demandait le porte clef ? C'est un terme d'argot, que la plupart de ces messieurs parlent aussi bien que les voleurs de profession. Sans doute, répondait le geôlier. Alors une paire de menottes, inventées par Lucifer lui-même,

serrait les mains du patient, et lorsqu'il était parvenu à la seconde ou troisième marche de pierre, ses conducteurs lui lançaient un coup de pied entre les deux épaules, et il parcourait, en roulant du haut en bas, tout l'escalier des *oubliettes*. Certes, les hommes que l'on traitait ainsi étaient souvent des criminels, mais ils étaient des hommes! Les barbares qui les tourmentaient, plus inhumains que le bourreau qui délivre au moins le malheureux de sa déplorable existence, ont presque tous été placés hors de cette maison : peuvent-ils dormir ?

— Le sieur R***, ancien capitaine de navire, âgé de soixante-seize ans, était détenu à Bicêtre par mesure de haute police. Une altercation avec le concierge le fit mettre au cachot dans le fort de l'hiver : le lendemain il eut les pieds gelés. On le transporta au greffe; ses jambes étaient devenues d'une énorme grosseur : la chaleur du poêle près duquel on l'avait mis, fit dilater la peau, qui creva, et plus d'une pinte d'eau inonda le plancher. Plusieurs autres détenus eurent aussi les pieds gelés, et à tel point qu'ils se détachèrent à l'infirmerie, et restèrent dans les mains du chirurgien qui les pensait...

Je n'écris rien qui ne soit d'une vérité exacte et rigoureuse. Hommes vicieux, que le crime n'effraie jamais, lisez ces pages et tremblez!

— Ces épouvantables rigueurs étaient quelquefois réprimées par le maire de Gentilly, quand il en avait connaissance; et plus d'un fait attesté que son humanité égale sa justice. Parmi ceux que je pourrais citer je choisis le plus court. A la dernière tentative d'évasion, un prisonnier fut arrêté dans la plaine par des paysans qui le maltraitèrent : conduisez-moi, s'écrie-t-il, au maire de la commune. On le mène chez M. R***, qui le prend sous sa protection, le reconduit à Bicêtre; et lui épargne le plus terrible châtement.

— Le sieur B***, ancien officier d'infanterie, avait été impliqué dans la conspiration du général Moreau. Jugé par la haute police à une détention qui devait être éternelle, il résolut, avec un de ses camarades, de recourir au suicide. Une nuit ils s'asphyxièrent à l'aide de la vapeur du charbon : l'un meurt; B*** survit; mais sa raison s'égaré, et quelque temps après il frappe et blesse, dans sa fureur, un autre détenu. Le rapport en est fait à l'autorité ministérielle qui rend sa décision : la cloche sonne; tous les prisonniers sont appelés et paraissent dans la cour. On amène le malheureux B*** les mains captives; on lui lit sa sentence qui le condamne à la déportation *après la paix générale*, et ordonne qu'en attendant il soit attaché par un collier de fer à une chaîne scellée au mur de son cachot. Un mois après l'exécution de cet arrêt barbare, l'infortuné fut trouvé mort dans cette fosse anticipée; et ses gardiens assurèrent qu'il s'était étranglé lui-même.

— Cessons de retracer ces lugubres horreurs, et terminons par quelques traits d'une couleur beaucoup moins sombre. Dans une visite qu'un chef de la police vint faire à Bicêtre, un *suspect* le pria de lui accorder sa liberté. Pour quelle cause es-tu ici, lui demande M. L***? — J'y suis à propos de bottes. — L'interrogateur jette un coup d'œil sur sa note de renseignements, voit que le détenu a été soupçonné d'avoir volé des bottes, sourit, malgré sa gravité, et exauce la prière du détenu.

Ce magistrat, sévère mais juste, et qui, ainsi que M. H***, est depuis long-temps la terreur des fripons et des brigands, avait d'abord exercé la profession d'imprimeur. Un autre suspect vint aussi lui demander son élargissement. — Que ferai-je de toi, coquin? — Une nouvelle édition... — Plaît-il? — On ne dira pas de moi : considérablement augmenté,

attendu le potage à la Rumford; mais l'on dira au moins : revu et corrigé. — Il fut élargi.

— Dans le cours du mois de mai 1814, M. R***, commissaire du gouvernement, se transporta dans la maison de Bicêtre, pour examiner les abus qui s'y étaient introduits, interroger chaque détenu sur les motifs de sa captivité, et recueillir toutes les réclamations. Quinze jours lui suffirent à peine pour terminer ce long travail, et sa seule présence fut un bienfait pour tous les malheureux, qui ne cessent de le bénir.

Parmi les plus infortunés se trouvait le sieur d'A***, ancien militaire, âgé d'environ quarante ans, et d'une figure imposante, malgré sa longue adversité. Conduit au greffe en présence de M. R***, qui parlait à chaque prisonnier avec la plus douce bienveillance, il fut d'abord interrogé sur son nom et sur celui du lieu de sa naissance, qui sont les mêmes. — Quelle est votre profession, lui dit ensuite le magistrat? — J'étais, ainsi que mon père et mon aïeul, capitaine de cavalerie. — Quelle est la cause de votre détention? — La voici : J'avais épousé une demoiselle jeune et jolie. Au retour d'une campagne qui avait duré plus de deux ans, j'obtins de mon général la permission d'aller passer quelques jours à A***, dans le sein de ma famille. J'arrive chez moi, et je vois ma femme qui veut sauter à mon cou pour m'embrasser; mais je la revois enceinte.... Madame d'A***, lui dis-je avec étonnement, mais sans m'emporter, veuillez m'apprendre, s'il vous plaît, qui vous a fait cet enfant, et à moi cet outrage? Elle gémit alors; elle pleure, et ne me répond pas. A la fin je me fâche, j'exige, je parle en maître, et j'apprends que le maire de la commune est l'auteur du délit. Sans perdre une minute je me rends chez lui, je le trouve, et lui dis : M. le maire, vous êtes un.... *et cætera*; vous avez séduit

ma femme, et je vous en demande raison. Voyant qu'il reste là comme un terme, et ne sait que me dire, j'emploie toutes les expressions qui peuvent engager quelqu'un à se conduire en brave. Hé bien, monsieur le commissaire, croiriez-vous que cet homme-là ne voulut jamais tirer l'épée avec moi?

Le commissaire se garda bien de rire, et d'A*** reprit sa narration. Je dis au maire : Enfin, vous ne voulez point vous battre?.... Adieu; vous entendrez parler de moi. Revenu à la maison, je fais lit à part, et je m'endors tranquillement. Mais tout à coup, vers le matin, je suis réveillé en sursaut par sept à huit gendarmes qui me saisissent, me garottent et me conduisent [à R***, où je suis jeté dans un cachot. J'y restai dix-huit mois sans être interrogé, sans voir jamais d'autre personne que mes gardiens. Alors un préfet se présente, me reproche d'avoir insulté le maire, de l'avoir menacé : je l'envoie à tous les diables; lui m'envoie à Bicêtre, et m'y voilà encore, après huit ans de captivité.

On écrit sa déclaration; il fait quelques pas pour se retirer; puis revenant auprès du bureau : Ajoutez, s'il vous plaît, monsieur, que d'A*** est c..., battu, mais qu'il n'est pas content.

Quelles réflexions puis-je ajouter à ces récits, que le lecteur n'ait déjà faites lui-même? Comment peindre, comment flétrir mieux que par le simple récit de ses barbaries l'*arbitraire* qui opprime l'innocent, et qui ajoute des maux immérités à la peine légale du coupable? Mais déjà jusqu'à ces dernières traces de la tyrannie disparaissent devant l'espoir d'un meilleur avenir. L'éloquente circulaire du 2 juin, interprète des vues bienfaisantes du Magistrat suprême qui gouverne la police du Royaume, nous apprend que cette institution protectrice; ramenée à ses véritables principes, verra débarrasser son action de toutes les ri-

guez inutiles qui sont un délit envers le citoyen, un tort envers l'humanité. Veillant pour le repos de tous, elle ne fatiguera point le prince par d'inutiles révélations, et ses sujets par des investigations importunes. Tolérante, discrète, paisible, on jouira de ses effets sans s'en apercevoir.... C'est à ces traits, c'est à de tels résultats que se fait reconnaître un gouvernement légitime; et, déjà consolé, le malheureux public que LOUIS LE DÉSIRÉ nous rend aussi LOUIS LE JUSTE.

FIN.

TABLE
DÉS CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

| | | | |
|------------------------|--------|------------------|-----|
| A VERTISSEMENT, | Page v | Saint-Pélagie, | 51 |
| Le Dépôt, | 11 | Anecdotes, | 54 |
| La Conciergerie, | 15 | Le Temple, | 58 |
| Anecdotes, | 20 | Anecdotes, | 61 |
| Montaigu, | 25 | Vincennes, | 65 |
| L'Abbaye, | 27 | Anecdotes, | 75 |
| Anecdotes, | 28 | Château de Ham, | 95 |
| Saint-Lazare, | 32 | Anecdotes, | 98 |
| Dépôt de Saint-Denis, | 34 | Château de Joux, | 102 |
| Les Madelonnettes, | 36 | Anecdotes, | 103 |
| La Petite-Force, | 38 | Bicêtre, | 104 |
| La Grande-Force, | 40 | Anecdotes, | 119 |
| Anecdotes, | 43 | | |

FIN DE LA TABLE.